



ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PAG

Décembre 2020

- › Cadre de vie
- › Infrastructures et Transport
- › Numérique
- › Décentralisation



PRÉSIDENTE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

PROGRAMME D' ACTIONS
DU GOUVERNEMENT
PAG 2016-2021

STRUCTURE DU RAPPORT

Document 1

- › **Synthèse générale**
- › **Réformes transversales**

Etat de mise en oeuvre des projets et réformes sectoriels

Document 2

Eau potable

Document 3

Électricité

Document 4

Éducation - Cité Internationale de Sèmè City - Santé - Protection Sociale - Sport

Document 5

Cadre de vie - Infrastructures - Numérique - Décentralisation

Document 6

Tourisme - Arts et Culture - Artisanat

Document 7

Agriculture, Élevage et Pêche - Mines et Hydrocarbures



Document 5

Cadre de vie

Infrastructures et Transport

Numérique

Décentralisation



SOMMAIRE

10		Cadre de vie	Rappel des défis et des objectifs
11			Point de mise en œuvre des réformes
20			Point sur la mise en œuvre des projets
53			Annexes
68		Infrastructures et Transport	Rappel des défis et des objectifs
69			Point de mise en œuvre des réformes
74			Point sur la mise en œuvre des projets
89			Annexes
98		Numérique	Rappel des défis et des objectifs
100			Point de mise en œuvre des réformes
104			Point sur la mise en œuvre des projets
129			Annexes
140		Décentralisation	Rappel des défis et des objectifs
141			Point de mise en œuvre des réformes
144			Point sur la mise en œuvre des projets
153			Annexe



CADRE DE VIE



1. Rappel des défis et des objectifs

À travers la création d'un ministère dédié au cadre de vie et au développement durable, le Gouvernement a affiché sa volonté de privilégier la synergie de l'intégration territoriale indispensable aux interventions sectorielles de développement pour améliorer le bien-être de tous les Béninois et de préserver notre environnement. Il apparaît urgent de parvenir à un aménagement équilibré du territoire, à l'amélioration progressive, mais réelle du cadre de vie des populations. Il est crucial d'améliorer l'image et l'attractivité des villes, en jouant sur leurs points forts, à savoir leur performance fonctionnelle et économique et leur connexion à l'hinterland.

En appui à cette volonté, il a été retenu d'augmenter de manière significative l'investissement public et d'accompagner les communes dans la réalisation de projets dans le domaine de l'aménagement du territoire.

À cette fin, les différents projets retenus consisteront essentiellement à (i) viabiliser des régions économiques et des zones de forte concentra-

tion humaine, (ii) aménager le territoire et promouvoir le développement durable et, (iii) améliorer la gestion foncière et de l'habitat. Ces projets seront réalisés dans une approche intégrée et opérationnelle du secteur, basée sur les synergies nécessaires entre le territoire, le développement urbain, l'habitat et l'écologie. Il est prévu de rationaliser et de mettre en cohérence les interventions de l'Etat, dans un partenariat avec les Communes et le secteur privé. Les villes sont reconnues dans leur rôle de leviers du développement national. L'Etat les appuie par le biais de la contractualisation, le partenariat incluant le secteur privé (financement innovant), le renforcement de l'axe déconcentration-décentralisation et la territorialisation des interventions.

En conséquence, les actions du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) s'articulent autour de 2 priorités, à savoir (i) démarrer et réaliser les projets phares et, (ii) améliorer le bien-être de tous et préserver l'environnement.





2. Point de mise en œuvre des réformes

Onze (11) réformes ont été engagées dans le secteur du cadre de vie dont neuf (09) sont achevées soit un taux d'exécution de 82%.

Réformes achevées	Réformes en cours
<ol style="list-style-type: none">1. Création de l'agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT)2. Réforme foncière et poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) et du Fonds de Dédommagement Foncier (FDF)3. Adoption d'une Loi sur l'interdiction des sachets plastiques non biodégradables4. Réforme de la gestion des déchets solides ménagers5. Adoption d'un plan national climat et des plans climats territoriaux6. Mise en place d'un cadastre national informatisé7. Adoption d'une Loi sur la Protection de l'Etat contre l'importation des déchets étrangers au Bénin8. Adoption de la Loi portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale en République du Bénin9. Adoption de la loi sur le bail à usage d'habitation	<ol style="list-style-type: none">10. Adoption du Code de l'aménagement et de l'urbanisme11. Adoption du code de la construction et de l'habitat



CRÉATION DE L'AGENCE NATIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (ANAT)

En vue de corriger les incohérences notées dans l'aménagement du territoire national (par exemple autorisation de construction d'habitat dans des zones agricoles ou impropres à l'habitation) et d'assurer la cohérence spatiale requise pour les projets publics et privés à toutes les échelles, le Gouvernement a fait voter la loi-cadre sur l'aménagement du territoire en 2016 et a adopté le schéma national d'aménagement du territoire dénommé Agenda Spatial. Dans le cadre de l'application de cette loi, l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) a été créée et rendue opérationnelle pour soutenir la politique nationale d'aménagement du territoire à travers :

- › La relance de la planification spatiale afin de rendre les territoires plus cohérents et attractifs ;
- › La promotion de l'économie des territoires grâce à la valorisation des potentialités régionales et locales ; et,
- › Le développement des mécanismes institutionnels et réglementaires innovants pour l'aménagement du territoire.



Résultats / effets / impacts

Au titre de la relance de la planification spatiale, l'ANAT a aidé une vingtaine de communes à disposer de leur Schéma Directeur d'Aménagement et en particulier, la ville de Parakou. A terme, toutes les communes du Bénin disposeraient d'un schéma ou d'un Plan directeur pour donner une base objective et cohérente au développement des zones urbaines, agricoles, industrielles et d'activités économiques, etc.

L'agence prépare aussi des instruments de contrôle a priori pour l'implantation des projets dans l'espace et des instruments de contrôle a posteriori pour la vérification de la cohérence entre les implantations des projets et les orientations des documents de planification spatiale. Des audits de cohérence spatiale ont été réalisés dans cinq (05) communes pilotes et un projet de décret portant modalités de délivrance des Certificats de cohérence spatiale est en cours de finalisation.

Au titre de la promotion de l'économie des territoires, l'agence a développé l'initiative « marché des territoires » à partir de laquelle des projets structurants à fort impact sur l'économie régionale ou locale ont été identifiés. Certains de ces projets ont fait l'objet d'études de faisabilité et devront permettre de développer à l'échelle locale des zones de croissance ou des « Points d'Attractivité » qui regroupent sur des espaces donnés, des activités complémentaires en lien avec la vocation du territoire, avec l'implication effective du secteur privé.



RÉFORME FONCIÈRE ET POURSUITE DE L'OPÉRATIONNALISATION DE L'AGENCE NATIONALE DU DOMAINE ET DU FONCIER (ANDF) ET DU FONDS DE DÉDOMMAGEMENT FONCIER (FDF)

Les principales actions entreprises depuis 2016 pour renforcer les capacités d'intervention de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier comportent :

- › L'amélioration de la gestion du patrimoine foncier de l'Etat ;
- › La numérisation des archives foncières ;
- › L'informatisation de la plateforme de gestion foncière ;
- › La dématérialisation des procédures de transfert de propriété ;
- › L'opérationnalisation du Fonds de Dédommagement Foncier (FDF) ;
- › L'opérationnalisation du Comité de Gestion de Plaintes (CGP) ; et,
- › La délivrance de titres fonciers à partir des permis d'habiter.

Amélioration de la gestion du patrimoine foncier de l'Etat

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion du patrimoine foncier de l'Etat, les mesures ci-après ont été prises :

- › La mise au point du sommier du patrimoine foncier de l'Etat au Bénin et à l'étranger après un inventaire de tous les domaines fonciers de l'Etat ;
- › L'actualisation des référentiels des prix de cession de domaines appartenant à l'Etat et régularisation des transactions irrégulières opérées sur le domaine de l'Etat ;
- › Le démarrage d'un audit général des baux emphytéotiques consentis par l'administration publique.

Ces différentes actions ont permis d'apporter plus de transparence dans la gestion du patrimoine foncier de l'Etat. Désormais, les réserves

administratives et les autres biens fonciers de l'Etat sont identifiés et sont catégorisés selon leur nature, leur destination, et l'autorité en charge de leur gestion.

Numérisation des archives foncières

Afin de préparer le processus de dématérialisation du traitement des opérations foncières, toutes les archives foncières de l'ANDF ont été numérisées et un système d'archive électronique plus sécurisée a été mis en place. Une base de données est conçue pour permettre l'accomplissement à distance des diverses opérations sur les titres fonciers dont les inscriptions hypothécaires.

Informatisation de la plateforme de gestion foncière

La plateforme de gestion foncière de l'ANDF a été complètement dématérialisée pour améliorer la qualité des contrôles effectués et pour assurer une réduction drastique des délais de traitement des demandes des usagers. Les principales activités réalisées dans ce cadre comprennent :

- › Le développement et la mise en service d'une application de gestion des opérations foncières (e-terre) ;
- › L'élaboration de manuels de procédures techniques des activités de la régie foncière ;
- › L'interconnexion des Bureaux Communaux du Domaine et du Foncier (BCDF) qui facilite les échanges d'informations en temps réel entre divers services déconcentrés de l'ANDF, la direction générale et les centres d'impression ; et,
- › L'acquisition de matériels informatiques, serveurs et autres équipements pour faciliter les opérations.



Dématérialisation des procédures de transfert de propriété

Avec l'informatisation du traitement des opérations foncières à l'ANDF, les procédures de transfert de propriété ont été simplifiées et dématérialisées. Les mesures prises dans ce cadre portent sur :

- › Le déploiement de la plateforme e-Notaire dédiée exclusivement aux notaires pour réaliser des opérations foncières, notamment la mutation de titres fonciers et la délivrance des états descriptifs ;
- › La suppression de l'attestation de situation géographique que délivrait l'Institut Géographique National au coût de 50.000 F CFA ;
- › La dissociation des procédures d'enregistrement des procédures de transfert de propriété ;
- › La réduction des frais de délivrance d'actes et des frais de mutation ;
- › La gratuité des opérations d'inscription se rapportant à la radiation d'hypothèque ; et,
- › La réduction du délai des procédures de transfert de propriété de 120 à 06 jours.

Opérationnalisation du Fonds de Dédommagement Foncier

En application des dispositions du Code foncier, le Fonds de Dédommagement Foncier a été créé pour renforcer et simplifier l'accès de l'État et des collectivités territoriales à la terre dans le cadre de l'exécution des politiques publiques. Dans ce cadre les mesures ci-après ont été adoptées :

- › La couverture par l'Etat des préjudices subis par les citoyens dans le cadre de la formalisation des droits fonciers, notamment en matière de transfert de droit de propriété ;
- › L'indemnisation des personnes affectées par les opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

- › Le financement des coûts liés à l'exercice du droit de préemption d'immeubles au profit de l'État ;
- › Le financement des opérations de rachat d'immeubles bâtis en faveur des occupants de bonne foi menacés d'expulsion forcée en exécution d'une décision de justice ; et,
- › L'indemnisation des personnes lésées du fait de la délivrance de titre foncier par fraude ou erreur.

Opérationnalisation du Comité de Gestion de Plaintes (CGP)

Afin d'assurer le respect des procédures et modalités convenues pour le traitement diligent par l'ANDF des opérations de transfert de propriété, une commission de gestion des plaintes a été mise en place. La commission est chargée d'assurer les missions ci-après :

- › Recevoir et instruire les plaintes des usagers suivant les procédures convenues ;
- › Mettre en œuvre le processus de règlement amiable du litige en tant que de besoin ;
- › Formuler des recommandations à l'adresse de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier pour l'amélioration de ses prestations envers les usagers ; et,
- › Produire un rapport semestriel au Ministre de l'Economie et des Finances.

Délivrance de titres fonciers à partir des permis d'habiter

Conformément aux dispositions de loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin, modifiée et complétée par la loi n° 2017-15 du 10 août 2017, le Gouvernement a pris, le 30 avril 2019, le décret n°2019-131 portant conditions de délivrance de titres fonciers aux titulaires de permis d'habiter sur des immeubles appartenant à l'État.



Etant donné que la grande majorité des transactions domaniales portent sur des biens qui sont à l'origine la propriété de l'Etat, la prise de ce décret a été réellement salutaire pour plusieurs titulaires de permis d'habiter ou d'attestation de recasement dont le traitement des dossiers de demande de délivrance de titres fonciers avait été gelé depuis plusieurs années.

Cette mesure a permis la formalisation en moins de deux ans de plus 600 titres fonciers sur des immeubles immatriculés au nom de l'Etat; cela a contribué à renforcer la sécurité foncière et à repositionner le foncier comme un levier pour la mobilisation de ressources en vue du financement de l'économie nationale.

Résultats / effets / impacts

- › Mise en œuvre en cours du nouveau schéma national d'aménagement du territoire ;
- › Le gain généré par les procédures engagées au cours de la période en vue de la régularisation des transactions irrégulières constatées sur les cessions de domaines fonciers de l'Etat est estimé à environ six milliards de F CFA ;
- › La numérisation des archives foncières a permis de dématérialiser plus de 53 000 titres fonciers ainsi que les pièces produites par les requérants lors de la réquisition d'immatriculation ou de confirmation de droits de propriété, les actes de procédures et autres pièces ayant servi de base à l'émission du titre ; et,
- › La dématérialisation du transfert de propriété permet aux services déconcentrés de l'ANDF de consulter et partager les informations sur les titres fonciers à distance.

ADOPTION D'UNE LOI SUR L'INTERDICTION DES SACHETS PLASTIQUES NON BIODÉGRADABLES

Depuis décembre 2017, le Gouvernement a fait adopter par l'Assemblée Nationale une loi portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables en République du Bénin. La loi vise à remplacer l'usage des sachets plastiques non biodégradables par des sachets biodégradables dans les habitudes de vie des populations. Elle fixe les modalités des contrôles à faire en vue du respect des interdictions. Elle prévoit également une grille de sanctions comportant des peines d'emprisonnement et des amendes allant de 5 millions à 50 millions de francs CFA.

Résultats / effets / impacts

L'application de la loi contribuera au respect des engagements pris par le Bénin par rapport aux Objectifs de Développement Durable. Elle facilitera la conservation et l'exploitation de manière soutenable des océans, des mers et ressources marines aux fins du développement durable, assurant ainsi la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres.

RÉFORME DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES MÉNAGERS

La gestion des déchets solides ménagers constitue un problème de salubrité et de santé publiques qui affecte l'attractivité des grandes agglomérations du Bénin. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG, le Gouvernement a initié un projet novateur qui vise à apporter une réponse efficace et durable aux problèmes qui caractérisent la gestion des déchets solides ménagers sur le territoire du Grand



Nokoué constitué des villes de Cotonou, Abomey -Calavi, Sèmè Podji, Ouidah et Porto-Novo. Le projet est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat central et les communes concernées qui a donné lieu à la création de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine dans le Grand Nokoué (SGDS-GN SA). La mission de la SGDS-GN SA est de mettre en œuvre le projet de modernisation et de professionnalisation de la gestion des déchets solides dont les principales composantes sont :

- › La pré collecte, la collecte et le transport des déchets solides ménagers ;
- › La conception et la réalisation des travaux d'amélioration et exploitation de centres d'enfouissement technique de Ouèssè et Takon ;
- › La conception-réalisation-exploitation d'unités de tri et de valorisation sur les sites de Ouèssè et de Takon;
- › Les travaux de salubrité : balayage, désherbage, nettoyage manuel des rues et des places, curage des caniveaux ;
- › Le suivi et le contrôle informatisé de l'ensemble des prestations à réaliser ;et,
- › La communication pour changer les comportements, informer sur le projet ainsi que les résultats prévus et atteints.



Résultats / effets / impacts

L'opérationnalisation de la réforme a déjà permis d'assainir la berge lagunaire de Cotonou Ouest, de détruire des dépotoirs sauvages à l'intérieur des villes du Grand Nokoué et de démarrer les composantes salubrité, curage des caniveaux, pré collecte, collecte, transport des déchets, mise en service des centres d'enfouissement technique.

La mise en œuvre de la réforme induira la suppression de plus de mille dépotoirs sauvages sur le territoire du Grand Nokoué et la mise en place d'une organisation professionnelle et efficace de gestion des déchets sur ledit territoire.

ADOPTION D'UN PLAN NATIONAL CLIMAT ET DES PLANS CLIMATS TERRITORIAUX

La réforme s'inscrit dans les actions de lutte contre les changements climatiques et leurs conséquences. Elle vise à accroître la résilience des communautés. A la suite de l'adoption en 2018 de la loi sur les changements climatiques en République du Bénin, un plan national climat a été élaboré par le Bénin et repose sur des principes clés que sont la préservation du système climatique contre les changements climatiques et leurs effets négatifs dans tous les secteurs économiques et sociaux fragiles et vulnérables. Un dernier principe est la prise de mesures pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets négatifs. Les principaux objectifs environnementaux poursuivis sont :

- › La protection des êtres et établissements humains, des animaux et des végétaux contre les menaces globales que sont les gaz à effet de serre ;
- › La préservation de la couche d'ozone et de la diversité biologique, la gestion des espaces pastoraux et des conflits y associés, la lutte contre la déforestation, le déboisement, la désertification et la sécheresse ;



- › La lutte contre la pollution de l'air, des sols, des eaux marines et continentales superficielles et souterraines ;
- › La gestion écologiquement rationnelle des ressources non renouvelables et de tous les types de déchets ; et,
- › La réduction des risques de catastrophes.

Les dispositions de la loi obligent l'Etat et ses démembrements à prendre en compte les changements climatiques dans les stratégies et planifications nationales et infranationales.

MISE EN PLACE D'UN CADASTRE NATIONAL INFORMATISÉ

Le besoin de sécurisation et de transparence dans la gestion foncière a conduit le Gouvernement à entreprendre des actions en vue de la mise en place du cadastre national informatisé. Au nombre des actions déjà réalisées, il convient de citer ce qui suit :

- › Les prises de vues aériennes devant servir à réaliser la cartographie parcellaire interactive des centres urbains ;
- › L'archivage numérique de plus de 45 000 titres fonciers existants ;
- › Une campagne de collecte par l'ANDF des données foncières existantes au niveau de l'Institut Géographique National, des mairies, des géomètres-experts, etc. ; et,
- › La réalisation complète des cadastres informatisés de plusieurs villes.



Résultats / effets / impacts

Les cadastres informatisés de Cotonou, Porto-Novo et Lokossa sont déjà réalisés et mis en ligne ; ceux des chefs-lieux des autres départements du pays sont en cours de réalisation.

La réforme contribuera à terme à moderniser et à professionnaliser le marché immobilier national et ainsi sécuriser l'accès à la propriété foncière.

ADOPTION D'UNE LOI SUR LA PROTECTION DE L'ETAT CONTRE L'IMPORTATION DES DÉCHETS ÉTRANGERS AU BÉNIN

L'objectif sous-tendant le besoin d'une loi sur la Protection de l'Etat contre l'importation des déchets étrangers au Bénin réside dans l'application des dispositions de deux conventions internationales ratifiées par le Bénin à savoir i) la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, et, ii) la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importation en Afrique de déchets dangereux et le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux en Afrique.

Ces deux conventions ont mis en place des outils permettant au Bénin de contrôler tous les déchets dangereux qui entrent sur son territoire ou le traversent grâce à une procédure par laquelle le point focal Bâle donne son avis technique et le Ministre du Cadre de Vie donne son autorisation de transit.



ADOPTION DE LA LOI DE PROTECTION, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA ZONE LITTORALE

L'adoption en 2018 de la loi de protection, d'aménagement et de mise en valeur de la zone littorale matérialise la vision de développement économique du Gouvernement qui combine des objectifs d'amélioration du cadre de vie et les exigences de conservation des ressources naturelles, définies dans les accords internationaux que le Bénin a ratifiés. Cette loi facilitera :

- › La mise en œuvre d'actions de recherche et d'initiatives visant à collecter ou constituer des données sur les particularités et les ressources de la zone littorale ;
- › Le rétablissement et la protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion et la pollution, la préservation des sites, paysages et du patrimoine ;
- › La préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau telles que la pêche, l'agriculture de décrue, les cultures maraîchères, l'exploitation artisanale de sel ;
- › La meilleure organisation et le développement des activités agricoles en général, du transport, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et du tourisme ; et,
- › La mise en œuvre d'un plan d'aménagement opérationnel résilient de la bande côtière.

Résultats / effets / impacts

Il est attendu à terme la valorisation des potentialités économiques de la bande côtière dans le respect des normes et engagements visant la sauvegarde de l'environnement et des espèces caractéristiques de la zone du littoral du Bénin.

ADOPTION DE LA LOI SUR LE BAIL À USAGE D'HABITATION

L'adoption par l'Assemblée Nationale en juillet 2018 de la loi portant régime juridique du bail à usage d'habitation domestique en République du Bénin a permis de rompre avec les pratiques abusives de fixation des loyers et des montants des cautions des baux à usage d'habitation domestique. Désormais, le cautionnement du bail à usage d'habitation domestique est limité à trois (3) mois de loyer et le montant maximum du loyer est indexé sur la valeur réelle et la catégorisation du bien immobilier. La loi a fixé les règles générales régissant les relations entre le bailleur et le locataire, la profession d'agent immobilier et son exercice ainsi que les modalités de gestion du contentieux découlant des baux à usage d'habitation.

La réforme consacrera à terme une harmonisation des montants des loyers par zone. Des études sont actuellement en cours pour définir les modalités de mise en œuvre de cet encadrement.

En outre, cette loi a été complétée par les dispositions pour encadrer la location-accession de manière à faciliter les opérations de promotion immobilière.

Résultats / effets / impacts

A terme, la loi permettra de modifier les usages en matière de bail à usage d'habitation notamment en ce qui concerne le cautionnement, le contrôle des montants des loyers et les responsabilités des agents immobiliers dans la contractualisation des baux de ce type. Ces différentes limitations instaurées par la loi permettront d'accroître l'accès au logement décent d'une large frange de la population.



ADOPTION DU CODE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

Il a été élaboré un avant-projet de code de l'aménagement et de l'urbanisme qui vise à corriger le manque d'outil efficace de planification, d'aménagement et de gestion urbaine au Bénin

Le code fixe le cadre institutionnel et financier du secteur de l'urbanisme et pose les principes généraux et règles fondamentales qui régissent l'urbanisme notamment ceux qui ont trait à l'occupation de l'espace urbain.

Les principales innovations du code ont trait à la définition des règles spécifiques applicables à certaines parties du territoire comme les espaces boisés, les zones humides et sensibles du Littoral, les zones de flancs de montagne et de collines. Il y a d'autres innovations comme la définition et les responsabilités des aménageurs, la définition des documents d'urbanisme, les règles de préemption et d'expropriation pour cause d'utilité publique ainsi que les règles d'exécution des opérations d'urbanisme et d'aménagement urbains.

Résultats / effets / impacts

L'entrée en vigueur de la loi dotera le Bénin d'outils de planification du développement des territoires et d'aménagement urbain garantissant la protection des droits de propriété ainsi que des procédures transparentes d'expropriation pour cause d'utilité publique.

ADOPTION DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT

Au Bénin, les normes de constructibilité et de construction ainsi que les règlements d'habitation ne sont pas fixés suivant les bonnes pratiques observées au plan international. Le projet de Code de la construction et de l'habitat est destiné à remédier à cette situation.

Il vise à :

- › Édicter les principes généraux permettant d'assurer la qualité, la sécurité et la durabilité des constructions et à fixer les règles spécifiques aux bâtiments à usage d'habitation ;
- › Prévoir les dispositions permettant de favoriser et de sécuriser les investissements immobiliers, en disciplinant les constructeurs et les promoteurs immobiliers qu'ils soient publics ou privés ; et,
- › Prendre des mesures favorables à la politique du logement social et à la gestion du patrimoine immobilier national.

Le projet de Code réaffirme le principe du permis de construire et impose des garanties aux constructeurs et aux promoteurs immobiliers.

En attendant l'adoption du projet de loi, le Gouvernement a pris des actes réglementaires pour limiter la hauteur des immeubles en zone résidentielle à R+2 (rez de chaussée + 2 étages) et interdire l'utilisation des tôles galvanisées non laquées pour améliorer l'esthétique des villes et préserver la sécurité des populations.

Résultats / effets / impacts

L'entrée en vigueur de la loi permettra de doter le Bénin de nouveaux outils de contrôle de la qualité des constructions et de règles devant permettre de rationaliser le développement urbain.

3. Point de la mise en œuvre des projets

- ▲ Aménagement des berges de la lagune de Cotonou et assainissement de son plan d'eau
- ▲ Protection de la côte à l'est de Cotonou (Phase II)
- ▲ Gestion efficace des déchets dans l'agglomération de Cotonou
 - Modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans le grand Nokoué
 - Assainissement et construction de deux stations de traitement des boues de vidange dans le grand Nokoué
- ▲ Construction d'une plateforme agroalimentaire de l'agglomération du « grand Nokoué »
- ▲ Construction d'un Mall, galerie commerciale-piscine
- ▲ Modernisation et construction de 35 marchés urbains et régionaux au Bénin
- ▲ Construction d'un complexe Sofitel - CIC
- ▲ Construction de la Cité Administrative Technique d'Abomey-Calavi
- ▲ Construction de la Cité Ministérielle à Cotonou
- ▲ Construction du nouveau siège de l'Assemblée Nationale à Porto-Novo
- ▲ Construction d'une caserne militaire à Allada
- ▲ Rénovation des infrastructures des écoles militaires et paramilitaires
- ▲ Réhabilitation, aménagement et modernisation des voiries urbaines : asphaltage dans 9 villes
- ▲ Aménagements urbains et paysagers à Cotonou
- ▲ Assainissement pluvial
 - Assainissement pluvial de Cotonou
 - Assainissement pluvial des villes secondaires (PAPVS)
- ▲ Développement de programmes immobiliers d'habitat social et économique
- ▲ Protection et valorisation de la côte à Avlékété-Ouidah



Améliorer le bien-être de tous et préserver l'environnement

**MARCHE
VEDOKO**



**INT. chez SAM
DES CHEVEUX**



Aménagement des berges de la lagune de Cotonou et assainissement de son plan d'eau

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Requalifier l'ensemble du tissu urbain qui longe les berges
- › Disposer d'un espace urbain d'activités, de loisirs et de plaisance qui valorise le plan d'eau lagunaire et ses abords
- › Améliorer les conditions environnementales de la ville de Cotonou

Résultats attendus

- › Les berges sont libérées et assainies (dépollution de la lagune, épuration des eaux usées, création d'une décharge pour les déchets solides)
- › Un promenade est aménagée sur 4 km le long du chenal
- › Des espaces de loisirs, de détente et d'hôtels sont aménagés

Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Littoral: Cotonou

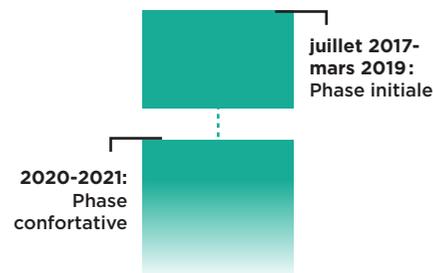
Cadre institutionnel

- › Mise en oeuvre: SGDS-GN, MCVDD
- › MOE: Inros Lackner, IGIP Afrique
- › Entreprise adjudicataire: Société Bellsea Limited

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

Les interventions réalisées ont concerné la 1^{ère} phase du projet :

- › Information-sensibilisation pour une durée de 5 mois avant début des interventions
- › Recensement des occupants et relogement des 1500 vendeuses
- › Démolition des installations en matériaux définitifs et précaires et mise en dépôt
- › Destruction des points noirs (dépotoirs sauvages) et terrassement du site par apport de sable silteux
- › Construction d'une clôture de séparation en fils barbelés et aménagement d'une voie de dix (10) mètres le long de la clôture avec l'éclairage public
- › Construction de 5 blocs de 8 latrines dans les marchés, et 5 plateformes (point de regroupement) de déchets solides ménagers

Résultats immédiats/effets

- › Dégagement, assainissement et sécurisation de la berge « Gbogbanou - Dantokpa - Hindé »
- › Aménagement, organisation et réglementation plus rationnelle de l'occupation de cet espace public, lui redonnant une nouvelle image
- › Lieu de plaisance et de confort pour les usagers du marché Dantokpa et environs

Perspectives

- › Achèvement des études et mobilisation du financement pour la phase 2
- › Construction à terme d'une voie de corniche ou boulevard lagunaire, subdivisé en 6 segments allant du quartier Djidje jusqu'à l'avenue Van Vollenhoven, en passant par Hindé, Dantokpa et le nouveau pont de Cotonou
- › Faire de ces berges un poumon vert de la ville de Cotonou



Protection de la côte à l'est de Cotonou (phase II)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

Renforcer la résilience du littoral béninois et protéger la côte contre l'avancée de la mer :

- › Réaliser les travaux de protection côtière définis
- › Construire des aménagements de tourisme balnéaires pour valoriser les investissements de protection
- › Elaborer un plan d'occupation de l'ensemble de la zone côtière devant préciser les zones non aedificandi, les secteurs aménageables, les zones d'occupation publique, en se basant sur les projections de développement futur de la zone côtière
- › Elaborer un programme d'entretien courant ou périodique des ouvrages et aménagements côtiers assorti des coûts de réalisation

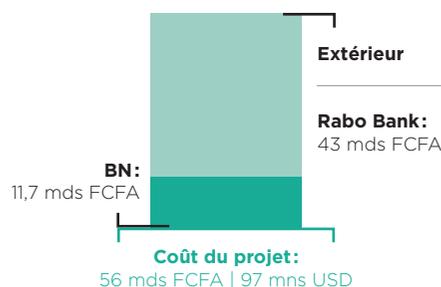
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Littoral: Cotonou
- › Ouémé: Sèmè Podji
- › Ville/village: Akpakpa Dodomé, Fifadji Houto (quartier Jak), Donatin, Tokpegbe, Finagnon, Agblangandan, PK10 Marina, Seyive et Ekpe

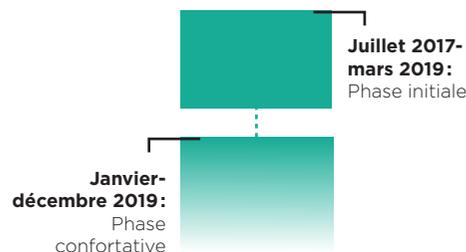
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: CGP-LEC, MCVDD
- › MOE: Inros Lackner, IGIP Afrique
- › Entreprise adjudicataire: Société Bellsea Limited

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Déplacement des réseaux (AEP, électricité, etc.)
- › Construction et protection d'épis
- › Rechargement de 1,5 millions m³ de sable
- › Création d'un lac marin à Donatin à travers la construction d'une digue immergée de 609 mètres de longueur
- › Mise en dépôt de 1 million m³ de sable marin
- › Assainissement de la zone d'Akpakpa Dodomé et de la berge lagunaire qui jouxte ladite zone

Résultats immédiats/effets

- › Retour de la quiétude au sein des populations
- › Satisfaction des populations de Cotonou Est qui ont passé une saison paisible de hautes marées
- › Zéro décès dû à l'érosion côtière enregistré sur la période 2016-2019 à l'Est de Cotonou
- › Densification du système de protection par la construction de quatre (04) nouveaux épis
- › Stabilisation de la plage par engraissement sur une largeur moyenne de 100 mètres et sur le périmètre de 15 kilomètres

Perspectives

- › Protection à terme de tous les segments critiques de la côte dont Hila Condji-Grand-Popo
- › Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'entretien des ouvrages de protection
- › Conduite du monitoring de la dynamique côtière
- › Développement de projets touristiques dans les zones protégées



Modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans le Grand Nokoué

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Mettre en place une filière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets modernisée
- › Améliorer les conditions de vie des populations du Grand Nokoué : Cotonou, Sèmè Kpodji, Porto-Novo, Abomey-Calavi et Ouidah

7 Composantes du projet

- › Collecte: la Pré-collecte, collecte et transfert des déchets solides ménagers
- › LES: la conception, la réalisation des travaux d'amélioration et l'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire (sites de Ouèssè et de Takon)
- › UTV: la conception-réalisation-exploitation d'une unité de tri et de valorisation (sites de Ouèssè - composante à développer ultérieurement)
- › Salubrité: balayage, désherbage, nettoyage manuel des rues et des places, curage des caniveaux
- › Suivi et contrôle: un suivi et un contrôle informatisé de l'ensemble des prestations à réaliser
- › SIG: la mise en place d'un support informatique de cartographie et de gestion dynamique (actualisée) de toutes les données spatiales et géographiques de la filière
- › Institutionnelle: la création d'une structure de portage et de gestion du projet, la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine dans le Grand Nokoué (SGDS-GN S.A.)

Résultats attendus

- › Un taux de collecte projeté de 90% à 7 ans, dont 60% de déchets valorisés
- › Plus de 3 000 emplois directs créés
- › Les relations État/communes améliorées et l'intercommunalité renforcée
- › Le changement de comportement des citoyens et une meilleure implication des usagers

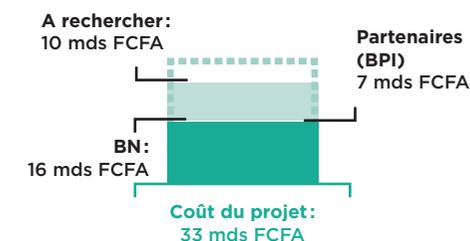
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Les communes du Grand Nokoué: Abomey-Calavi, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji

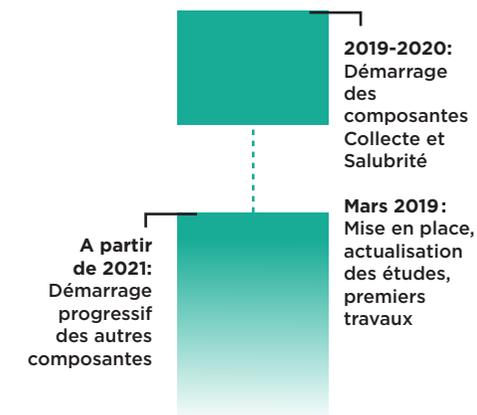
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT), SGDS-GN S.A. en partenariat avec les communes concernées
- › Mise en place d'une convention spécifique avec les communes concernées
- › AMO: COVED (Groupe PAPPREC)
- › MOE: Cabinet GIRUS (assistance technique pour les études)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › La Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN) est créée et opérationnelle
- › Effectivité des actions de salubrité, précollecte et collecte des déchets dans les 5 communes de Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah, Sèmè-Podji et Porto-Novo
- › Recrutement d'un cabinet pour l'étude de mise à niveau des centres d'enfouissement techniques de Ouèssè et de Takon
- › Destruction de tous les points noirs (les plus importants) dans le Grand Nokoué

Résultats immédiats/effets

- › Salubrité et propreté permanente dans les 5 communes du Grand-Nokoué depuis 2019 (balayage des rues, désherbage, curage des caniveaux)
- › Opération permanente et gratuite de pré-collecte des déchets au niveau des ménages et de collecte au niveau des points de regroupement et centres de transfert depuis juillet 2020
- › Première livraison d'une trentaine de camions pour le dispositif déjà en service

Perspectives

- › Taux de collecte des déchets à domicile : 90% au 31 décembre 2020
- › Opérationnalisation du dispositif de suivi et de contrôle informatisé
- › Livraison attendue au 1er trimestre 2021 de 50 camions ampliroll, 30 bernés à ordures, 12 remorques, 212 caissons à ordures et 5 000 poubelles





Assainissement et construction de deux stations de traitement des boues de vidange dans le Grand Nokoué

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Améliorer le cadre de vie et l'assainissement des boues de vidange au Bénin
- › Construire 2 stations modernes de traitement des boues de vidange (STBV) à Sèmè-Kpodji et Abomey-Calavi
- › Réformer l'assainissement des eaux usées et boues de vidange

Résultats attendus

- › Deux STBV sont construites et dimensionnées pour faire face au besoin en la matière dans le Grand Nokoué à long terme
- › Un nouveau cadre institutionnel et opérationnel de l'assainissement des eaux usées et des boues de vidange est défini et mis en place

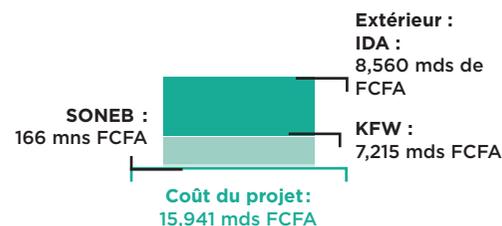
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Agglomération du Grand Nokoué composé des communes de Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah, Sèmè-Kpodji et Porto-Novo

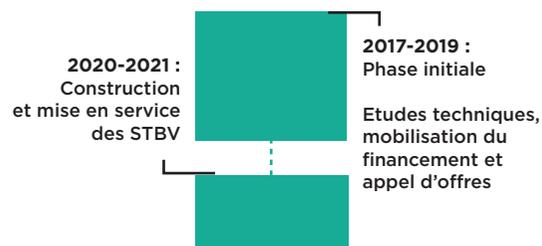
Cadre institutionnel

- › Mise en oeuvre: DGDU/MCVDD, ANAEMPR et SONEB
- › Entreprises: SATOM, ASI-BF

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Les études techniques de faisabilité et environnementales sont achevées, et le certificat de conformité environnemental obtenu pour chacun des 2 sites
- › Les travaux de construction sont en cours sous la responsabilité des entreprises et des missions de contrôle respectives contractées
- › La mise en œuvre des mesures d'accompagnement est en cours à Calavi (construction d'une école, d'un dispensaire, etc).
- › Le processus de dédommagement des Personnes Affectées par le Projet conduit par l'ANDF est presque achevé avec les derniers paiements (Calavi)
- › Les travaux de construction de la voie d'accès à la STBV de Sèmè-Podji sont en cours : ouvrages d'assainissement entièrement achevés ; décapage, remblai hydraulique le long des caniveaux

Résultats immédiats/effets

- › Construction en cours de 2 stations de traitement de boues de vidange de capacité cumulée 1200 m³/jour
- › Construction en cours d'école et de dispensaire en guise de mesures d'accompagnement

Perspectives

- › Mise en service des stations en 2021 pour une couverture intégrale des besoins d'assainissement des boues de vidange
- › Amélioration du cadre de vie des populations des villes du Grand Nokoué (Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah, Sèmè-Podji et Porto-Novo) et environs
- › Amélioration de la gestion des boues de vidange
- › Poursuite de la construction des STBV



Construction d'une Plateforme agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs

- › Séparer les activités de gros et de détail des produits alimentaires périssables ou non ;
- › Réguler et contrôler les entrées des véhicules du marché de Dantokpa dans la ville de Cotonou
- › Coordonner les efforts de structuration du commerce de produits frais, avec les alimentaires non périssables (souvent issus de l'importation) et les autres produits alimentaires d'origine animale comme la viande et le poisson

Résultats attendus

- › Un marché de gros est construit avec des installations marchandes modernes
- › La localisation du nouveau marché est adéquate et répond au besoin de désengorger la ville et le port de Cotonou. Le nouveau marché sera accessible depuis l'Ouest, le Nord, l'Est et le Sud du pays, grâce au projet de la construction d'une route de contournement du centre ville de Cotonou longeant le Lac Nokoué depuis Cotonou jusqu'à Abomey Calavi

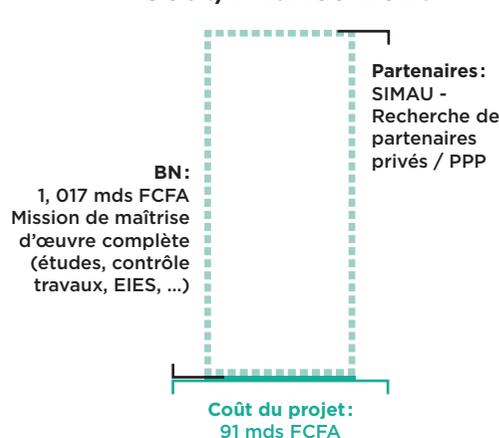
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Littoral: Cotonou
- › Atlantique: Abomey-Calavi

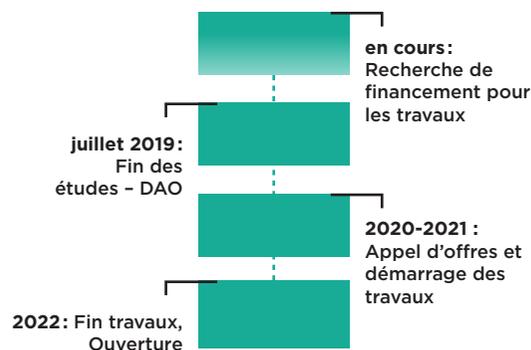
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire, SImAU
- › MOE: Semmaris pour les études de préféabilité et business plan, Artelia pour la mission de maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques, APS-APD, PRO-DCE, ACT, DET)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etude de préféabilité achevée (SEMMARIS)
- › Etudes architecturales et techniques achevées, Permis de construire obtenu
- › Certificat de conformité environnementale (CCE) obtenu
- › Elaboration du business plan (en cours avec la SImAU)
- › Sélection des entreprises pour les travaux en cours (SImAU et ACVDT)

Résultats immédiats/effets

- › Adjudication de l'appel d'offres en cours
- › Démarrage des travaux début 2021

Perspectives

- › Mise en service d'une infrastructure marchande moderne
- › L'activité de gros du marché Dantokpa est réorientée vers la plate-forme agroalimentaire
- › Le fonctionnement et les conditions d'exercice des activités marchandes sont améliorés
- › Des emplois liés au fonctionnement de la plate-forme sont créés



Construction d'un Mall, Galerie Commerciale-Piscine

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Construire et exploiter un complexe Mall-Galerie commerciale-Piscine au stade Général Mathieu Kérékou (GMK) de Cotonou
- › Dynamiser l'emploi dans les zones d'intervention du projet

Résultats attendus

- › Modernisation du stade Général Mathieu Kérékou (GMK) de Cotonou à travers la construction et l'exploitation d'un complexe Mall-Galerie commerciale-Piscine
- › Délocalisation des activités de détail et du marché Dantokpa

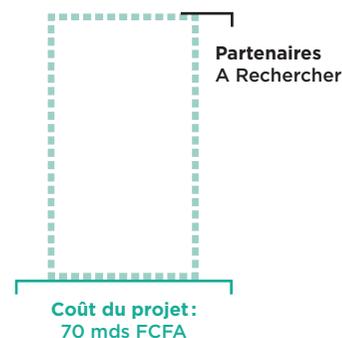
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Cotonou, quartier Kouhounou, du Stade GMK

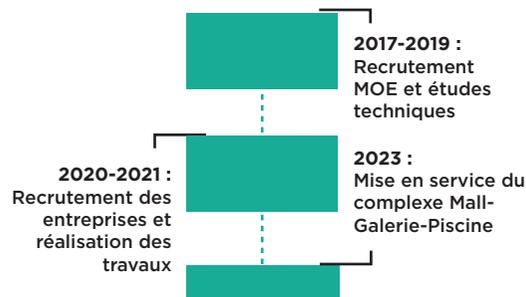
Cadre institutionnel

- › Supervision : MCVDD
- › AMO : DGHC, SimAU

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Maître d'œuvre sélectionné

Résultats immédiats/effets

- › Contractualisation du Maître d'œuvre en cours

Perspectives

- › Signature de contrat du MOE pour la réalisation des études
- › Validation des études en vue recrutement des entreprises pour les travaux





Modernisation et construction de 35 marchés urbains et régionaux au Bénin

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Doter les villes du Bénin d'infrastructures marchandes modernes
- › Améliorer le fonctionnement et les conditions d'exercice des activités marchandes (sécurité, places de vente, maîtrise des recettes, formalisation des activités, assainissement, etc.)
- › Créer des emplois connexes liés au fonctionnement des marchés

Résultats attendus

- › 35 marchés modernes, de type Hall RDC / R+1 en zone urbaine selon la programmation et hangar amélioré en zone périurbaine ou semi rurale sont construits et fonctionnels

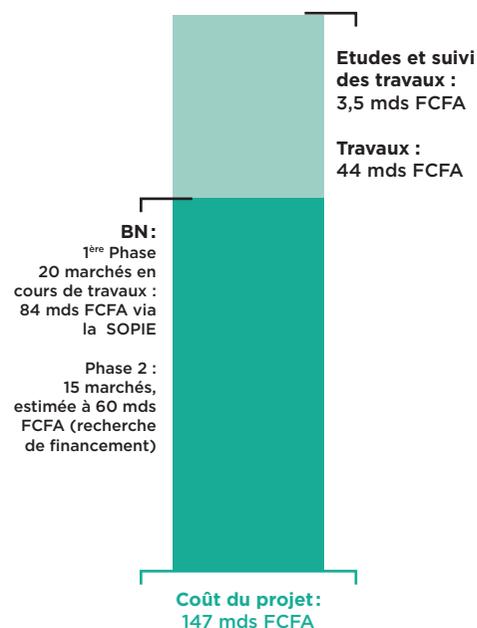
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › 35 marchés urbains et ruraux modernes répartis sur toute l'étendue du territoire nationale dont les 20 marchés prioritaires suivants: Cotonou (9), Porto-Novo (2), Abomey-Calavi (1), Ouidah (1), Abomey (1), Parakou (1), Houègbo (1), Aplahoué-Azovè (1), Glazoué (1), Djougou (1) et Natitingou (1)

Cadre institutionnel

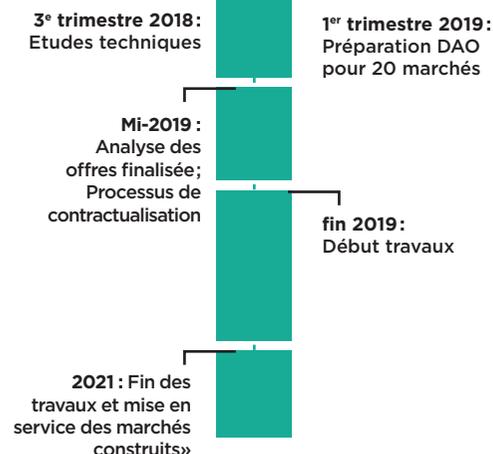
- › Structure d'exécution: Agence du cadre de Vie pour le Développement du Territoire
- › AMO: Louis Berger
- › MOE: Arte-Charpentier, Champs urbains, Triumphus, Urba Tropique, Nouvelle Vision, Groupement K2Architecture/Cabinet A4, Sara-Consult, Espace Architecture, Derou & Partners et Cabinet d'architecteure et d'aménagement du territoire
- › Entreprises : ITB Nigéria, GETRAN, SOGEI & SCACU, DYJESCK & VICO, FADIL SA, OMN sarl, CERAB TP

Coût/financement

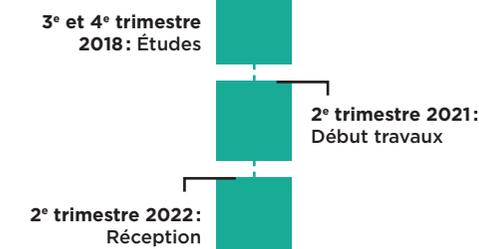


Calendrier de mise en œuvre

Lot 1: 20 marchés prioritaires



Lot 2: 15 autres marchés



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etudes APS, APD, DCE achevées pour la phase 1 (20 marchés prioritaires)
- › Travaux en cours pour les 20 marchés de la phase 1 situés dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Ouidah, Abomey-Calavi, Parakou, Abomey, Houègbo, Glazoué, Azovè, Natitingou et Djougou
- › Etudes APS, APD en cours pour la phase 2
- › Etude du modèle économique de gestion des marchés

Résultats immédiats/effets

- › Libération des sites et relogement des marchands
- › Poursuite des chantiers de construction des 20 marchés en partenariat avec les communes

Perspectives

- › 20 marchés livrés au 2^{ème} semestre 2021
- › 15 marchés : Travaux prévus pour 2021-2022
- › Les villes du Bénin sont dotées d'infrastructures marchandes modernes
- › Le fonctionnement et les conditions d'exercice des activités marchandes (sécurité, places de vente, maîtrise des recettes, formalisation des activités, assainissement, etc...) sont améliorés.
- › Des emplois connexes liés au bon fonctionnement des marchés sont créés





Construction d'un complexe Sofitel - CIC

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Renforcer l'offre de réceptifs hôteliers par des équipements de haut standing, aux normes et convenances internationales
- › Promouvoir le développement du secteur touristique

Résultats attendus

- › Un nouvel Hôtel Sofitel est construit et le Centre International de Conférences (CIC) de Cotonou est renové
- › Un hôtel 5 étoiles de 193 chambres et suites avec toutes les commodités requises est construit
- › Le Centre International de Conférences est renové avec, entre autres, l'aménagement d'une salle de congrès et de spectacles, de salles de réunion et de salle de presse, la construction d'une boîte de nuit, d'un casino et d'un cinéma

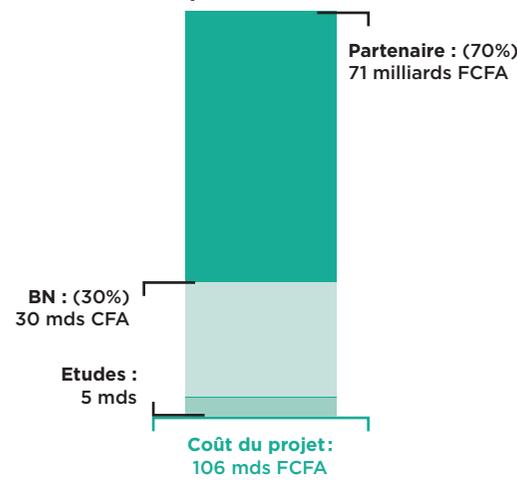
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Littoral: Cotonou

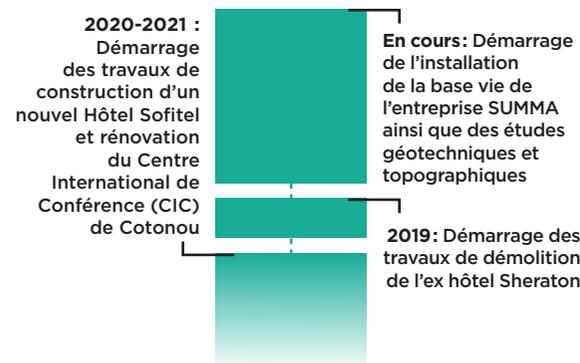
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: MCVDD
- › AMO: GASSIM, ACCOR
- › MOE: Cabinet MOKE
- › Entreprise: SUMMA

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Mise au point des projets de contrats avec ACCOR
- › Contrôle technique et validation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) du MOE
- › Validation des études d'Impact Environnemental et Social (EIES)
- › Réalisation des études géotechniques et topographiques sur l'ensemble du site
- › Exécution à 100% des travaux de démolition des bâtiments existants de BENIN MARINA HÔTEL

Résultats immédiats/effets

- › Signature des deux (02) contrats du Groupe ACCOR
- › Validation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) du MOE
- › Obtention du permis de construire

Perspectives

- › Démarrage des travaux de construction de l'Hôtel SOFITEL et la rénovation du Centre International de Conférences (CIC) de Cotonou





Construction de la cité administrative technique d'Abomey-Calavi

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Renforcer le patrimoine immobilier de l'État
- › Offrir aux personnels des directions techniques des ministères un cadre de travail adéquat et diminuer les charges locatives de l'État

Résultats attendus

- › Construction d'une cité administrative à Abomey-Calavi

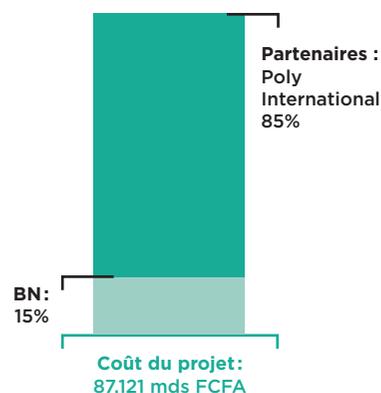
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Abomey-Calavi

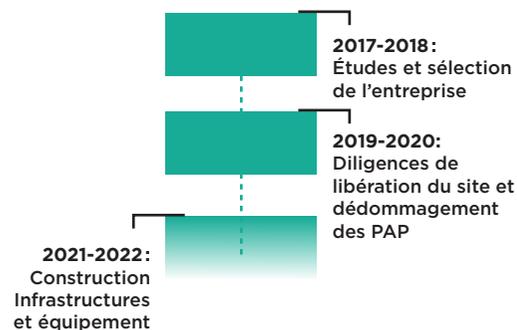
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Société Immobilière et d'Aménagement urbain (SIImAU) et DGHC
- › AMO: Louis Berger
- › MOE: I-Concept & Keops et Koffi Diabaté
- › Autres prestataires: BCT Qualiconsult
- › Entreprise adjudicataire: Poly International

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



Principales activités

- › Disponibilité du site, du levé topographique, du Permis de construire et du Certificat de conformité environnementale
- › Toutes les études sont réalisées et validées (ESQ, APS, APD, DCE)
- › Les dossiers d'exécution de l'entreprise sont disponibles

Résultats immédiats/effets

- › Travaux en instance de démarrage

Perspectives

- › Démarrage de la construction de la cité administrative technique en 2021
- › Réduction des baux administratifs
- › Mise à disposition des Agents de l'Administration Publique, d'un cadre de travail adéquat en vue d'améliorer leur productivité







Construction de la Cité Ministérielle à Cotonou

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Mettre en place les conditions favorables et un cadre de travail adéquat en vue d'améliorer la productivité des agents de l'Administration Publique
- › Réduire les baux administratifs
- › Promouvoir de nouvelles approches en termes d'urbanisme

Résultats attendus

- › Construction d'une nouvelle cité ministérielle qui abritera les bureaux des ministres, leurs cabinets et les services centraux sur un site de 5 ha
- › Construction de 10 bâtiments de type R+5 d'environ 6 000 m² de planchers chacun, organisés autour d'une nef centrale assurant un passage frais et ombragé d'un bâtiment à l'autre
- › Aménagements de larges espaces plantés
- › Construction d'un parking à trois (03) niveaux pour au moins 500 véhicules avec un espace restaurant

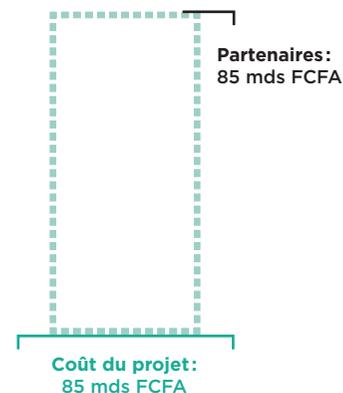
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Ville : Cotonou

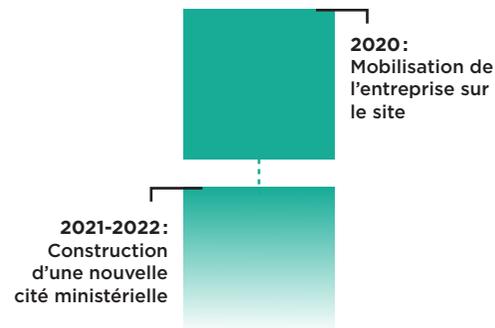
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: SimAU et DGHC
- › AMO: Louis Berger
- › MOE: Cabinet Koffi & Diabaté
- › Autres prestataires: Cabinet DSID Bénin, Laboratoire CNERTP et IGN
- › Entreprise adjudicataire: procédure de sélection en cours

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Les études géotechniques et topographiques, les études d'impact environnemental et social (avec obtention du CCE) et les études architecturales et techniques (APS, APD, Permis de Construire et DCE) sont réalisées et validées
- › Le recrutement du Bureau de Contrôle Technique (SOCOTEC) a été effectué par la SimAU
- › Un appel d'offres international est lancé et les offres reçues sont en cours d'évaluation

Résultats immédiats/effets

- › Sélection de l'entreprise en charge des travaux
- › Mise en place du schéma de financement

Perspectives

- › Finalisation de contrat avec l'entreprise
- › Démarrage des travaux de construction (1^{er} trimestre 2021)
- › Création d'emplois liés aux travaux de construction de la cité ministérielle





Construction du nouveau siège de l'Assemblée Nationale à Porto-Novo

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Offrir un cadre de travail adéquat aux députés
- › Donner à la deuxième institution de notre pays une image digne de son importance
- › Redonner à la ville de Porto-Novo son attribut de capitale politique

Résultats attendus

- › Construction d'un nouveau siège de l'Assemblée Nationale :
- › L'Hémicycle et les salles de réunion d'environ 4500 m² ;
- › Le Cabinet du Président et responsables parlementaires 3800 m² ;
- › Le Secrétariat Général Administratif 3500 m²
- › Les bureaux des autres députés 5500 m²
- › Un restaurant + infirmerie + logements 1500 m²
- › La construction des ouvrages d'assainissement et des VRD

Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Ville : Porto-Novo

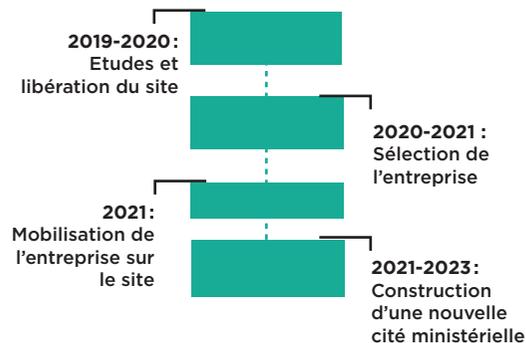
Cadre institutionnel

- › MO : MCVDD
- › MOD : Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT)
- › CO : DGHC
- › MOE : Cabinet KERE ARCHITECTURE
- › BCT et Entreprise : à recruter

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etudes techniques (APS, APD) et environnementales (EIES) achevées, esquisse validée et DCE réalisé
- › Travaux de démolition des anciennes infrastructures sur le site de l'ex Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
- › Dossier d'appel d'offre international finalisé pour les travaux de construction des infrastructures du nouveau siège de l'Assemblée Nationale

Résultats immédiats/effets

- › Certificat de Conformité Environnementale et Permis de Construire disponibles
- › Dossier d'Appel d'Offre disponible
- › Libération effective du site devant abriter les travaux
- › Sélection d'entreprise de Génie-Civil pour la construction des infrastructures

Perspectives

- › Signature du contrat de l'entreprise adjudicataire
- › Démarrage des travaux de construction du nouveau siège de l'Assemblée Nationale



Construction d'une caserne militaire à Allada

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif spécifique

- › Délocalisation du camp Guézo
- › Moderniser la ville de Cotonou par la construction d'un centre des affaires

Résultats attendus

- › Une caserne militaire moderne est construite à Allada
- › La ville de Cotonou est modernisée par la construction d'un centre d'affaires

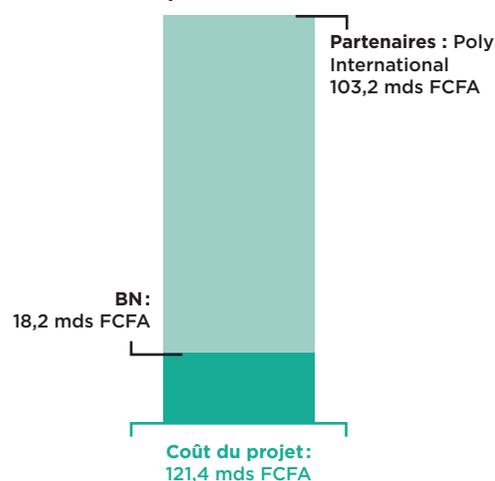
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Allada et Cotonou

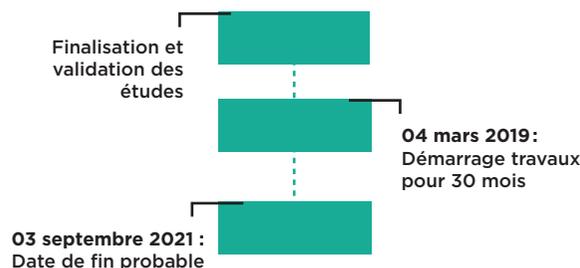
Cadre institutionnel

- › Supervision : MCVDD et MDN
- › MOE : PROJEX AFRIQUE DE L'OUEST
- › Contrôle technique des travaux : QUALICONSULT AFRIQUE DE L'OUEST
- › Entreprise : Poly-Technologie

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Tous les ouvrages sont globalement exécutés autour de 60% à l'exception de quelques-uns comme la sous-station, le château d'eau, les toilettes, le Bureau et la canalisation de station-service dont le taux d'exécution physique varie entre 25 et 40%

Résultats immédiats/effets

- › Chantier de construction en cours
- › Emplois créés à la population : 115 expatriés chinois (dont 28 cadres et 87 ouvriers), et 150 employés locaux (variable selon l'évolution du chantier)

Perspectives

- › Livraison de la caserne et délocalisation du camp Guézo
- › Etude pour aménagement du domaine de l'ex-camp Guézo



Rénovation des infrastructures des écoles militaires et paramilitaires

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifique

- › Mutualiser toutes les écoles de formation paramilitaire et militaire

Résultats attendus

- › Rénovation ou construction des centres militaires et paramilitaires
- › Amélioration du cadre de formation aux forces militaires et paramilitaires

Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national

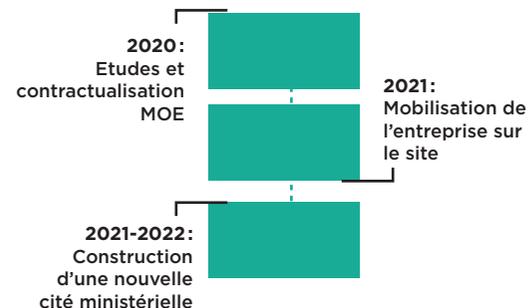
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: SImAU et DGHC
- › MOE et Entreprises: en cours de recrutement

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Disponibilité des sites et des levés topographiques
- › Etudes APS réalisées et en instance de validation par la hiérarchie militaire
- › Contrats des MOE en cours de signature à la SImAU

Résultats immédiats/effets

- › Achèvement des études et démarrage des travaux en vue

Perspectives

- › Démarrage des travaux en 2021
- › Amélioration de la formation militaire au service de la sécurité des populations et de la défense nationale



Réhabilitation, aménagement et modernisation des voiries urbaines : asphaltage dans 9 villes

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs

- › Améliorer les conditions de circulation dans les villes du projet
- › Améliorer l'accès des ménages aux services d'assainissement pluvial et aux équipements sociocommunautaires
- › Contribuer à la rénovation des principales zones d'habitat et d'activités dans les villes concernées
- › Réduire les niveaux de pollution et de nuisances dans ces principaux centres urbains et contribuer à la propreté des rues

Résultats attendus

- › 695 km de voiries urbaines primaires, secondaires et tertiaires aménagées et réhabilitées dans les principales villes du Bénin
- › La façade est aménagée avec signalisation, mobilier urbain et éclairage public
- › Les ressources des communes se sont accrues, le système de fiscalité local s'est amélioré, nouvelles impositions, récupération de coûts sur les bénéficiaires directs

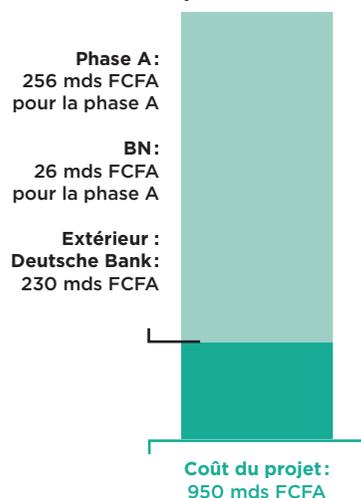
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Cotonou, Abomey-Calavi, Porto-Novo, Parakou, Abomey, Bohicon, Lokossa, Sèmè Kpodji, Natitingou

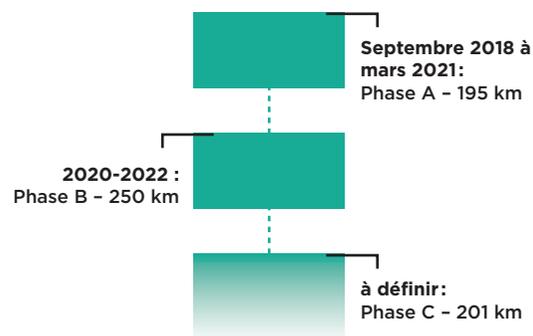
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: ACVT
- › AMO: Louis Berger
- › MOE: Ceco BTP, ACEP, Best Ing, LTi, Technicart
- › Entreprises adjudicataires: Adéoti, Ofmas SBF, HNRB, Sino Hydro, NSE CI, SOGEA SATOM

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etude de faisabilité et Etude APS / APD de l'ensemble du projet (650 km) réalisées
- › Les travaux de voirie de la phase A (197 km) sont presque achevés à Cotonou, Abomey-Calavi, Porto-Novo, Sèmè-Podji, Lokossa, Abomey, Bohicon, Parakou et Natitingou
- › Les travaux d'éclairage public, de signalisations, d'aménagement d'espaces verts et de plantation d'arbres sont en cours
- › Actualisation des études phase B est terminée

Résultats immédiats/effets

- › Travaux de voirie presque achevés dans 9 villes (197 km de linéaire de rue, 410 km d'ouvrage d'assainissement, 15.571 lampadaires solaires de dernière génération, 32.763 arbres d'alignements pour le verdissement et l'embellissement de notre cadre de vie)
- › Travaux d'électrification, de signalisations, d'aménagement d'espaces verts et de plantation d'arbres sont en cours en vue d'un achèvement de la phase A du projet en mars 2021
- › Elaboration DAO de la phase B en cours en vue sélection des entreprises
- › Création d'emplois : 10230 (études et travaux).

Perspectives

- › Transformation des rues urbaines, Assainissement et embellissement des villes ciblées
- › Démarrage en 2021 de la phase B du projet Asphaltage





Aménagements urbains et paysagers à Cotonou

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs

- › Réaliser le long du Boulevard de la Marina des d'aménagements urbains et paysagers et construire des monuments en vue de valoriser, de reconquérir des espaces naturels et paysagers à l'échelle de l'agglomération
- › Faire de ce secteur stratégique de la ville, une référence en matière d'attractivité urbaine et de qualité du cadre de vie

Résultats attendus

- › Cette zone stratégique au sein de laquelle le Port Autonome occupe une position privilégiée est requalifiée et contribue à l'amélioration de l'image de cette entreprise et de son attractivité
- › De grands pôles dédiés à des activités de plein air commerciales et de loisirs adaptés à l'évolution des besoins et des attentes des résidents permanents ou occasionnels de la principale ville du pays sont créés
- › Des parcs urbains et poumons verts accessibles sont offerts au grand public
- › Le pays est doté d'une « signature », d'un symbole identitaire fort qui servira d'inspiration pour définir le visuel de la destination Bénin : le Monument des Amazones
- › La plage ouest de Cotonou est mise en valeur en lien avec les ambitions du Gouvernement en matière de tourisme local

Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Littoral: Cotonou, à proximité du Boulevard de la Marina - Champ de foire; Place de l'Indépendance; Esplanade des Amazones; Jardins de Mathieu

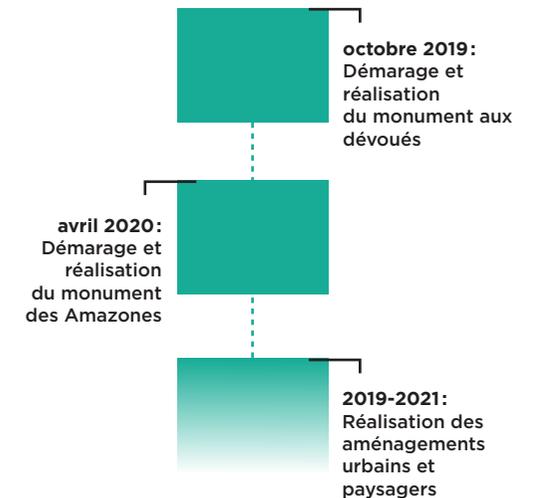
Cadre institutionnel

- › Maître d'ouvrage: Port Autonome de Cotonou
- › Maître d'œuvre: Colas
- › Bureau d'études: EGIS (ESQ + APS)
- › MOE: Port Autonome de Cotonou
- › Autres prestataires: Consultant Etudes et Direction des travaux (VRD et Urbanisme) et Consultant-Entreprise Etudes et Travaux (Aménagements paysagers)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



Principales activités

1. Jardin de Mathieu :

- › Monuments aux Dévoués : Travaux de fondations terminés
- › Génie Civil : Bétonnage des allées et de l'esplanade sont en cours (80%); apport de la terre végétale dans les ilots ; les travaux au niveau de la fondation de la clôture sont en cours (80%)
- › Dispositif d'approvisionnement en eau souterraine : Démarrage des canalisations d'amenée de l'eau souterraine dans les bâches

2. Boulevard de la Marina :

- › Aménagement paysager en cours
- › Sites pilotes : Les travaux de traitement et de maîtrise du sol sont terminés (excepté la plantation) ; les travaux d'apport de terre végétale sont terminés
- › Les autres ilots : les travaux de traitement et de maîtrise du sol sont en cours

3. Champ de Foire Sud / Place de l'Indépendance

- › Sur le CFS, les travaux au niveau des couches de fondation sont terminés à environ 95 % ; les travaux de bétonnage sont en cours à plus de 50%
- › Sur la PI, les travaux de bétonnage des allées sont presque terminés (90 %)
- › Le trottoir de la clôture de la Présidence est quasiment terminé.

4. Esplanade des amazones

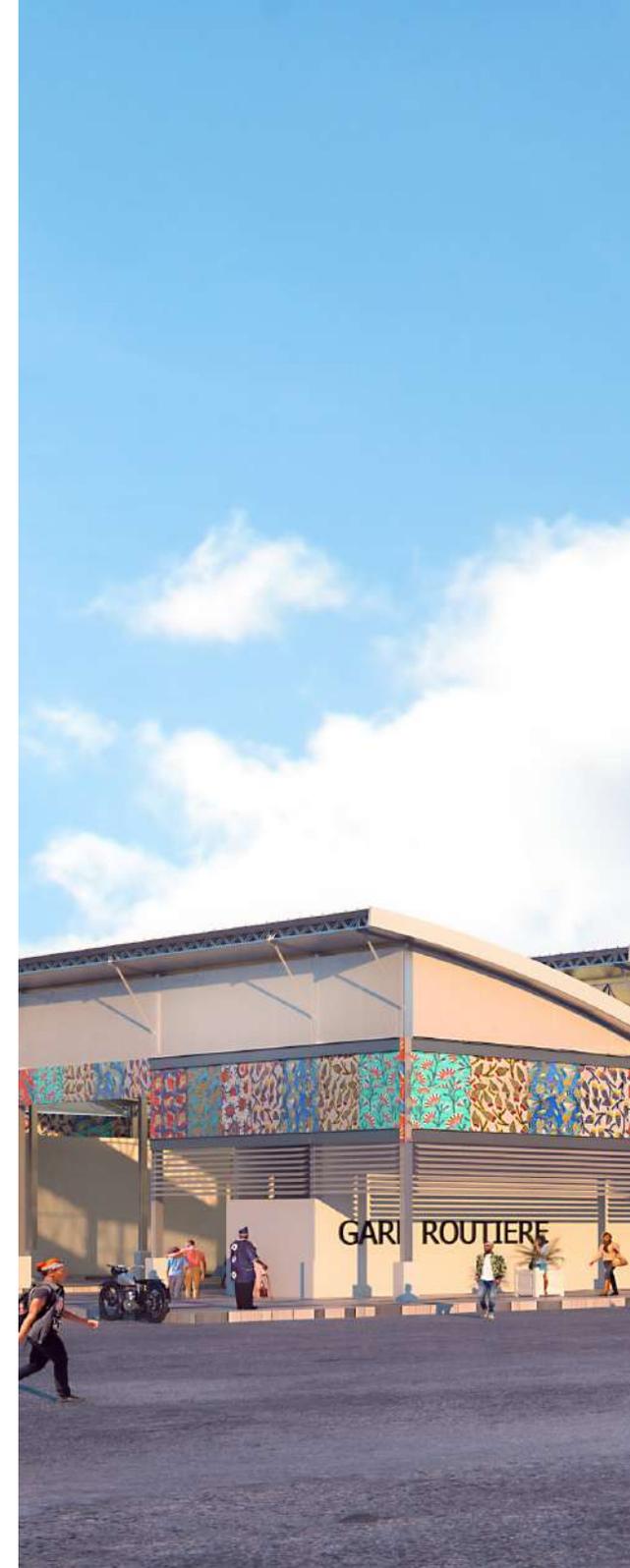
- › Monument des Amazones : TEP 94%
- › Génie Civil : EGIS a validé les études d'exécution. Les travaux de terrassement ont déjà démarré; les travaux de voiries de la voie d'accès au MARRIOT ont démarré ; les travaux d'assainissement sur la voirie Est (parking Est) ont démarré

Résultats immédiats/effets

- › Valorisation et reconquête des espaces naturels et paysagers à l'échelle de l'agglomération afin
 - › de créer de grands pôles dédiés à des activités de plein air commerciales et de loisirs adaptés à l'évolution des besoins et des attentes des résidents permanents ou occasionnels de la principale ville du pays
 - › d'offrir des parcs urbains et poumons verts accessibles aux publics
 - › de doter le pays d'une « signature », d'un symbole identitaire fort et qui servira d'inspiration pour définir le visuel de la destination Bénin
 - › de mettre en valeur la plage ouest de Cotonou en lien avec les ambitions du Gouvernement en matière de tourisme

Perspectives

- › Fin des travaux et mise en service des aménagements prévues au premier semestre 2021





Assainissement pluvial de Cotonou

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Améliorer substantiellement l'environnement urbain et la situation d'hygiène et d'assainissement dans Cotonou
- › Prévenir les inondations et la stagnation des eaux pluviales
- › Améliorer la mobilité urbaine
- › Renforcer la capacité de la Commune bénéficiaire en matière de gestion des infrastructures urbaines et de son territoire

Résultats attendus

- › La construction de 136 km de collecteurs et caniveaux de rues
- › L'aménagement et le pavage de 49 km de rues
- › L'aménagement de 7 bassins de rétention

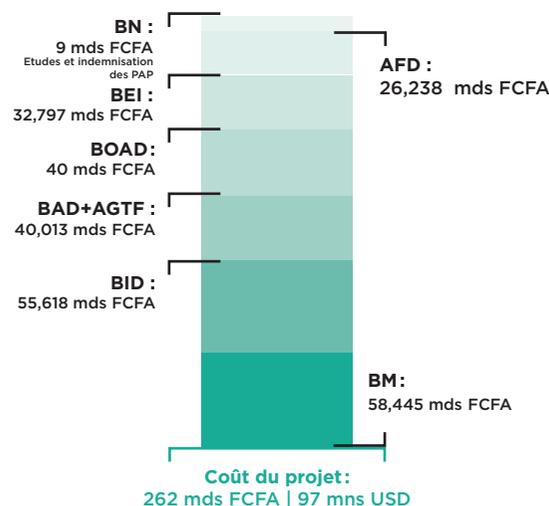
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Littoral: Cotonou

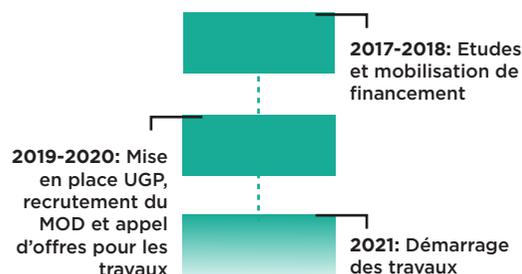
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution : ACVDT
- › MOD Etude : AGETUR
- › MOD Travaux : Tranche d'urgence : AGETUR, autres tranches : en cours de sélection
- › Bureau d'étude : IGIP Afrique

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Instruction du programme en cours par les partenaires : Tranche 1 BOAD (100%) - Tranche 2 BOAD (0%) - Banque Mondiale (100%) - BAD+AGTF (100%) - AFD (100%) - BEI (100%) - BID (0%)
- › Etudes techniques achevées: APD/DAO, EIES/CGES/PAR

Résultats immédiats/effets:

- › Projet achevé et démarrage prochain des travaux en vue des impacts suivants :

Impacts sociaux

- › 20 000 emplois (dont 4000 directs et 16000 indirects)
- › Réduction des maladies liées aux inondations (25% à la fin du projet contre 43% avant le projet)
- › 1692 PAP indemnisées
- › 460 000 personnes impactées directement par le Projet (atténuation d'inondations)

Impacts économiques

- › Recettes fiscales induites et indirectes : 784 millions FCFA
- › Valeur ajoutée induite et indirecte : 20 milliards FCFA
- › Réduction du taux de pauvreté monétaire (de 43,1% avant le programme à 25% à la fin du programme)

Perspectives

- › Sélection des entreprises et des missions courant 2020 - 2021
- › Démarrage des travaux au premier semestre 2021

Assainissement pluvial des villes secondaires (PAPVS)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Prévenir les inondations et la stagnation des eaux pluviales
- › Améliorer les conditions de vie et d'hygiène des habitants
- › Améliorer les infrastructures de voiries
- › Valoriser le foncier bâti et non bâti

Résultats attendus

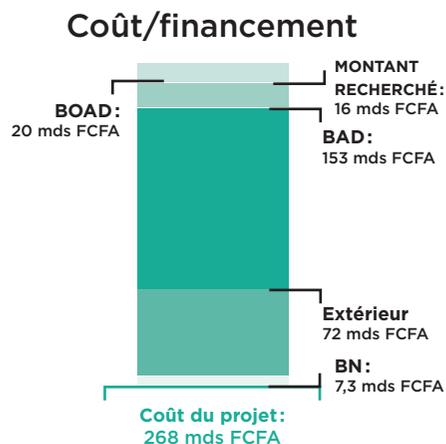
- › Plus de 145 km de nouveaux collecteurs construits et mis en service
- › Les voies de passage des nouveaux collecteurs sont pavées
- › Plusieurs caniveaux existants réhabilités
- › les systèmes de drainage sont curés dans les villes concernées

Zone d'intervention et/ou d'impact

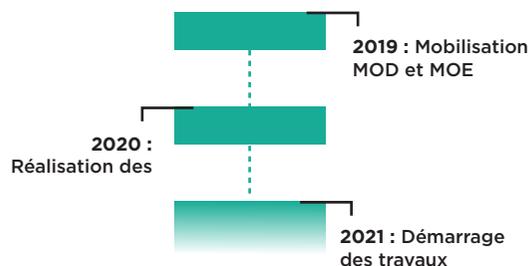
- › Porto-Novo, Sèmè-Podji, Ouidah, Abomey-Calavi, Abomey, Bohicon, Parakou et Natitingou

Cadre institutionnel

- › MO : MCVDD/ACVDT
- › MOD : Etudes : AGETUR
- › MOE : CECO BTP / ACEP Ing / OTD Ing
- › Entreprises : à sélectionner



Calendrier de mise en œuvre



Principales activités

- › Les Etudes EIES et PAR sont achevées avec la délivrance du CCE pour chacun des rapports EIES
- › Les Etudes APD sont achevées
- › L'instruction du programme est en cours par les partenaires BEI et BAD

Résultats immédiats/effets

Les études du Projet sont achevées en vue de :

- › La construction de 145 km de collecteurs d'eaux pluviales
- › La prévention des inondations et de la stagnation des eaux pluviales
- › L'amélioration des conditions de vie et d'hygiène des habitants
- › L'amélioration des infrastructures de voiries
- › La valorisation du foncier bâti et non bâti

Perspectives

- › Bouclage du processus du financement pour la BAD et la BEI en janvier 2021
- › Démarrage des activités de recrutement des entreprises : premier trimestre 2021



Développement de programmes immobiliers d'habitat social et économique (20.000 logements)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Mettre en place les conditions de production de logements par le secteur privé, avec des prix de cession de logements abordables
- › Promouvoir de nouveaux modes de construction, de nouveaux types de logements et de nouveaux modes d'habitation ainsi que de nouvelles approches en termes d'urbanisme
- › Dynamiser l'emploi dans les zones d'intervention du projet

Résultats attendus

- › Des sites sont viabilisés et 20 000 logements de type F4 dans 14 villes dont 12 960 individuels et 7 040 collectifs sont construits
- › Accès effectif des Béninois visés aux 20 000 logements
- › 12 049 logements pour la première phase et 7 051 logements pour la seconde phase sont réalisés

Zone d'intervention et/ou d'impact

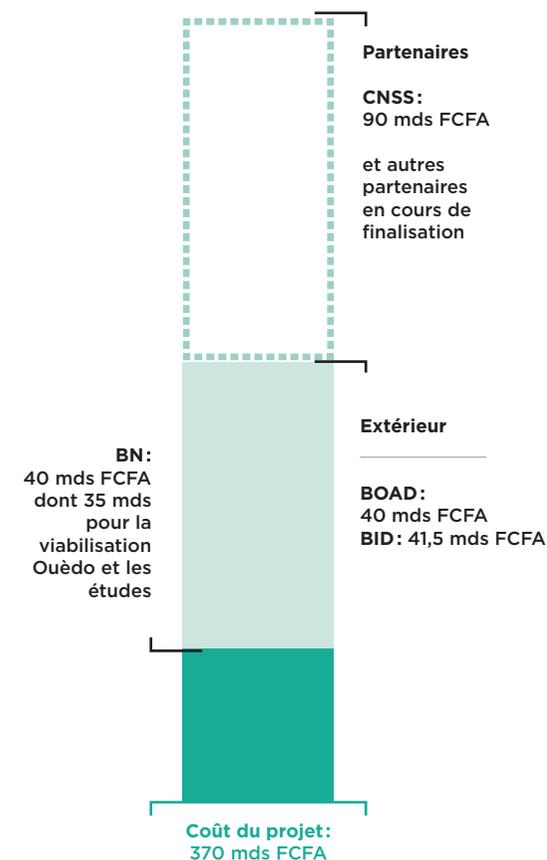
- › La stratégie d'implantation des logements repose sur une logique de création de « villes nouvelles » (Abomey-Calavi, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji, Parakou, Abomey, Bohicon) et de « nouveaux quartiers » (Natitingou, Djougou, Kandi, Malanville, Dassa-Zoumè, Lokossa, Aplahoué, Azovè, Pobè, Ouidah, Pahou) ;
- › Atlantique: Abomey-Calavi, Ouédo, Ouidah, Pahou - 11 800
- › Ouémé: Porto-Novo, Sèmè-Kpodji - 4 500

- › Borgou: Parakou - 2 500
- › Zou: Abomey-Bohicon - 700
- › Atacora: Natitingou - 200
- › Donga: Djougou - 200
- › Alibori: Kandi, Malanville - 200
- › Collines: Dassa-Zoumè - 100
- › Mono: Lokossa - 100
- › Couffo: Aplahoué-Azové - 100
- › Plateau: Pobé - 100

Cadre institutionnel

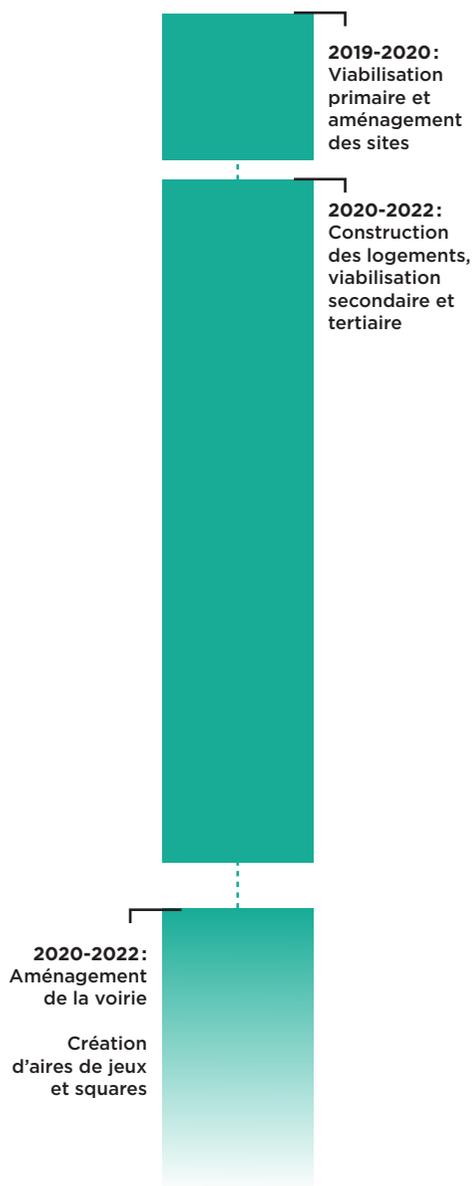
- › Structure d'exécution: Société Immobilière et d'Aménagement urbain (SIImAU)
- › AMO: Groupe Duval
- › MOE: Cabinet Koffi & Diabaté
- › Autres prestataires: CECO-BTP, Cabinet IRC, Laboratoire ATS et l'IGN
- › Entreprises adjudicataires: Colas, IBT/Ecore, ASEMI (viabilisation du site), PNBf/PNHG

Coût/financement



PRÉSENTATION DU PROJET

Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Ouédo Viabilisation primaire (financement BN) : Travaux en cours
- › Ouédo 3035 Logements : attribution des lots 1, 2 et 3 au Groupement d'entreprises PNB/ PNHG et du lot 4 (viabilisation secondaire et tertiaire) au Groupement d'entreprises COLAS-ASEMI-FRANZETTI
- › Ouédo : les DAO relatifs à la viabilisation secondaire et tertiaire, à la construction de 2145 logements, et à la construction de 3101 logements sur financement de la CNSS sont également lancés
- › Ouédo 2570 Logements par des Partenaires Privés : Réception de plusieurs offres spontanées - Recherche de partenaires en cours.
- › Parakou 250 Logements CNSS : Etudes du maître d'œuvre en cours / et libération du site.
- › Porto Novo 183 Logements : Etudes du Maître d'œuvre en cours
- › Finalisation de l'approche commerciale

› Résultats immédiats/effets

- › Achèvement des travaux de viabilisation primaires
- › Lancement des DAO du reste des logements du site de Ouédo et des autres sites
- › Démarrage des travaux de construction des logements
- › Création d'emplois liés aux travaux de construction

Perspectives

- › Poursuite et achèvement des travaux de viabilisation primaire
- › Sélection des entreprises et divers prestataires pour l'exécution des travaux de viabilisation et de construction de logements sur financement de la BID et de la CNSS
- › Exécution des travaux de construction de logements (Financement CNSS, BID et BOAD)
- › Poursuite de la recherche des partenaires privés pour les 2570 logements





Protection et valorisation de la côte à Avlékété-Ouidah

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Construire des brise-lames et remblayer les plages à Avlékété-Ouidah
- › Transformer les plages d'Avlékété en des sites propices au tourisme balnéaire
- › Favoriser le développement de sites récréo touristiques

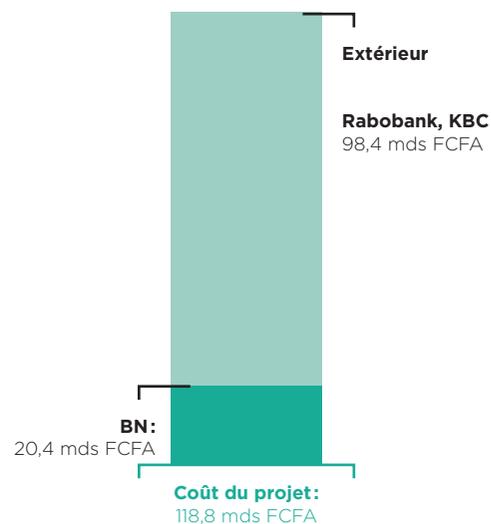
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Atlantique: commune de Ouidah, village d'Avlékété

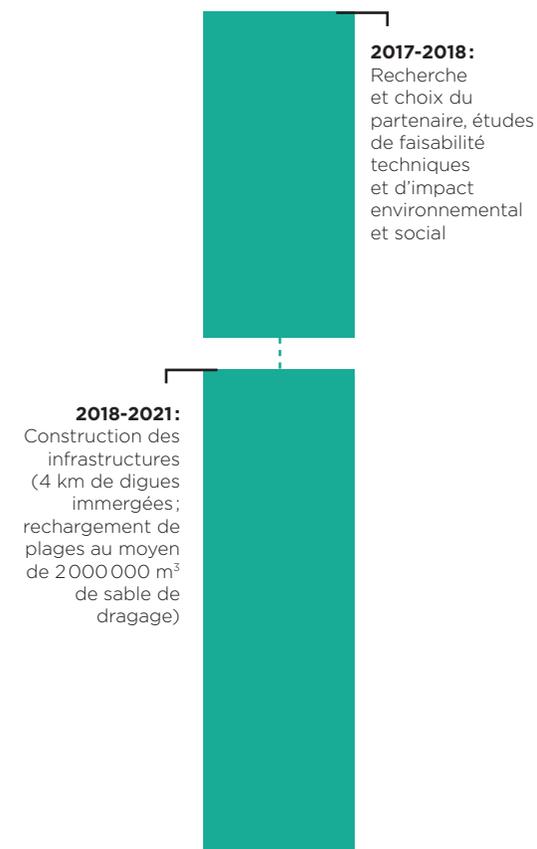
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)/MCVDD
- › MOE: Antea Belgium
- › Entreprise: Jan De Nul

Coût/ financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

Phase I – Avant-Projet Détaillé

Les travaux préparatoires se composent d'investigations et des études suivantes :

- › Investigations de terrain
- › Des études d'ingénierie
- › Etude d'impact environnemental et social

Phase II – Construction

La phase de construction (durée 3 ans) se compose de :

- › La mobilisation d'équipements terrestres et maritimes
- › L'approvisionnement et fourniture de matériels de roche provenant de carrières au Bénin (transport terrestre de 2/3 de la quantité requise soit 800 000 tonnes environ) et de l'extérieur du Bénin (transport maritime d'1/3 soit 400 000 tonnes environ) ; (février 2018- novembre 2020)

La construction des brise-lames durant la période novembre – février et ceci au courant des 3 années consécutives, à partir de novembre 2018 :

- › Construction de brise-lames de 5 000m à Avlékété: installation des enrochements au moyen de navires à déversement latéral

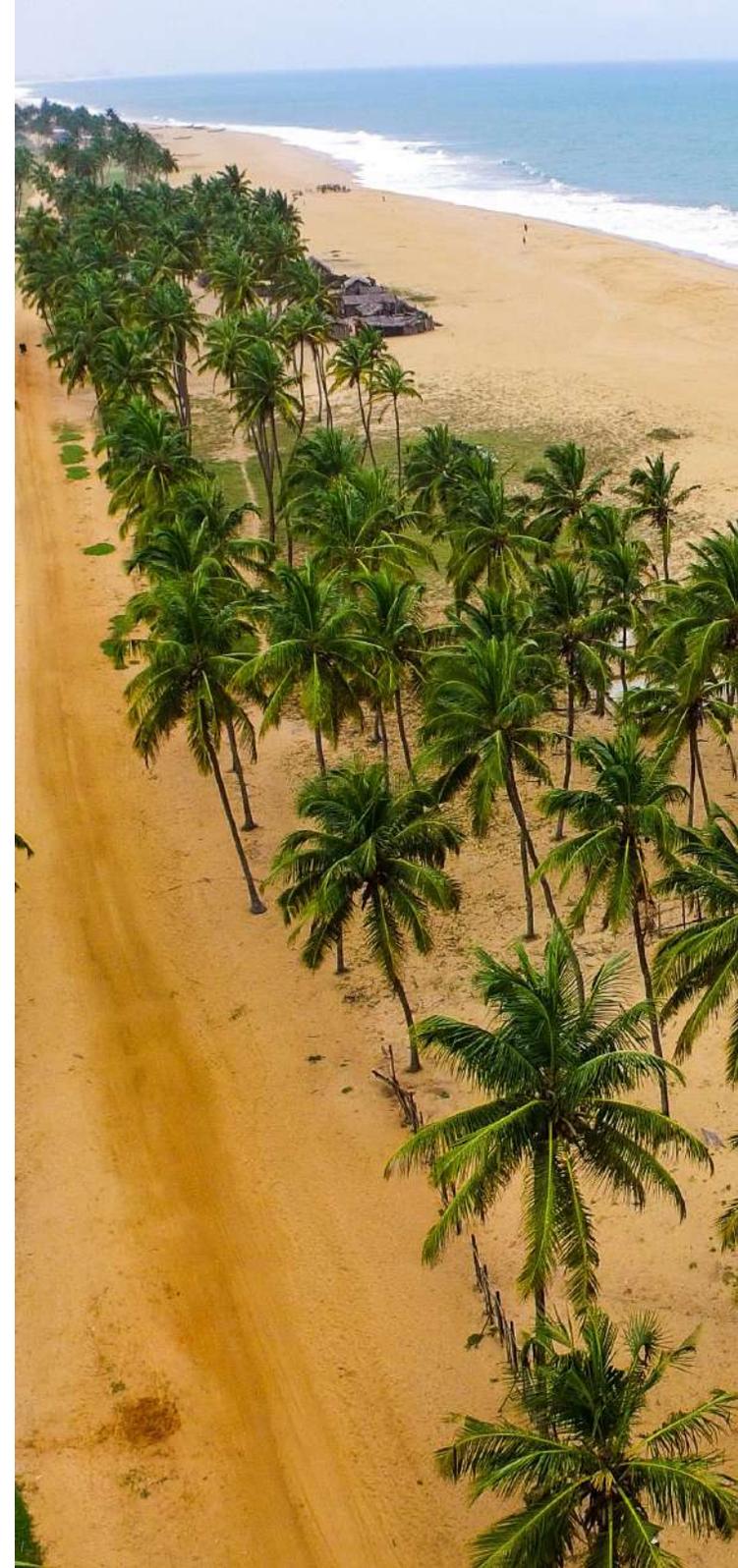
- › Prélèvement de sables marins et remblais des plages à Avlékété (2 million m³) avec DAM (Drague Aspiratrice en Marche) + conduite de refoulement assisté par des engins de terrassements
- › La démobilisation du matériel

Résultats immédiats/effets

- › Transformation des plages d'Avlékété en des sites propices au tourisme balnéaire
- › Contrôle de l'érosion côtière sur ces segments
- › Construction de 5 000 mètres linéaires de digue immergée et dragage d'environ 2 000 000 de mètres cube de sable pour le rechargement de plage
- › L'adoucissement des vagues le long de ce segment de la mer
- › Accroissement du produit intérieur brut

Perspectives

- › Travaux de mise en place de stations balnéaires sur le segment protégé
- › Développement de sites récréo touristiques pour la promotion du tourisme national et international





Annexes



Zoom sur quelques projets

MODERNISATION DE LA GESTION DES DECHETS SOLIDES DANS LE GRAND NOKOUÉ

Le projet

La conurbation du Grand Nokoué (2,3 millions d'habitants dans les communes de Ouidah, Abomey-Calavi, Cotonou, Sèmè-Podji et Porto-Novo) génère environ 500 000 tonnes de déchets par an. Le projet vise la mise en place d'une filière moderne et désormais vertueuse de collecte, de traitement et de valorisation des déchets. Les actions en cours concernent l'organisation, les outils et moyens ainsi que le capital humain, et se distinguent en 5 composantes : i) la pré-collecte, la collecte directe et le transfert des déchets solides ménagers ; ii) la salubrité, à travers le balayage, le désherbage, le nettoyage manuel des rues et des places publiques ainsi que le curage des caniveaux ; iii) le tri, le traitement et la valorisation des déchets ; iv) l'enfouissement technique et sanitaire des résidus non valorisables sur les sites de Ouèssè et de Takon ; et, v) le suivi et le contrôle informatisé de l'ensemble des prestations à réaliser.

Premiers résultats sur le terrain...

Du matériel roulant moderne est déployé (camions ampliroll, bennes tasseuses, tricycles motorisés etc..) en partenariat avec les petites et moyennes entreprises avec une forte création d'emplois.

Ce projet est mis en œuvre par la Société de gestion des déchets et de la salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN SA), créée en 2018 par le Gouvernement. Depuis décembre 2018, elle est en phase active, avec plusieurs résultats tangibles : la propreté des rues, la destruction des principaux dépotoirs d'ordures abandonnés (points noirs), l'assainissement des berges de la lagune de Cotonou, etc...

Depuis le mois de juin 2020, la nouvelle organisation de la précollecte gratuite des déchets auprès des habitants est en place, suivie du déploiement des engins lourds à partir du mois de septembre 2020 pour la collecte directe.

...ET DES CHIFFRES QUI PARLENT...

Précollecte

69 PME mobilisés et 600 tricycles déployés
83 points de regroupement réhabilités et construits
1 410 emplois directs

Collecte et transport

5 Centres de transfert et de 2 Centres d'enfouissement technique construits et réhabilités
112 camions dont
40 camions bennes à ordures ménagères, 60 camions ampliroll et 12 remorques
212 conteneurs de 15 à 30 m³
112 conducteurs de BOM et Amplirolls
152 éboueurs

Gestion des infrastructures de la SGDS-GN

70 agents au niveau des Points de Regroupement
04 agents et 20 éboueurs au niveau des Centres de Transfert
02 agents au niveau des Centres d'Enfouissement Technique

1 770 Soit au total
emplois directs





AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA LAGUNE DE COTONOU ET ASSAINISSEMENT DE SON PLAN D'EAU

L'option d'aménagement porte sur la construction d'une voie de corniche ou boulevard lagunaire, divisé en 6 segments ou secteurs allant du quartier Djidjè jusqu'à l'avenue Van Vollenhoven, en passant par Hindé, Dantokpa et le nouveau pont de Cotonou. L'intervention de l'Etat a consisté en la 1ère phase à un dégagement et assainissement de la berge « Gbogbanou - Dantokpa - Hindé ».

Constat de départ

Avant l'intervention de l'Etat, la lagune de Cotonou était caractérisée par un déversement quotidien d'importants volumes de déchets solides ménagers par les riverains, les marchés de Dantokpa, Gbogbanou et Hindé ainsi que les ONG de pré-collecte de DSM ; une érection de taudis et un stockage à grande échelle de produits pétroliers sur les berges ; une défécation à l'air libre ; et, enfin une violation du périmètre inconstructible de la berge.

La lagune de Cotonou occupe une position centrale stratégique. Mais, ses abords et potentialités n'avaient fait l'objet d'aucun aménagement attractif.

Intervention de l'Etat

Les objectifs recherchés à travers la présente intervention de l'Etat sont : assainir les abords de la lagune et le plan d'eau ; aménager, organiser et régler plus rationnellement l'occupation de l'espace public ; créer un espace urbain d'activités de loisirs et de plaisance qui valorisent les berges et le plan d'eau ; faire de ces berges un poumon vert de la ville de Cotonou en vue de lui redonner une nouvelle image.

L'option d'aménagement retenue porte sur la construction d'une voie de corniche ou boulevard lagunaire pour un coût d'environ 14,6 milliards FCFA. Le projet est divisé en 6 segments allant du quartier

Djidjè jusqu'à l'avenue Van Vollenhoven, en passant par Hindé, Dantokpa et le nouveau pont de Cotonou.

L'intervention de l'Etat a consisté en la 1ère phase à un dégagement et assainissement de la berge « Gbogbanou - Dantokpa - Hindé ». Cinq composantes ont été successivement déroulées : information-sensibilisation pour une durée de 5 mois avant début des interventions, recensement des occupants, relogement des 1500 vendeuses, libération et assainissement de la berge, et enfin sécurisation.

Consistance des travaux

Les travaux réalisés sur le terrain portent sur la démolition des installations en matériaux définitifs et précaires, la destruction des points noirs (dépotiers sauvages), le terrassement du site par apport de sable silteux, la construction d'une clôture de séparation en fils barbelés, l'aménagement d'une voie de 10 mètres le long de la clôture, l'éclairage public, la construction de 5 blocs de 8 latrines dans les marchés, et enfin la construction de 5 plateformes (point de regroupement) de déchets solides ménagers.

Le coût des opérations est estimé à environ 815 000 000 FCFA.





MODERNISATION DE 35 MARCHES URBAINS ET REGIONAUX

Pour la première fois au Bénin, un vaste programme de modernisation des infrastructures marchandes a pris en compte le relogement des usagers afin d'assurer de façon convenable la poursuite des activités commerciales. Ce programme est estimé à environ 150 milliards FCFA.

Les marchés de la première phase en cours de construction sont au nombre de 20 : Tokplégbé, Midombo, PK3, Aidjèdo, Wologuèdè, Mènontin, Sainte-Trinité, Gbégamey et Cadjehoun à Cotonou ; Ouando et Ahouangbo à Porto-Novo, Pahou à Ouidah, Cococodji à Abomey-Calavi, Houndjro à Abomey, Guèma à Parakou, Glazoué, Azovè à Aplahoué, Natitingou, Djougou, Houègbo à Toffo. Démarré en décembre 2019, des hangars de relogement ont été érigés sur des sites aménagés avec un point d'eau, l'éclairage et des locaux sanitaires, offrant parfois un meilleur environnement que l'existant. Pendant cette installation provisoire, les entreprises en charge de travaux ont un délai d'un an pour achever la construction de ces infrastructures marchandes modernes.

La 2^{ème} phase concerne 15 marchés à savoir : Ganhi, Dandji, Saint Michel, Zogbo, Vèdoko, Letondougbe, Yénawa, Agbato, Doudédji, Sainte Rita, Fifadji, Kindonou à Cotonou, Zoca et Xwlacomey à Abomey-Calavi, le marché régional d'Abomey, et Ladji Farani à Parakou.

Ces nouveaux marchés offriront de meilleurs espaces de vente avec plusieurs commodités comme les blocs de toilettes, un espace de gestion de déchets, une boucherie-poissonnerie munie de chambre froide, une infirmerie, une administration, un local technique et d'entretien, etc...

Ce projet vise à améliorer l'attractivité des agglomérations et contribuer à l'arrêt de l'occupation anarchique des espaces publics, à une meilleure fluidité des déplacements autour des marchés, à une meilleure intégration de ces équipements dans l'environnement urbain, à la réduction de l'insécurité ainsi qu'à l'accroissement des ressources financières des communes.





CONSTRUCTION DE L'HOTEL SOFITEL ET RENOVATION DU CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCES (CIC) DE COTONOU

Le projet

Le projet de construction d'un Hôtel SOFITEL et de rénovation du CIC s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'offre de réceptifs hôteliers par des équipements de haut standing, aux normes et convenances internationalement recommandées. L'objectif stratégique de ce projet est de promouvoir le développement du secteur touristique au Bénin.

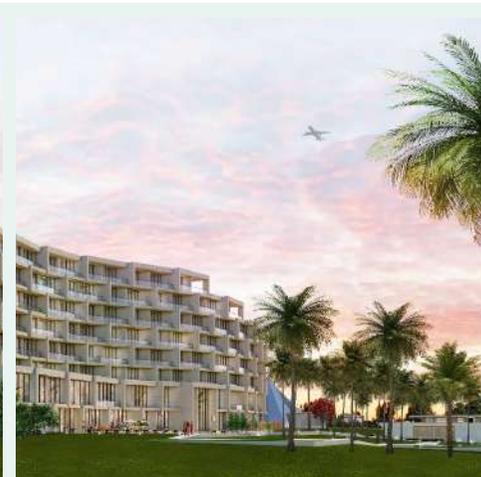
Le programme des travaux de l'hôtel comprend la construction de **200 chambres** et **05 villas d'hôtel** (dont une présidentielle), des restaurants, des salles de réunion et d'espaces événementiels, des piscines, un centre d'affaires, etc.

En ce qui concerne le CIC, sa rénovation prend en compte les salles des congrès pour divers événements, les salles de réunions, la salle de presse et la construction de 04 salons présidentiels.

L'ensemble de ces infrastructures sera implanté au sein d'une aire végétalisée avec un lien entre le CIC et le SOFITEL.

Coût et financement du projet

Le coût global du projet est de 106 115 033 808 FCFA dont 4 702 465 548 FCFA financés par le Budget National pour les études. Pour les travaux estimés à 101 412 568 260 FCFA, le Gouvernement apporte 30% soit 30 423 770 478 FCFA sur Budget national et les Partenaires 70% soit 70 988 797 782 FCFA.





ASPHALTAGE : REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIE URBAINE A TRAVERS LE BENIN

Le projet de réhabilitation et aménagement de voiries urbaines dénommé « Projet Asphaltage » est la réponse pour recréer une dynamique de développement urbain au plan local avec des répercussions positives sur les relations villes-hinterland. Ce projet est porteur de transformation des économies locales par le renforcement de la productivité économique urbaine et l'attractivité des villes concernées.

Pour un linéaire total projeté de 650 km, la phase A qui s'achève concerne 197 km de rues équipées de 410 km d'ouvrage d'assainissement, 15.571 lampadaires solaires de dernière génération, 32.763 arbres d'alignements pour le verdissement et l'embellissement de notre cadre de vie dans 9 villes : Cotonou, Abomey-Calavi, Porto-Novo, Sèmè-Podji, Lokossa, Abomey, Bohicon, Parakou et Natitingou.

Au total plus de 10 000 emplois ont été créés à l'occasion de la mise en œuvre de cette phase A dont le coût global (Voirie Assainissement, Equipements de sécurité, Eclairage Public, Espace Vert et plantation d'arbres d'alignement) s'élève à 254 milliards de francs CFA.



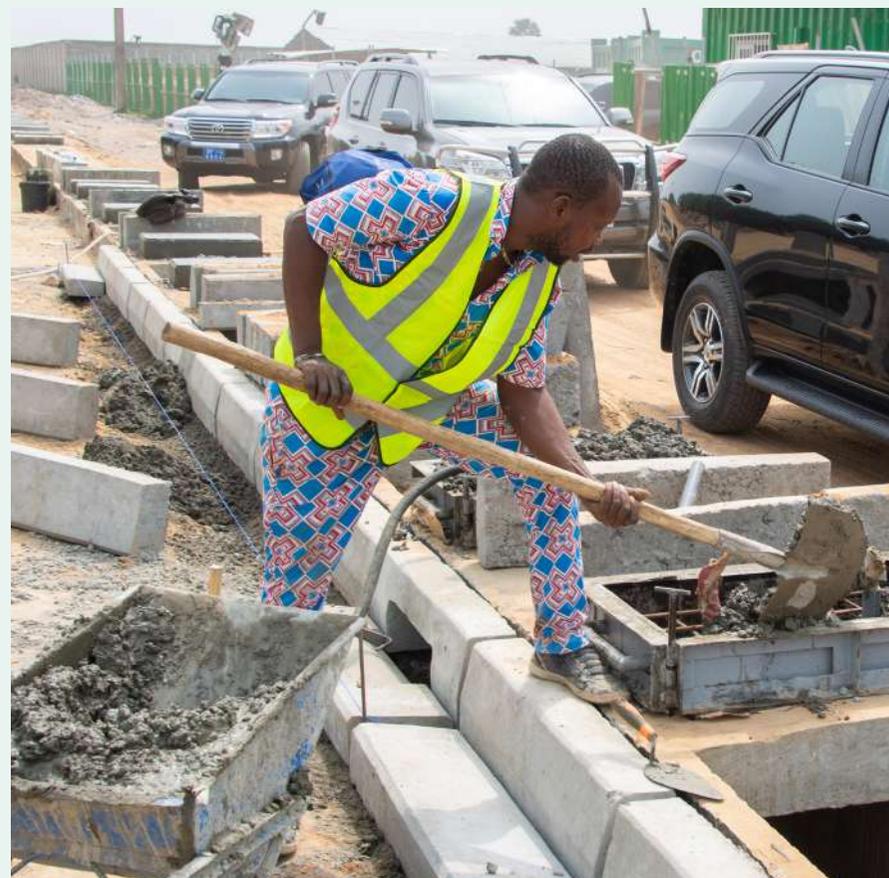
© Rodrigue Ako



ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE COTONOU ET DE 8 AUTRES VILLES

Pour lutter plus efficacement contre les inondations, un programme d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou a été élaboré. Ce programme prend en compte 34 bassins versants de Cotonou sur les 50 que compte la ville, et impactera 11 arrondissements sur les 13, pour un investissement total prévisionnel de 262,114 milliards FCFA sur la période 2020-2026. A ce jour, les études techniques et environnementales sont achevées et les travaux démarreront en 2021 après contractualisation des entreprises. Les travaux à réaliser portent sur la construction de 136 km de collecteurs et caniveaux de rues, l'aménagement et le pavage de 49 km de rues, l'aménagement de 7 bassins de rétention, la reconstruction et l'équipement de l'école des sourds, de l'école primaire publique de Védoko 2 et d'un laboratoire de centre de santé communautaire. Le programme bénéficiera directement à 785 278 personnes dont 400 392 femmes (soit 50,99%). Il permettra la création 12 000 emplois directs et de nombreux emplois indirects.

Outre Cotonou, les efforts du Gouvernement en matière d'assainissement pluvial ont pris en compte aussi 8 autres villes (Porto-Novo, Sèmè-Podji, Abomey-Calavi, Ouidah, Abomey, Bohicon, Parakou et Natitingou) pour un investissement global d'environ 268,6 milliards de FCFA en vue de la construction de 125 km de collecteurs, la réhabilitation de 8 km de collecteurs existants, l'aménagement de 100 km de voirie ainsi que la mise en œuvre des Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) des Personnes. Plusieurs partenaires techniques et financiers ont manifesté leur intérêt à accompagner le programme des 8 villes (BAD, BEI et BOAD) à hauteur de 90% du coût estimatif. Les études techniques et environnementales, en cours d'achèvement, permettront de lancer les travaux courant 2021 avec la création de plus de 15000 emplois directs et indirects.



ENCE DU BENIN



CONSTRUCTION DES 20.000 LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES

Description du programme

Le programme immobilier d'habitat social et économique (20.000 logements) est l'un des projets phares inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement. Le programme a pour objectif : la construction de 20 000 logements sociaux et économiques ; l'accès effectif des 150 000 Béninois visés aux 20 000 logements à travers une modalité « location avec accession à la propriété » ; la création d'au moins 100 000 emplois nationaux dans le cadre des chantiers correspondants ; la formation des jeunes et des artisans aux métiers de la construction, et le transfert de compétences vers les opérateurs nationaux du secteur BTP. Sur la première phase de 12.049 logements sur les 20.000, il est prévu la construction de 10.849 logements à Abomey-Calavi, 525 à Parakou, 275 à Porto-Novo, 50 à Djougou, Natitingou et Abomey chacun, 40 à Ouidah et 35 à Allada, Dassa, Lokossa, Aplahoué, Pobè et Kandi chacun.

Mobilisation des ressources

Au titre de la mobilisation des ressources pour le projet des 20 000 logements, l'Etat a bénéficié des financements ci-après :

- › trois accords de prêt de la BOAD d'un montant total de 60 milliards de francs CFA chacun signés et déjà en vigueur pour la viabilisation et la construction de 3035 logements à Ouèdo ;
- › une ligne annuelle de crédit concessionnel de 10 milliards de francs CFA de la BOAD dont la première a été signée le 27 septembre 2019 pour le financement partiel de la première tranche du projet de viabilisation primaire du site de Ouèdo dans le cadre de la construction de 10849 logements à Abomey-Calavi ;
- › un accord de prêt de la BID d'un montant de 40,7 milliards de francs CFA signé le 17 octobre 2019 pour la viabilisation de site et la construction de 2145 logements à Ouèdo ;
- › un financement de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) d'un montant de 90 milliards de francs CFA correspondant à 3175 logements économiques.

Délai, coût et modalité de cession

En ce qui concerne le calendrier de réalisation des logements, il est à noter qu'un premier lot de 3035 logements sera disponible en 2021 et les dispositions ont été prises pour livrer l'ensemble des 10849 logements du site de Ouèdo au bout d'un délai de 03 ans au maximum.

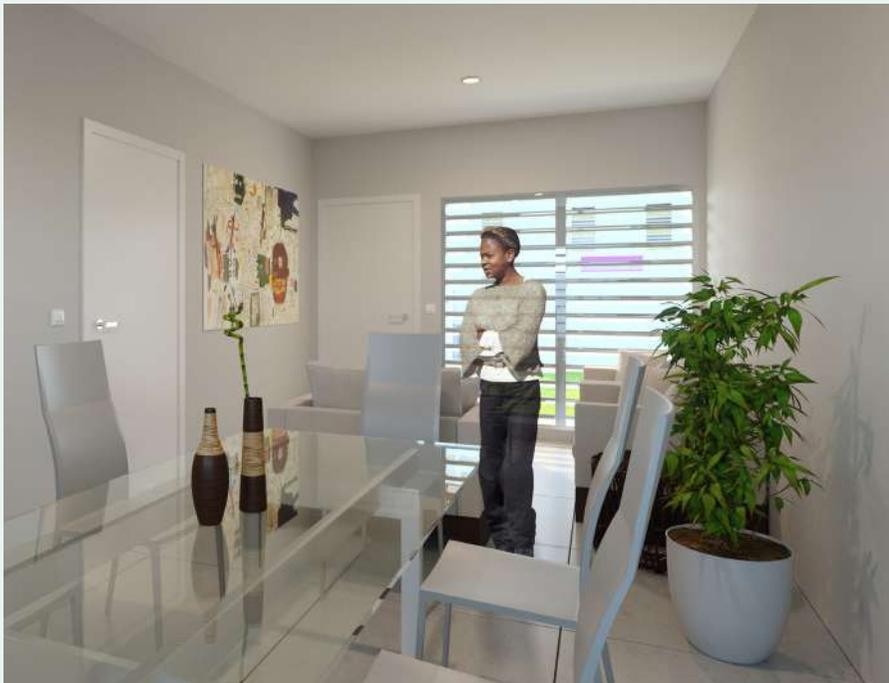
Le coût de cession de ces logements varie de 17 000 0000 FCFA à 55 000 000 FCA. Le mode principal de commercialisation est la « location avec accession à la propriété » pour permettre aux acquéreurs de devenir propriétaire en payant le montant d'un loyer convenu sur une durée maximale de 17 ans.

Les modalités et les critères d'acquisition des logements sont en cours d'élaboration et seront rendus public dès approbation par le Gouvernement.

Typologie des logements projetés

Les logements projetés sont de type F4 et seront réalisés dans 14 villes et répartis suivant six (06) typologies dont quatre (04) pour les logements collectifs et deux (02) pour les individuels :

- › Typologie A : R+3 (8 appartements avec une surface habitable de 111 m²) ;
- › Typologie B : R+3 (16 appartements avec une surface habitable de 118,55 m²) ;
- › Typologie C : R+2 (6 appartements avec une surface habitable de 97,66 m²) ;
- › Typologie C : R+3 (8 appartements avec une surface habitable de 97,66 m²) ;
- › Typologie D : logement individuel basique de type social avec une surface habitable de 79,31 m² et une parcelle de 123,6 m² ;
- › Typologie E : logement individuel avec dépendances et garage, de type économique, d'une surface habitable de 117,4 m² et d'une parcelle de 264 m².





PROTECTION DE LA CÔTE

Pour protéger le littoral béninois contre l'avancée de la mer, le Gouvernement du Bénin a mis en œuvre le Projet de Protection de la côte à l'Est de Cotonou (Phase II) sur financement du Budget National et de RABO BANK pour un coût global de 56 milliards FCFA. Ce projet a permis la construction des épis A, Abis, B, C à l'est de Cotonou ; la protection de la racine de l'épi n°7 et son prolongement, le rechargement par dragage de 1.500.000 m³ de sable dans certaines cellules de plage ; la création d'un lac marin à travers une digue immergée de 609 mètres de longueur.

Poursuivant les efforts dans ce domaine, le Gouvernement a procédé à la transformation des plages d'Avlékété dans la commune de Ouidah en des sites propices au tourisme balnéaire par l'adoucissement des vagues le long de ce segment de mer, grâce à la construction de 5000 mètres linéaires de digue immergée et au dragage d'environ 2 millions de mètres cubes de sable pour le rechargement de plage ainsi qu'au contrôle de l'érosion côtière sur les segments de ladite zone, pour un investissement total d'environ 118,8 milliards FCFA.

Les résultats enregistrés permettent d'affirmer que le Bénin est en train de tourner la page du cauchemar des riverains de la mer. L'avenir se trouve prometteur avec les perspectives de développement et d'émergence des zones de tourisme balnéaire à travers les projets touristiques ambitieux du Gouvernement. Enfin, note-t-on déjà une meilleure sécurisation de la bande côtière du Bénin et une amélioration de la biodiversité marine (développement des zones de ponte des tortues marines, création de zones de frayer aux ressources halieutiques etc.).

...ET DES CHIFFRES QUI PARLENT...

A Cotonou

- 1 032 mètres linéaires d'épis
- 609 mètres linéaires de digue immergée
- 4 300 000 m³ de sable dragué
- 10 ha de site purgé et rechargé
- 1 000 000 m³ de sable stocké
- 15 km de côté protégés à Cotonou
- 150 ha de plage reconstituée

A Ouidah

- 5 000 mètres linéaires de digue immergée
- 1 700 000 m³ de sable dragué
- 9 000 000 m³ de sable stocké



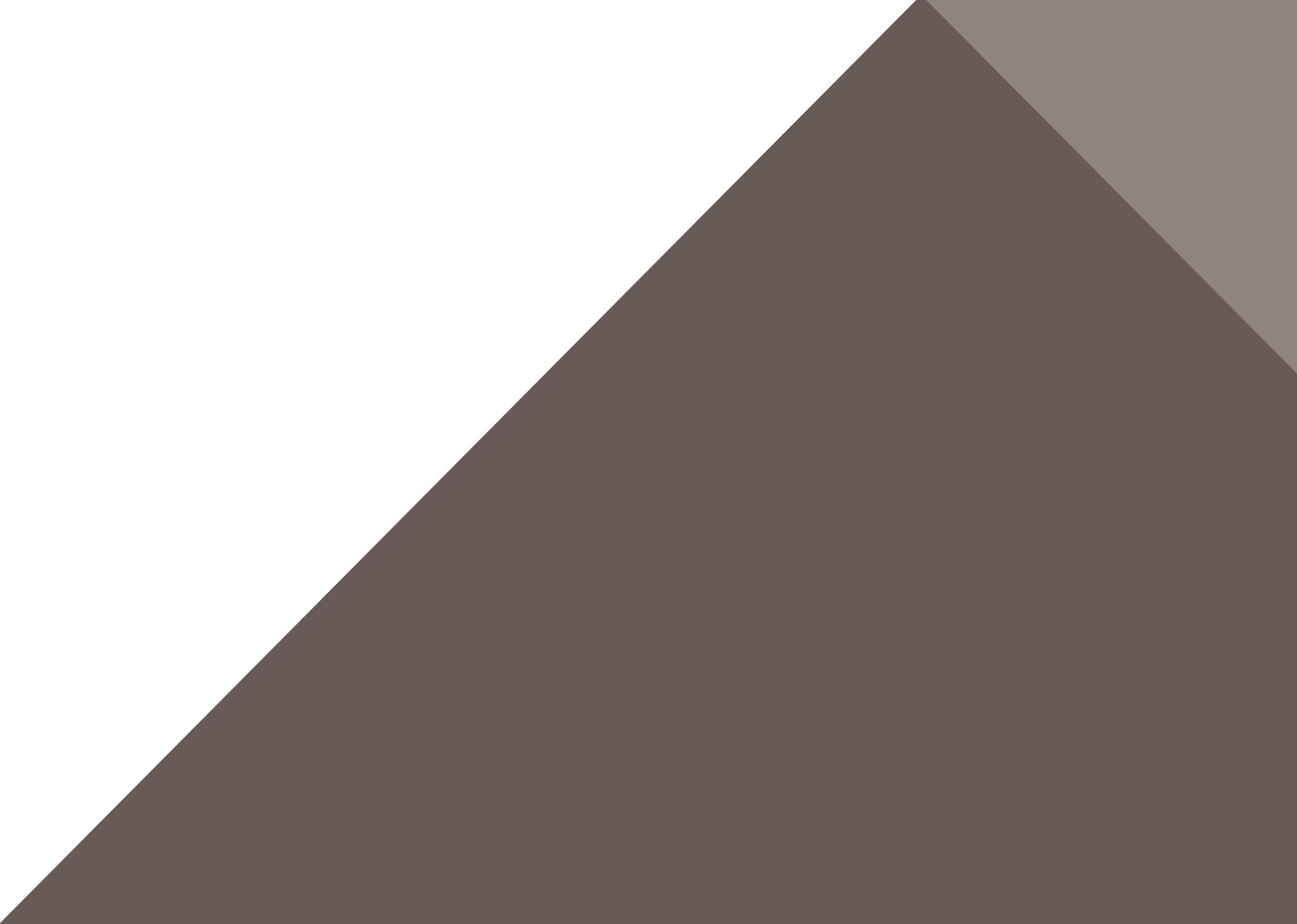
Localités bénéficiaires et distances des infrastructures d'asphaltage

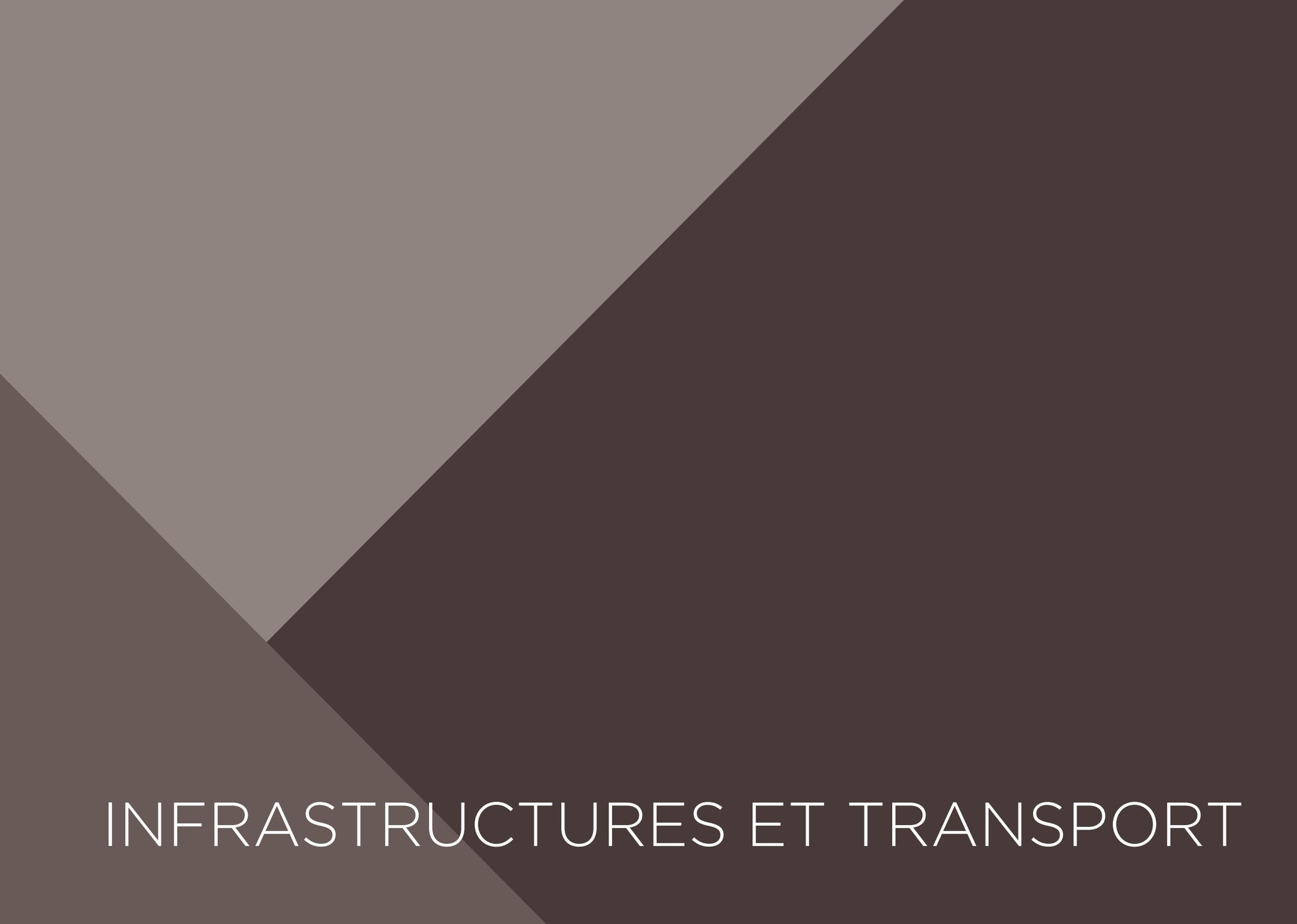
Localités concernés	Attributaire	Montant du marché (en milliards TTC)	Distance (en km)	Observations
Cotonou	› HNRB	› 24,6	› 13,49	› 5,94 km de rue primaire › 6,68 km de rue secondaire › 0,87 km de rue tertiaire
Cotonou	› Synohydro	› 25	› 16,21	› 2,41 km de rue primaire › 13,80 km de rue secondaire › 0 km de rue secondaire
Cotonou	› Synohydro	› 23	› 16,10	› 4,61 km de rue secondaire › 11,49 km de rue tertiaire
Cotonou	› Sogea Satom	› 28,2	› 20,00	› Essentiellement des rues tertiaires
Parakou	› Synohydro	› 8,4	› 8,57	› 6,87 km de rue secondaire › 1,70 km de rue tertiaire
Abomey	› NSE-CI	› 17	› 22,63	› 2,73 km de rue secondaire › 19,90 km de rue secondaire
Abomey-Calavi	› HNRB	› 30,2	› 26,12	› 2,43 km de rue primaire › 5,76 km de rue secondaire › 17,92 km de rue tertiaire
Bohicon	› Adéoti	› 18,4	› 13,94	› 2,56 km de rue primaire › 8,58 km de rue secondaire › 2,80 km de rue tertiaire
Lokossa	› NSE-CI	› 21,8	› 12,84	› 1,10 km de rue primaire › 9,58 km de rue secondaire › 2,14 km de rue tertiaire
Natitingou	› HNRB	› 15,7	› 13,79	› 6,71 km de rue secondaire › 7,08 km de rue tertiaire
Porto-Novo	› Ofmas & SBF	› 39,4	› 22,39	› 9,29 km de rue primaire › 6,55 km de rue secondaire › 6,55 km de rue tertiaire
Sèmè Podji	› Ofmas & SBF	› 16,8	› 9,03	› 2,54 km de rue primaire › 6,49 km de rue secondaire
Total		268,5	195,11	

Acteurs

du secteur Cadre de vie

- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable **(MCVDD)** ➤ Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'État dans le domaine du cadre de vie.
- Office National du Bois **(ONAB)** ➤ Il met en œuvre la réforme filière bois.
- Direction Generale de L'environnement et du Climat **(DGEC)** ➤ Elle est à l'origine de plusieurs réformes dont : la loi sur l'interdiction des sachets plastiques non biodégradables, celles sur le climat, la gestion du littoral et l'amélioration de la gestion des Conventions. internationales
- Fonds National pour l'Environnement et le Climat **(FNEC)** ➤ Accréditation du FNEC au Fonds vert pour le climat.
- Agence Béninoise pour l'Environnement **(ABE)** ➤ Elle assure une meilleure qualité de l'environnement dans ses dimensions eau - sol - air - faune et flore - et garantit aux populations un environnement sain et sécurisé.
- Agence Nationale d'Aménagement du Territoire **(ANAT)** ➤ Elle met en œuvre de la réforme de l'aménagement du territoire.
- Direction Générale de l'Habitat et de la Construction **(DGHC)** ➤ Elle est à l'origine de plusieurs réformes dont :
 - › Loi sur le bail à usage d'habitation ;
 - › Permis de construire et de démolir.
- Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire **(ACV-DT)** ➤ Elle met en œuvre des grands projets de développement relevant du cadre de vie, de l'aménagement du Territoire, de l'équipement des pôles de croissance et du développement durable.
- Société de Gestion des Déchets et de La Salubrité du Grand Nokoué **(SGDS-GN) SA** ➤ Elle met en œuvre le projet de modernisation de la gestion des déchets dans le grand Nokoué.





INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

1. Rappel des défis et des objectifs

Le Bénin était caractérisé par des routes impraticables, faites de crevasses et de nids de poule avec son corollaire de rallongement du temps de parcours, du coût d'entretien des véhicules et de fréquence des accidents, toutes choses qui engendrent le renchérissement du coût du transport et l'impossibilité d'évacuation adéquate des produits agricoles. Les infrastructures pouvant soutenir le développement économique étaient donc insuffisantes et inadéquates.

C'est pourquoi, en 2016, le Gouvernement a fait l'option de renforcer les infrastructures de transport et de logistique à travers un vaste programme d'investissement, qui permettra de tirer meilleur profit de la position géographique du Bénin, porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest, corridor de transit vers les pays de l'hinterland (Niger, Burkina Faso) et du Nigéria.

La vision du secteur des infrastructures et du transport est de faire évoluer le Bénin, aujourd'hui pays de transit, vers une plateforme de services logistiques et d'exportation, en le dotant entre autres d'un système intégré d'infrastructures et de services de transport performants.

L'objectif global est de gérer et de développer les infrastructures et services de transport pour soutenir la croissance économique et le bien-être social à travers :

- › La construction d'un aéroport aux standards internationaux ;
- › La modernisation des infrastructures portuaires ;
- › La construction des infrastructures spécifiques de transport en lien avec la promotion des pôles de développement économique ; et,
- › La réhabilitation, la modernisation et l'extension du réseau routier national sur 1 362 km.

Pour atteindre ces objectifs, trois (03) domaines stratégiques ont été identifiés. Il s'agit de :

- › La gestion et le développement des infrastructures de transport ;
- › La promotion et le développement des services de transport ; et,
- › L'amélioration de la compétitivité des ports et des corridors.



2. Point de mise en œuvre des réformes

Les quatre réformes prévues au PAG sont achevées.

Réformes achevées

1. Réorganisation de la gestion de l'entretien des infrastructures routières
2. Création de la Société des Aéroports du Bénin (SAB)
3. Mise sous mandat de gestion du Port Autonome de Cotonou et de l'aéroport de Cotonou
4. Réorganisation de l'examen du permis de conduire et de l'immatriculation des véhicules

RÉORGANISATION DE LA GESTION DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

En 2016, le réseau routier national était caractérisé par ce qui suit :

- › Une insuffisance d'infrastructures routières qui constitue un véritable handicap pour le développement économique et social,
- › Des insuffisances dans la conception et la réalisation des infrastructures
- › Une dégradation rapide d'infrastructures réalisées à grand frais et l'insuffisance des ressources provenant des postes de péage et de pesage pour couvrir les dépenses d'entretien du réseau.

Face à ces défis, il a été prévu dans le PAG la mise en œuvre d'une

réforme visant l'amélioration de la gestion de l'entretien des infrastructures routières.

La réforme prévue a été mise en œuvre en 2018 à travers la création de la Société des Infrastructures Routières du Bénin (SIRB SA).

La création de SIRB vise à améliorer la qualité de la réalisation des infrastructures routières et à assurer de manière durable le financement des travaux d'entretien et de maintenance du réseau. Il s'agit d'une société de droit privé détenue par l'Etat béninois dont les principales missions sont de :

- › Exploiter ou de faire exploiter les péages et services annexes et d'organiser la sécurisation des ressources issues de l'exploitation du réseau routier ;
- › Gérer, développer et entretenir, l'ensemble des infrastructures routières exceptées les pistes rurales, les routes sans péage et toutes autres infrastructures routières expressément exclues de sa gestion ;
- › Effectuer ou participer à la mobilisation de financements appropriés pour la réalisation des infrastructures routières entrant dans le champ de son objet social.

Depuis sa création et en vue de l'amélioration de la collecte des recettes des postes de péage et de pesage, les principales mesures mises en œuvre par la SIRB portent sur :

- › Le recensement du patrimoine routier du Bénin ;
- › La simplification et la vulgarisation des procédures de gestion et d'exploitation des péages et fonctions support ;
- › L'audit du système électrique de gestion des postes de péage et de l'éclairage public et la mise en place de solutions d'alimentation électrique adéquate ;

- › La réalisation d'une étude en vue de la modernisation et de la réhabilitation des postes de péage et de pesage.

Résultats / effets / impacts

Les premiers effets découlant de la réforme sont :

- › Plusieurs campagnes de contrôle de charges à l'essieu notamment sur l'axe Tori - Allada ;
- › La mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité du service à la clientèle au niveau des postes de péage et de pesage ; et,
- › Le renforcement des procédures de contrôle et de suivi des recettes des postes de péage et de pesage.

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN (SAB)

La réforme visant à constituer et à rendre opérationnelle la Société des Aéroports du Bénin (SAB) est effective. La création de la SAB s'inscrit dans la stratégie globale de développement des infrastructures portée par le PAG. La SAB a principalement pour objet de :

- › Assurer la construction, l'aménagement, l'exploitation et le développement d'installations aéroportuaires ;
- › Gérer l'ensemble des activités aéronautiques nationales ainsi les aéroports et aérodromes ;
- › Développer toute activité industrielle ou de service dans le domaine aéroportuaire ;
- › Valoriser l'ensemble des actifs mobiliers et immobiliers qu'elle détient ou utilise ; et,
- › Prendre, acquérir, exploiter ou céder tous procédés et brevets

concernant les activités se rapportant à l'un de ses objets.

Résultats / effets / impacts

Les premiers effets de la réforme sont :

- › Renforcement des infrastructures de l'aéroport de Cotonou et modernisation progressive de sa gestion ;
- › Identification et valorisation du patrimoine aéroportuaire ; et,
- › Renforcement des capacités de mobilisation de ressources en vue du financement des investissements dans le sous-secteur.

MISE SOUS MANDAT DE GESTION DU PORT AUTONOME DE COTONOU ET DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE COTONOU

La réforme visant à mettre sous mandat de gestion le Port Autonome de Cotonou (PAC) et l'Aéroport International de Cotonou est effective. Elle a consisté à faire appel à des opérateurs privés pour moderniser et optimiser la gestion de ces deux entreprises publiques. Les principaux aspects couverts par chacun des mandats de gestion sont :

- › L'amélioration de la gouvernance et de la gestion des opérations et des processus en vue d'un redressement de la société ;
- › L'amélioration de la qualité du service au client ;
- › L'accroissement de la rentabilité de l'entreprise ; et,
- › Le renforcement des capacités du personnel local.

Les mandataires de gestion sont recrutés pour une durée de trois (3) ans renouvelables. Il s'agit pour le Port Autonome de Cotonou de la Société Port of Antwerp International (PAI), et pour l'Aéroport



International de Cotonou, de l'Aéroport de Paris International.

Les contrats de gestion signés avec les deux opérateurs sont assortis d'objectifs de performance et un comité paritaire de suivi est mis en place pour chacun des contrats afin de veiller au respect des engagements pris et de faciliter l'exécution des contrats.

Résultats / effets / impacts

Au terme des mandats de gestion confiés aux opérateurs internationaux spécialisés, il est attendu que :

- › Les processus de planification et de gestion soient optimisés et que les performances techniques, financières et commerciales des deux sociétés atteignent les niveaux compétitifs attendus ;
- › Les opérateurs transfèrent des compétences techniques et managériales au personnel béninois au cours de l'exécution du contrat de manière à rendre disponible une relève de qualité à même de pérenniser l'application des normes de bonne gouvernance dans chacune des entreprises.

RÉORGANISATION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Dans le sous-secteur des transports, les deux principales réformes réalisées portent sur l'organisation de l'examen du permis de conduire et la simplification de l'immatriculation des véhicules.

Organisation de l'examen du permis de conduire

De 1969 à 2016, seuls deux centres d'examen du permis de conduire (Bohicon et Cotonou) étaient dotés de salles autonomes d'examens et celles-ci n'étaient pas pleinement fonctionnelles. Par ailleurs, plusieurs insuffisances affectaient l'organisation de l'examen ouvrant

droit au permis de conduire béninois.

La réforme a consisté à créer les conditions pour d'une part, rapprocher le service public de l'utilisateur et d'autre part, renforcer les contrôles pour éviter la fraude, la corruption et le favoritisme. A cet effet, un dispositif permettant l'organisation simultanée sur toute l'étendue du territoire national de l'examen du permis de conduire est mis en place pour compter de septembre 2016. Pour ce faire, les infrastructures et équipements liés à l'organisation de l'examen du permis de conduire sont renforcés et une application informatique de gestion des examens est déployée. Au total, cinq salles d'examen modernes et autonomes sont construites à Porto-Novo, Parakou, Lokossa, Kandi et Natitingou et les deux de Cotonou et Bohicon sont complètement rénovées et équipées.

Simplification de la procédure d'immatriculation des véhicules

En vue de la simplification de la procédure d'immatriculation des véhicules à quatre roues, de nouvelles mesures ont été mises en œuvre et portent sur :

- › La suppression du livre de bord, pour rendre le Bénin conforme aux normes communautaires de l'UEMOA ; le Bénin était en effet le seul pays membre de l'UEMOA qui n'avait pas modernisé cette pratique ;
- › La simplification des procédures et la réduction des délais d'immatriculation des véhicules, grâce à des agréments accordés à des prestataires sur la base d'un cahier des charges pour confectionner et fixer les plaques minéralogiques sur les véhicules après l'accomplissement des formalités d'immatriculation par les propriétaires. Ainsi, le délai entre le dépôt du dossier et l'obtention des plaques d'immatriculation est fixé à 24 heures.
- › La déconcentration du système d'immatriculation des véhicules à deux roues, des tricycles et quadricycles à moteur dans les annexes de l'Agence Nationale des Transports Terrestres, pour systématiser l'immatriculation de ces catégories de véhicules sur toute l'étendue du territoire national et déployer un mécanisme

de rattrapage de l'immatriculation de ces types de véhicules mis en circulation sans immatriculation avant la mise en œuvre de la réforme.

Résultats / effets / impacts

Les premiers effets des mesures prises sont

- › En ce qui concerne l'organisation de l'examen du permis de conduire :
 - › La crédibilité du permis de conduire béninois est restaurée ;
 - › Le délai de délivrance du permis de conduire est réduit de six (06) mois à trois (03) semaines au maximum à compter de la date de délibération ;
 - › L'examen de permis de conduire des automobiles est organisé simultanément dans tous les centres d'examen ;
 - › Les centres d'examen sont déconcentrés et le service public est rapproché de l'utilisateur ;
- › En ce qui concerne la simplification des procédures d'immatriculation des véhicules :
 - › Le délai d'immatriculation des véhicules est réduit à 24 heures contre six (06) mois auparavant.
 - › La suppression du livre de bord a permis au Bénin de se conformer aux normes communautaires de l'UEMOA et les coûts liés à ce titre sont supprimés ; et,
 - › Le renforcement de la sécurité des personnes avec la systématisation de l'immatriculation des motos en circulation au Bénin.



3. Point de la mise en œuvre des projets

- ▲ Construction d'un nouvel aéroport international
 - Construction d'un nouvel aéroport international à Glo-Djigbé
 - Rénovation de l'aéroport international Cardinal Bernadin Gantin de Cadjèhoun
- ▲ Modernisation et extension du Port de Cotonou
- ▲ Réaménagement de l'axe routier autour du Port de Cotonou
- ▲ Construction d'une route de contournement nord de Cotonou
- ▲ Aménagement de la route des pêches
- ▲ Construction d'une autoroute entre Sèmè-Kpodji et Porto-Novo
- ▲ Aménagement de la route Djougou-Pehunco-Kérou
- ▲ Extension du réseau routier sur 1 362 Km

**Renforcer les infrastructures de transport,
de logistique et de commerce**





Construction d'un nouvel aéroport international à Glo-Djigbé

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Doter le Bénin d'un aéroport aux standards internationaux, avec une excellente interconnexion avec le centre-ville de Cotonou grâce à une voie routière express

Résultats attendus

- › Un aéroport international construit à Glo Djigbé avec une piste longue de 4 250 m et large de 60 m, une aire de sécurité de 150 m x 100 m et une aire d'attente à chaque extrémité de la piste, des voies de sortie rapide et des bretelles de raccordement, des aires de stationnement, une aérogare passagers
- › Plus de 900 passagers traités par heure de pointe tant à l'arrivée qu'au départ, une aérogare fret pouvant traiter 12 000 tonnes par an est construite

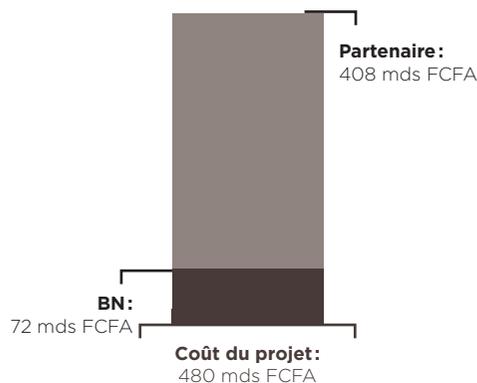
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Abomey-Calavi

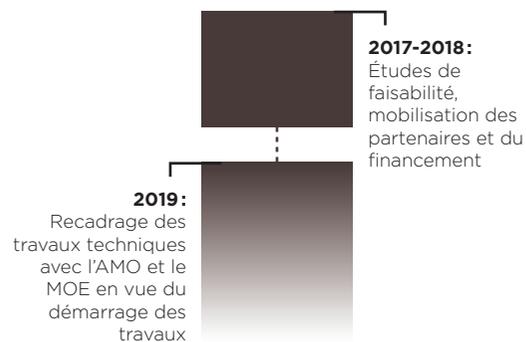
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
- › AMO : Aéroport de Paris Ingénierie
- › MOE : Louis Berger/ACEP/DECO IC (étude volet voie express)
- › Entreprise : China Airport Construction Group Corporation (CACC)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Élaboration et exécution du Plan d'Actions de Réinstallation et de Compensation des Populations (PARCP)
- › Dédommagement des populations dans une approche inclusive et sécurisation du site
- › Travaux d'ouverture et d'élargissement de la voie d'accès à la base de l'entreprise
- › Elaboration en cours des dossiers techniques d'exécution

Résultats/effets

- › Etudes techniques avancées
- › Site disponible et sécurisé sur 3028 ha

Perspectives

- › Réajustement et finalisation des études techniques
- › Signature de la convention de financement
- › Démarrage des travaux de construction par phase

Aéroport International de Gbo-Djigbé du Bénin





Rénovation de l'aéroport international Cardinal Bernardin Gantin de Cadjèhoun

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Doter le Bénin d'un aéroport aux standards internationaux certifié
- › Augmenter la capacité d'accueil de l'aéroport (nombre de passagers)
- › Renforcer la praticabilité de l'aéroport à recevoir d'autres compagnies aériennes
- › Repositionner l'aéroport au regard de la politique touristique du Gouvernement

Résultats attendus

- › Travaux de mise aux normes internationales de la piste d'atterrissage,
- › Travaux de mise aux normes de la clôture
- › Travaux d'extension du hall départ
- › Travaux de réaménagement et d'extension du hall arrivée
- › Travaux de réaménagement du pavillon présidentiel
- › Travaux de changement du mode d'exploitation du parking avions

Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Littoral : Cotonou

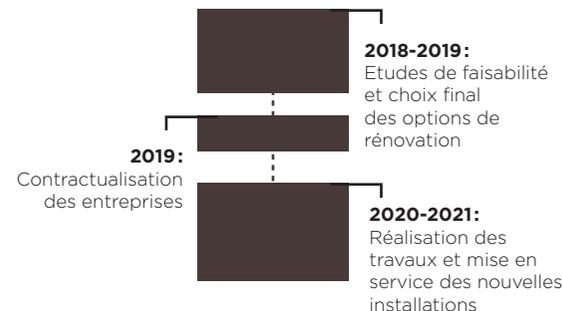
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution : Ministère des Transports
- › MO : SAB
- › MOE : BEI-BEST
- › Entreprises exécutante : ITAL COMMERCIAUX - FRANZETTI ET COLAS

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Mise aux normes internationales de la piste d'atterrissage
- › Mise aux normes de la clôture de l'aéroport.
- › Extension du hall départ
- › Réaménagement et extension du hall arrivée.
- › Réaménagement du pavillon présidentiel
- › Changement du mode d'exploitation du parking avions

Résultats/effets

- › Augmentation de la capacité de service, du volume de trafic (nouvelles compagnies aériennes) et de la capacité d'accueil de 500 000 à 1 000 000 passagers par an

Perspectives

- › Mise en service d'installations aux normes internationales de l'Aéroport Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun



Modernisation et extension du Port de Cotonou

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Faire du Port de Cotonou un port très performant notamment grâce à la mise à niveau de ses infrastructures
- › Offrir de meilleures conditions d'exploitation optimale des installations existantes pour faire face aux exigences du trafic maritime international et renforcer la compétitivité du port de Cotonou

Résultats attendus

- › Des infrastructures existantes rénovées et modernisées :
 - › Reconstruction du quai Nord
 - › Reconstruction du quai Oryx (Sud)
 - › Réhabilitation de la Traverse
 - › Dragage de mise à niveau du bassin portuaire à la cote de -15 m
 - › Aménagement de terre-pleins et divers.
- › Bassin portuaire (la darse) élargi
- › Un centre des affaires maritimes construit

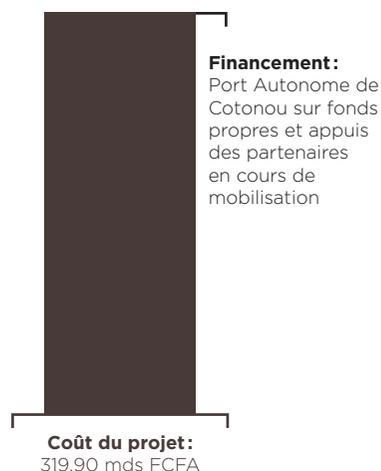
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Cotonou

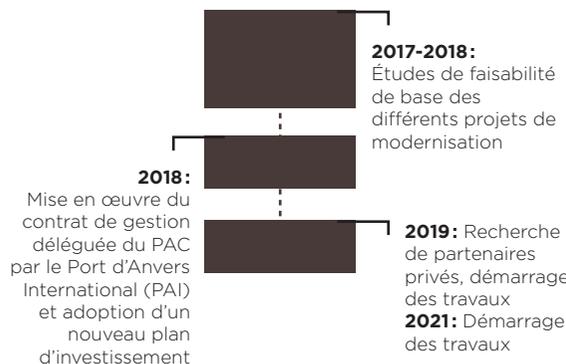
Cadre institutionnel

- › Port Autonome de Cotonou

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Mise en place du contrat de gestion du Port de Cotonou avec PAI (Belgique)
- › Elaboration du plan d'investissement :
 1. Renouvellement des murs de quai nord et prolongement du bassin portuaire
 2. Construction du Terminal à vraquiers et conventionnels (le Terminal 5) inclus le prolongement de la digue EST ainsi que le dragage de l'entrée du Port de Cotonou
 3. Construction du parking tampon de Zongo
 4. Mise en place d'une zone logistique de 42 ha : études de faisabilité déjà réalisées
- › Acquisition de deux remorqueurs
- › Etudes pour la modernisation du Port
- › Conception architecturale du Centre des Affaires

Résultats/effets

- › Accroissement progressif de la capacité du Port
- › Amélioration des capacités de la plateforme logistique portuaire
- › Renforcement du trafic portuaire
- › Amélioration de la gouvernance

Perspectives

- › Mobilisation des ressources
- › Réalisation des travaux du plan directeur



Réaménagement de l'axe routier autour du Port de Cotonou

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Fluidifier le transport routier aux alentours du Port en aménageant des voies dédiées au trafic portuaire et des voies dédiées au trafic urbain
- › Relever le niveau d'aménagement du tronçon pour répondre aux sollicitations des poids lourds et de la mobilité dans des conditions satisfaisantes

Résultats attendus

- › Reconstruction du tronçon Ancien pont de Cotonou-Loterie Nationale-Hôtel du Port-Carrefour CENSAD (Erevan) sur une longueur de 5,8 km
- › Aménagements comprenant une emprise de 40 m, 2 chaussées de largeur 23 m (côté mer) et 8 m (côté TP) séparé par un terre-plein central de 3 m de large, un trottoir de largeur variable, la mise en place d'un séparateur de type New Jersey sur la chaussée gauche (côté mer), une structure de chaussée en béton armé notamment sur les voies (côté mer) à dédier au trafic de poids lourds en partance du port
- › Aménagement paysager

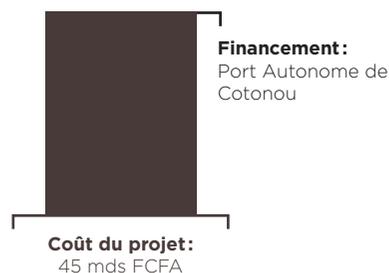
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Cotonou

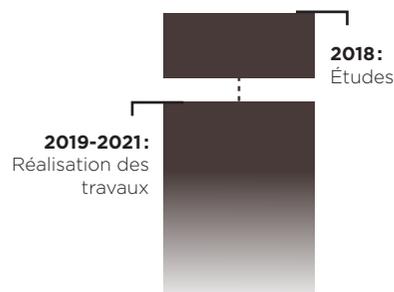
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution : Ministère des Infrastructures et des Transports (DGI, SIRB) et MCVD (Aménagements paysagers)
- › MOE : EGIS INTERNATIONAL
- › Entreprise Adjudicataire : COLAS

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etudes techniques achevées
- › Contractualisation des entreprises
- › Travaux d'aménagement et de bitumage de la route en cours : terrassement, déplacement de réseaux, mise en œuvre des différentes couches. Le taux d'exécution physique est de 93% au 31 août 2020
- › Aménagement paysager

Résultats immédiats/effets

- › Désengorgement du trafic autour du port
- › Restauration du boulevard de la Marina
- › Gestion des camions gros porteurs

Perspectives

- › Achèvement des travaux prévu pour avril 2021
- › Réalisation de l'esplanade des amazones
- › Réalisation du Jardin de Mathieu
- › Réalisation du Monument aux dévoués



Construction d'une route de contournement nord de Cotonou

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif spécifique

- › Moderniser le réseau routier de Cotonou en aménageant une voie de contournement nord-est et en construisant un nouveau pont sur le lac Nokoué

Résultats attendus

- › Un axe autoroutier de contournement nord de la ville de Cotonou (40 km environ) est construit
- › Un pont de franchissement de la lagune de Cotonou composé de 2x4 voies équipées d'un séparateur est construit
- › 3 stations de pompage sont construites dans les zones basses pour recueillir les eaux des différents exutoires
- › Des aménagements sont construits (postes de péage/pesage, ouvrages d'assainissement, écluses d'évacuation, dragage du lac...)

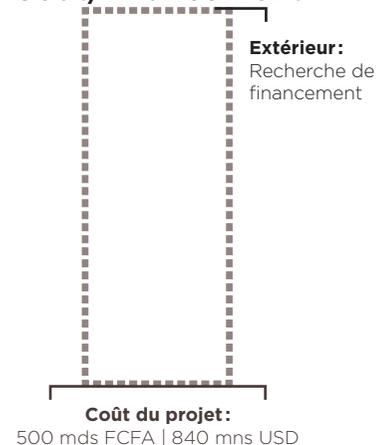
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Littoral: commune de Cotonou
- › Atlantique: commune d'Abomey-Calavi
- › Ouémé: commune de Sèmè Podji
- › Villes/Villages: Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè Podji, Avotrou, Mènontin, Hindé, Gbèdjromédé

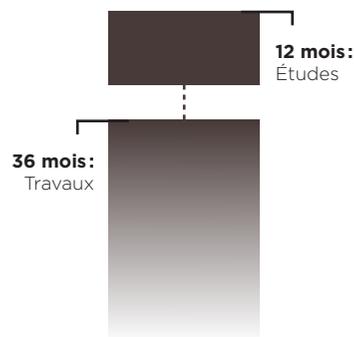
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Direction Générale des Infrastructures du MIT et SIRB
- › MOE: EGIS International
- › MO: Société de contournement Nord - en cours de constitution

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Contractualisation des cabinets pour les études complémentaires

Résultats/effets

- › Anticipation des travaux de libération des berges

Perspectives

- › Achèvement des études complémentaires
- › Mobilisation de financement
- › Contractualisation de l'entreprise et démarrage des travaux



Aménagement de la Route des pêches

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Créer un environnement favorable au développement touristique et renforcer l'économie nationale et régionale

Résultats attendus

- › Route principale Adounko-Avlékété : (9,5km) en 2x2 voies et revêtement en béton bitumineux
- › Route principale Avlékété - Porte de non retour (13,5km) en 1x2 voie et revêtement en béton bitumineux
- › Bretelle A : Axe Adounko-Cococodji (5,0 km) en 2x2 voies et revêtement en béton bitumineux
- › Bretelle B : route de l'esclave (3,9km) en 1x2 voies et revêtement en béton bitumineux
- › Bretelle C : Porte de Non Retour - Bouche du Roi (2,38 km) en 1x2 voies et revêtement en béton bitumineux
- › La Corniche Est de Cotonou (2,205 km) en 1x2 voies et revêtement en béton bitumineux

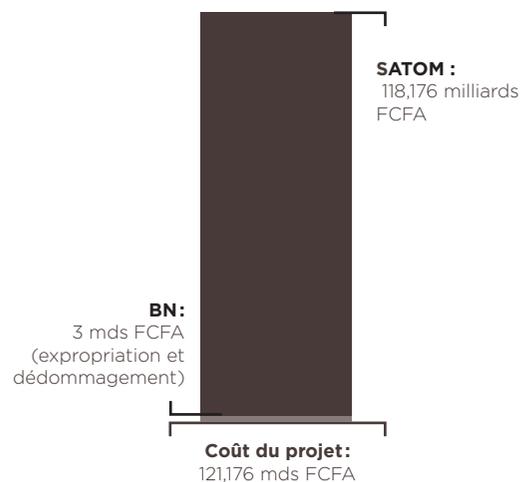
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Commune d'Abomey Calavi et de Ouidah (Ouidah, Adounko, Cococodji, Togbin et Avlékété)

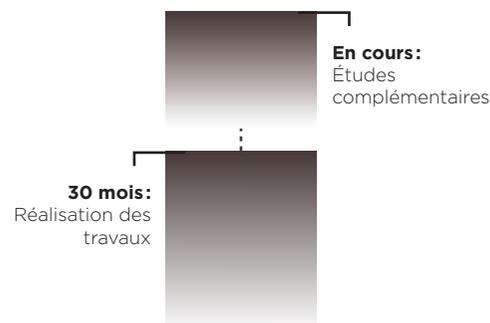
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution DGI et SIRB
- › MOE : Groupement de bureau Louis Berger/Horse SARL
- › Entreprise : SATOM SOGEA

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Études finalisées
- › Sélection de l'entreprise achevée
- › Contractualisation du marché des travaux avec l'entreprise SOGEA SATOM
- › Exécution des travaux préparatoires en cours
- › Réajustement de la consistance du projet en cours
- › Achèvement de la phase 1 par la réalisation des signalisations et l'aménagement des trottoirs

Résultats immédiats/effets

- › Transformation urbaine engendrée par la phase 1 le long de la côte au départ de Fidjrossè

Perspectives

- › Démarrage des travaux de la phase 2
- › Achèvement des travaux en octobre 2023



Construction d'une autoroute entre Sémé-Kpodji et Porto-Novo

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Faciliter la circulation et améliorer la sécurité routière entre les villes de Cotonou et de Porto-Novo
- › Promouvoir le commerce local et améliorer les conditions de vie des populations de la localité
- › Améliorer les performances du corridor Abidjan-Lagos

Résultats attendus

- › Une liaison autoroutière est établie entre le carrefour Sèmè et Porto-Novo sur une longueur de 10 km (emprise des travaux de 30 m, route de 2x2 voies)
- › Un pont est construit sur la lagune de Porto-Novo composé de 2x2 voies et équipé d'un séparateur
- › Des voies d'accès à la route sont aménagées, un poste de péage/pesage est construit, des infrastructures socio-économiques situées en bordure de la route sont réhabilitées

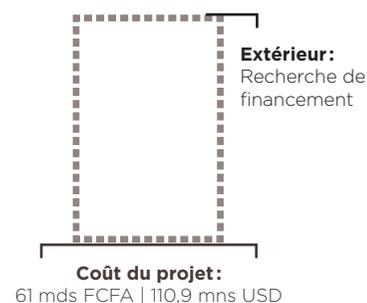
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Cotonou, Sèmè Podji, Djèrègbé, Porto-Novo

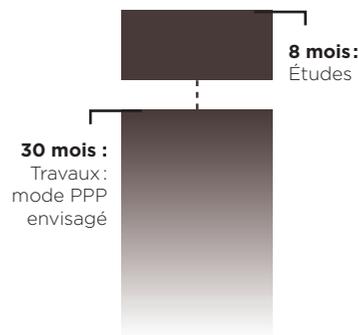
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Direction Générale des Infrastructures du MIT, SIRB
- › MOE: Groupement de Bureaux Louis Berger/ SETEM Bénin

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Études sommaires achevées (rapports définitifs d'APS disponibles)
- › Etudes environnementales achevées et Certificat de Conformité Environnemental attendu
- › Etudes détaillées (APD) en cours

Résultats/effets

- › Désengorgement, fluidité et modernisation du trafic routier entre Cotonou et Porto-Novo
- › Intérêts de plusieurs partenaires privés confirmés

Perspectives

- › Sélection d'un partenaire
- › Mobilisation du financement pour les travaux
- › Démarrage des travaux



Aménagement de la route Djougou-Péhunco-Kérou

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Contribuer au désenclavement de grands bassins cotonniers et céréaliers dans la partie septentrionale du Bénin et promouvoir le développement agricole et pastoral
- › Promouvoir l'intégration des infrastructures de transports et des communications en vue d'accroître les échanges entre les pays de la sous-région

Résultats attendus

- › La route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara (210 km) est aménagée et bitumée
- › Aménagements socio-économiques connexes et Appui aux activités génératrices de revenus sont apportés notamment au profit des associations féminines

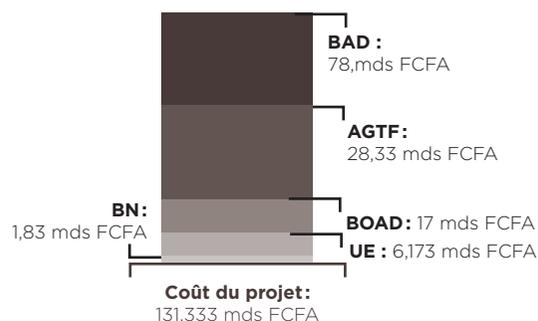
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Donga Commune de Djougou
- › Alibori Commune de Banikoara
- › Atacora Communes de Kérou, Péhunco
- › Villes/villages Djougou, Kolokondé, Péhunco, Kérou, Boukoubérou, Goumori, Banikoara

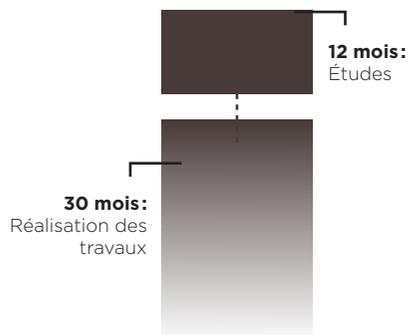
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Direction Générale des Infrastructures du MIT, SIRB
- › MOE AGEIM

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etudes techniques et environnementales achevées.
- › Financement mobilisé
- › Section financée par la BAD (Djougou-Péhunco-Kérou PK 184) : appel d'offres en cours à l'étape d'adjudication
- › Section financée par la BOAD (PK 184- Banikoara): finalisation des dossiers en vue du lancement de l'appel d'offres

Résultats immédiats/effets

- › Sélection des entreprises en cours pour la construction de la route en vue du désenclavement de la zone et la facilitation du transport sécurisé du coton vers les usines

Perspectives

- › Démarrage des travaux courant 1er trimestre 2021





Extension du réseau routier sur 1362 km

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Réhabiliter, moderniser et étendre le réseau routier national
- › Renforcer l'économie nationale et favoriser un développement territorial équilibré

Résultats attendus

- › Réseau routier élargi et modernisé notamment sur toute l'étendue du territoire avec plusieurs tronçons concernés

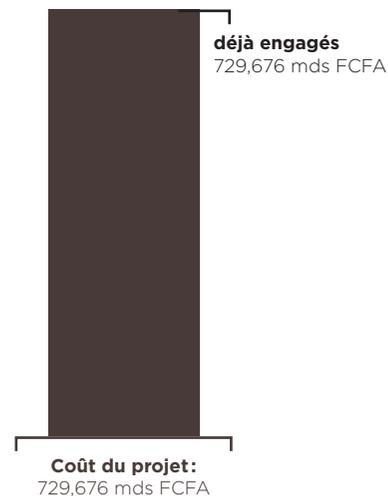
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national (37 communes concernées) : Djougou, Bassila, Natitingou, Boukoumbé, Kérou, Péhunco, Banikoara, Kalalé, Sègbana, Kandi, Malanville, Dassa, Savalou, Savè, Porto-Novo, d'Adjarra, Missérété, Kétou, Pobè, Sakété, Abomey, Agbangnizoun, Djidja, Zakpota, Covè, Zangnanado, Ouinhi, Lalo, Aplahoué, Abomey-Calavi, Zè, Toffo, Parakou, Tchaourou, Sinendé, Nikki, Lokossa

Cadre institutionnel

- › MOE : Groupement de bureaux GTAH, Horse, TAEP, HAS Engineering, Groupement Louis Berger, Deco-IC, ACEP pour les études, SETEC/ BATHYS, Groupement de bureaux SCET TUNISIE- HORSE SARL, Deco IC, BECI BTP, BNETD, DIC-BTP, TRE/LE HEROS G, RRI AO
- › Entreprises exécutantes : EBOMAF SA, OFMAS international, SOGEA-SATOM, ADEOTI SA, SOROUBAT, CCE

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Sur 784,03 km de routes dégradées en cours de réhabilitation, 174,86 km sont achevés
- › Sur 577,97 km de routes en cours d'aménagement et de bitumage, 107,98 km sont et mis en service
- › Travaux démarrés sur 1823,292 km (réhabilitation 834,675 km et nouvelle construction 988,617 km) sur une prévision de 2 801,2 km de routes bitumées (réhabilitation : 1214,5 km et nouvelle construction 1586,7 km)
- › 59 projets d'infrastructures routières (dont 18 en 2016, 19 courant 2017-2020 et 22 études) sont en cours d'exécution
- › 1058 ouvrages hydrauliques et de franchissement réalisés (y compris les ponts de Womey 1, Tovègbamey, Affon, sur le fleuve Okpara et d'Alafiarou)

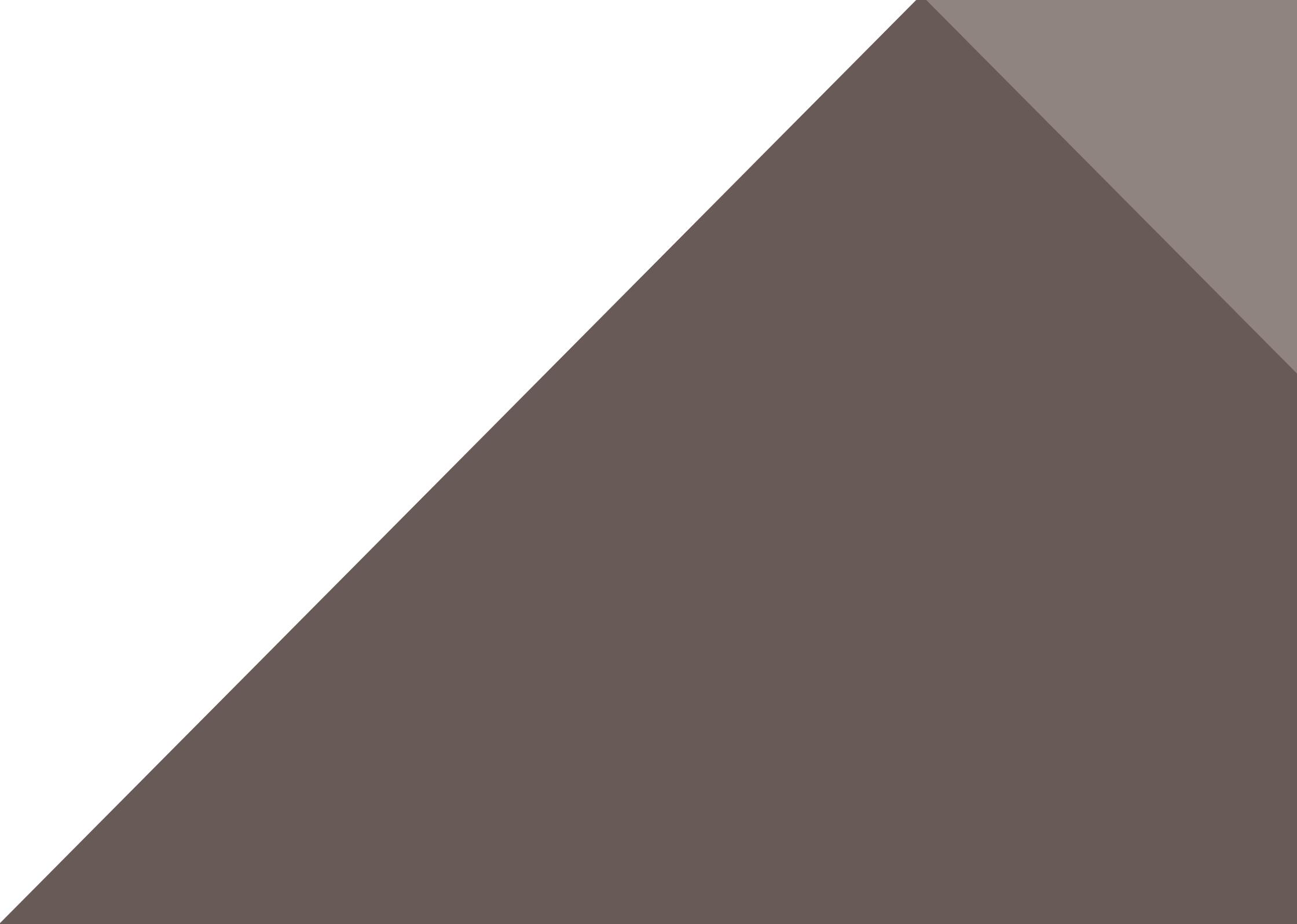
Résultats immédiats/effets

- › Les chantiers d'extension et de modernisation du réseau routier sur toute l'étendue du territoire se sont poursuivis de manière accélérée
- › Au total, plus de 1 362 km de route sont en chantiers à travers différents projets et à des niveaux d'avancement différents
- › Environ 282 km de route sont bitumés ou réhabilités et mis en service

Perspectives

- › Extension et modernisation du réseau routier sur toute l'étendue du territoire national





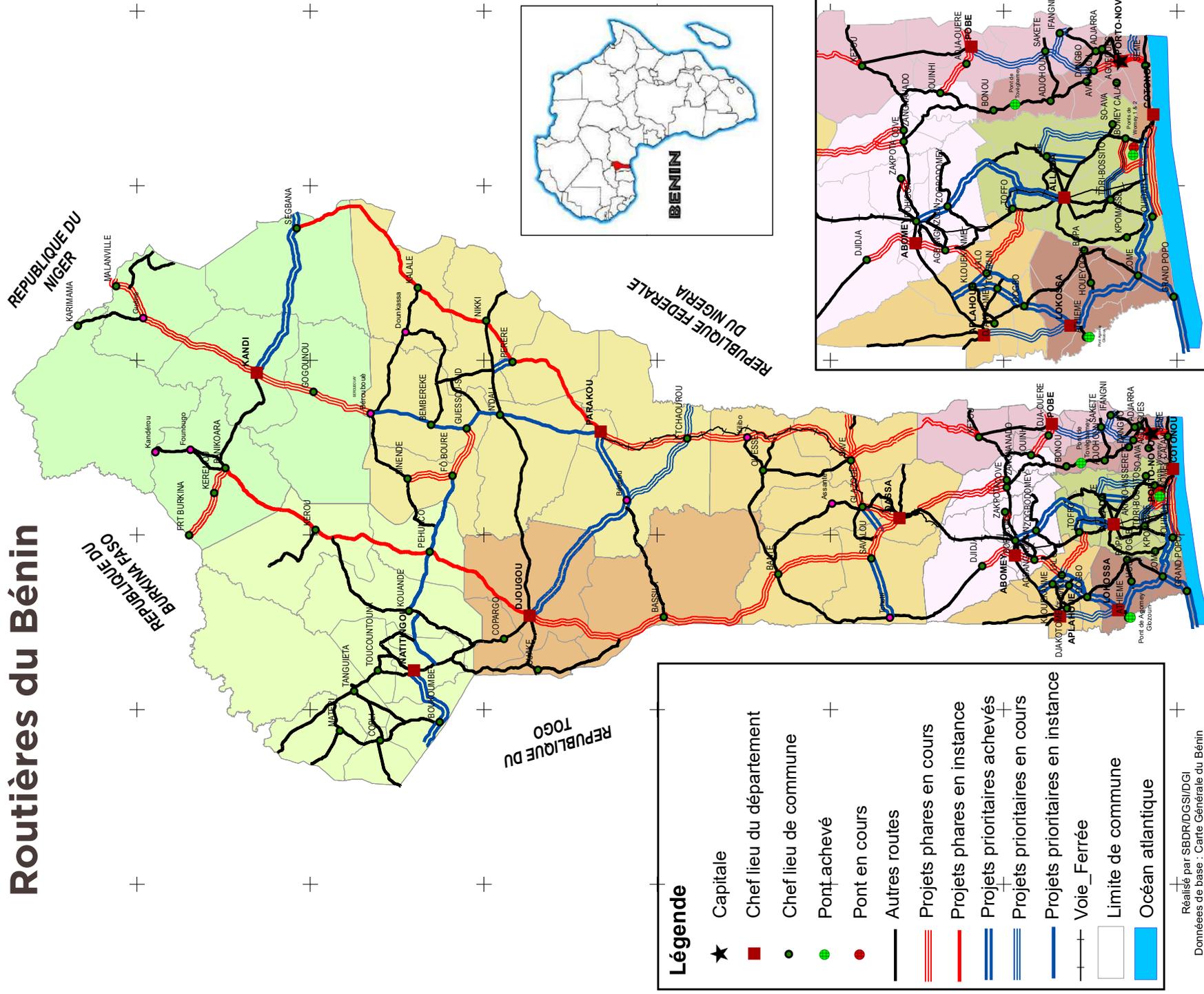
Annexes

Infrastructures routières les plus importantes

Routes	Coût (en mds)	Financement	Entreprise/ Contrôle	État d'avancement
Réhabilitation de la route Dassa-Savalou-Djougou › Linéaire 270,53 km	161,28	EBOMAF	EBOMAF SA, Groupement de bureaux GTAH, Horse	<ul style="list-style-type: none"> › Réhabilitation de la route › Déplacement de réseaux › Travaux en cours
Aménagement et bitumage de la rocade de Porto-Novo / section 1: Hotel Beaurivage-début cinquantenaire en 2x2 voies prenant en compte le pont sur zounvi et la rue des manguiers menant à l'Assemblée Nationale › Linéaire 9,55 km	24,998	OFMAS International	OFMAS International, TAEP, HAS Engineering	<ul style="list-style-type: none"> › Aménagement et bitumage de la route › Déplacement de réseau › Travaux en cours
Aménagement et bitumage de la route Nikki-Kalalé-Segbana › Linéaire 147,68 km	109,09	A rechercher	N/A	<ul style="list-style-type: none"> › Aménagement et bitumage de la route › Financement non bouclé par l'entreprise
Réhabilitation et renforcement de la RNIE 2: tronçon Beroubouay-Kandi-Malanville › Linéaire 169,4 km	51,302	BID : 42 653 603 925 FCFA OFID : 8 648 793 045 F CFA	Groupement Louis Berger, Deco-IC, ACEP pour les études	<ul style="list-style-type: none"> › Actualisation études rapport définitif des études disponible › Travaux › Appel d'offres en cours pour le lot 1 relatif à la réhabilitation et au renforcement de la route Bérubouay-Kandi-pont sur la rivière Goufari, et pour le lot 2 relatif à la section Pont sur la rivière Goufari-Malanville › Contrat pour le contrôle et la surveillance des travaux (CIRA/OTD) est en cours d'approbation.
Réhabilitation et renforcement de la RNIE 2: tronçon Dassa-Parakou › Linéaire 210 km	88,20	UKEF	SOGEA-SATOM/ SETEC/ BATHYS	<ul style="list-style-type: none"> › Aménagement et bitumage de la route › Déplacement de réseaux › Travaux en cours

Routes	Coût (en mds)	Financement	Entreprise/ Contrôle	État d'avancement
Reconstruction de la route Porto Novo-Akpro Missérété (12 km) en 2x2 voies et aménagement et bitumage de la route Pobè-Adja Ouèrè-Ouinhi (22,39km) › Linéaire 34,39 km	48,89	OFMAS International	OFMAS International, Deco IC, BECI BTP	› Aménagement et bitumage de la route › Déplacement de réseaux › Dédommagement des sinistrés › Travaux en cours
Aménagement et bitumage de la route Akpro Missérété-Pobè-Obèlè-frontière du Nigeria › Linéaire 66,40 km	51,81	OFMAS International	OFMAS International, Deco IC, BECI BTP	› Aménagement et bitumage de la route › Déplacement de réseaux › Dédommagement des sinistrés › Travaux en cours
Aménagement et bitumage des routes Zangnanado-Baname-Paouignan (53,00 km), Cové-Baname (12,00 km) et Koguede-Za-Kpota (5,20 km) › Linéaire 70,20 km	54,87	Adéoti Sarl	Adéoti Sarl, BNETD, DIC-BTP	› Aménagement et bitumage de la route › Déplacement de réseaux › Dédommagement des sinistrés › Travaux en cours
Aménagement et bitumage de la route Abomey-Djidja (32 km) ; Toffo-Lalo (38,50 km) ; Agbangnizoun - Abomey (12,39 km) et autres bretelles › Linéaire 82,89 km	98,36	NSE CI	NSE-CI / TRE/LE HEROS G	› Aménagement et bitumage de la route › Déplacement de réseaux › Dédommagement des sinistrés › Travaux en cours
Aménagement et Bitumage des routes Misséssinto-Zinvié-Sédjedénou-Zè (32 Km) ; Rnie 1 (Cococodji)-Hevié-Ouèdo (9,00 Km) Et Ouèdo-Calavi Kpota (12 Km) › Linéaire 53 Km	99,53	EBOMAF SA	EBOMAF SA / RRI AO	› Aménagement et bitumage de la route › Déplacement de réseaux › Dédommagement des sinistrés › Travaux en cours
Aménagement et bitumage Guéssou Sud Fo Bouré-Sinendé (59 Km) › Linéaire 59 km	59,856	Adéoti Sarl	Adéoti Sarl	› Aménagement et bitumage de la route › Signature du marché de l'entreprise › Procédure de sélection du bureau de contrôle en cours

Carte des Infrastructures Routières du Bénin



Légende

- ★ Capitale
- Chef lieu du département
- Chef lieu de commune
- Pont_achevé
- Pont en cours
- Autres routes
- ▬ Projets phares en cours
- ▬ Projets phares en instance
- ▬ Projets prioritaires achevés
- ▬ Projets prioritaires en cours
- ▬ Projets prioritaires en instance
- Voie_Ferrée
- Limite de commune
- ▬ Océan atlantique

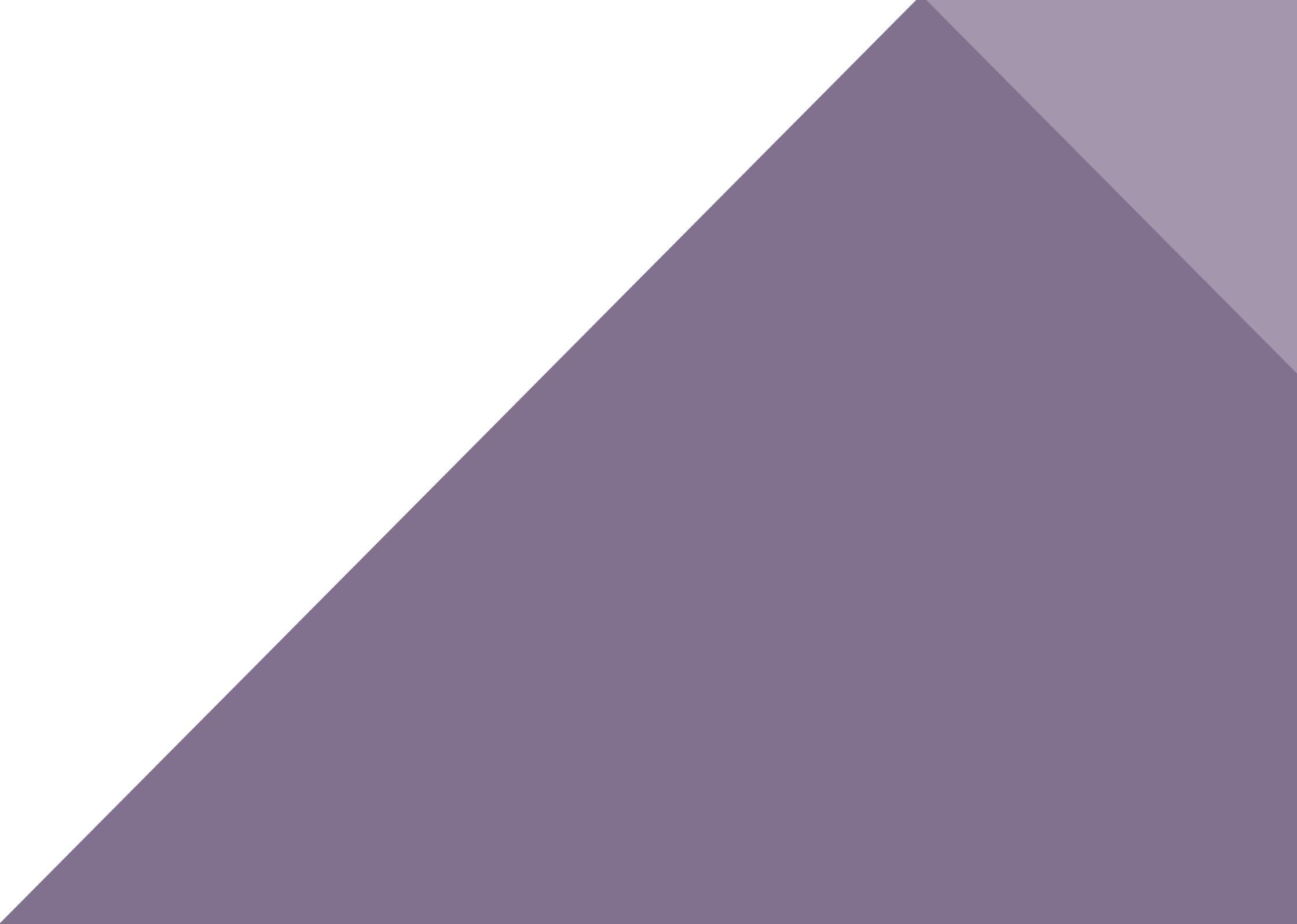
Réalisé par SBDP/DGS/DGI
 Données de base : Carte Générale du Bénin
 Le tracé des limites administratives figurant sur
 cette carte n'a aucune valeur juridique.



Acteurs

du secteur Infrastructures et Transport

- Ministère des Infrastructures et des Transports
(MIT) ➤ Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'État dans le domaine des infrastructures – transports.
- Société des Aéroports du Bénin
(SAB) ➤ Société Publique chargée de la gestion des aéroports et aérodromes du Bénin.
- Société des Infrastructures Routières du Bénin
(SIRB) ➤ Société publique en charge de la gestion, la modernisation, l'extension des postes de péage/pesage et de la modernisation du réseau routier.
- Direction Générale des Infrastructures
(DGI) ➤ Elle conduit des projets de construction/réhabilitation des infrastructures routières et de l'entretien routier (avant la création récente de la SIRB qui en prend le relais).
- Direction des Ports** ➤ Elle conduit la réforme de gestion du Port Autonome de Cotonou (mandat de gestion PAI).
- Port Autonome de Cotonou
(PAC) ➤ C'est l'autorité chargée de la gestion, de la modernisation et de l'extension du port de Cotonou à travers un plan d'investissement.
- Agence Nationale des Transports Terrestres
(ANaTT) ➤ Agence chargée de la réforme des titres de transport.



NUMÉRIQUE



1. Rappel des défis et des objectifs

Après une croissance atone entre 2010 et 2014, le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au Bénin au début de l'année 2016 contribuait pour 6% au PIB du Bénin essentiellement grâce au secteur de la téléphonie mobile. Aussi, on fait le constat que l'émergence de l'économie numérique au Bénin rencontre des défis qui sont notamment liés à la carence en infrastructures, au défaut d'une concurrence efficiente et à la carence d'investissements insuffisants des opérateurs de communication électronique.

Ainsi, le marché se caractérisait par :

- › Une gouvernance dispersée de l'économie numérique ;
- › Un paradoxe du marché du mobile : trop d'opérateurs (5) mais une concurrence insuffisante ;
- › Une carence d'infrastructures alarmante sur le marché fixe ;
- › Une situation préoccupante des opérateurs publics ;
- › Un marché entreprises (B2B) délaissé ;
- › Des retards du processus de transition vers la Télévision Numériques Terrestre (TNT) ; et,
- › Un dispositif de taxation des opérateurs contre-productif.

Enfin, le classement Networked Readiness Index (NRI) 2016 positionnait le Bénin à la 128ème place sur 139 au niveau mondial en ce qui concerne la maturité du secteur des TIC.

Face à ce tableau, le Gouvernement du quinquennat débutant en 2016 ambitionnait de faire du numérique et de la digitalisation des processus métier, un catalyseur de dynamique économique et de modernisation du Bénin pour une accélération de la croissance économique et l'inclusion sociale d'ici 2021. L'enjeu est de transformer à court terme le Bénin en une plateforme de services numériques pour

l'Afrique de l'Ouest. Cette nouvelle stratégie devrait s'appuyer sur le développement massif des infrastructures et de la généralisation de l'accès au haut débit en vue d'atteindre un taux de couverture de 80% ainsi que sur l'assainissement et la dynamisation du secteur.

Pour mettre concrètement en œuvre sa stratégie, le Gouvernement a envisagé six (6) réformes structurelles à savoir :

1. La mise en mouvement de la dynamique des investissements dans le secteur ;
2. L'émergence d'acteurs efficaces ;
3. La simplification du système de taxation du secteur afin d'encourager les investissements des opérateurs ;
4. La refonte de l'e-gouvernance afin de clarifier le rôle et les responsabilités des acteurs pour l'ensemble de l'économie numérique et à l'échelle de chaque secteur ;
5. Le développement des offres professionnelles (B2B) afin d'accroître la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire ; et,
6. L'élaboration du code du Numérique couvrant l'ensemble des aspects du secteur de l'économie numérique afin d'apporter une sécurité juridique forte aux entreprises béninoises et aux investisseurs.

Enfin, six (6) projets phares ont été identifiés constituant les leviers majeurs de développement de l'économie numérique dont l'objet est de permettre au Bénin d'atteindre ses objectifs à l'horizon 2021 :



1. Le développement de l'Internet haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire. Le déploiement d'infrastructures Haut Débit (HD) et Très Haut Débit (THD) à l'échelle nationale est indispensable à l'attractivité des entreprises béninoises et à l'essor de l'économie numérique ;
2. La transition vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Le processus de migration vers la TNT doit faire l'objet d'une accélération afin d'offrir un accès à la TNT à 100% des foyers à l'horizon 2021 ;
3. La mise en œuvre de l'Administration intelligente (Smart Gouv). Il a pour double objectif (i) d'améliorer l'efficacité et l'ouverture de l'administration en recentrant le service public autour de l'utilisateur et, (ii) de promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
4. La généralisation de l'usage du e-commerce. Le développement et la généralisation du commerce électronique et du commerce mobile constitue un axe majeur de stimulation économique et d'inclusion financière ;
5. La généralisation de l'usage du numérique par l'éducation et la formation. Le développement du Numérique dans le secteur de l'éducation et de la formation sur l'ensemble du territoire national permettra de renforcer la qualité de l'enseignement, d'accroître les compétences nationales et de préparer les nouvelles générations aux usages numériques ; et
6. La promotion et le développement de contenus numériques. En complément de la migration vers la TNT, l'accent sera mis sur le développement et la promotion de contenus numériques béninois.





2. Point de la mise en œuvre des réformes

Toutes les cinq réformes prévues dans le PAG pour le secteur du numérique ont été mises en œuvre.

Réformes achevées

1. Création du Conseil National du Numérique et mise en place d'une nouvelle gouvernance pour le secteur
2. Adoption d'un code du numérique
3. Restructuration des sociétés d'Etat opérant dans le secteur des télécoms (Libercom, Bénin Télécom Infrastructures et Bénin Télécom Service)
4. Rationalisation du nombre d'opérateurs intervenant sur le marché de la téléphonie mobile au Bénin
5. Simplification du système de taxation du secteur des TIC

CRÉATION DU CONSEIL DU NUMÉRIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LE SECTEUR

Dans le Programme d'Actions du Gouvernement pour le mandat 2016-2021, le secteur du numérique a été retenu comme un secteur porteur de croissance. Le Gouvernement ambitionne de positionner le Bénin comme une plateforme de services numériques en Afrique de l'ouest. Une nouvelle gouvernance du secteur du numérique a été instaurée depuis 2016 avec la création du Conseil du Numérique.

Le Conseil du Numérique a pour mission d'orienter et de valider la politique de développement du secteur du numérique au Bénin. Il

est présidé par le Président de la République et compte parmi ses membres le ministre en charge du numérique ainsi que des personnalités disposant d'expériences avérées dans le domaine.

La refonte de la gouvernance du secteur a consisté à créer de nouvelles agences d'exécution des projets, à préciser les rôles des différents organes opérant dans l'écosystème du numérique et à mettre au point de nouvelles procédures de supervision des projets du numérique mis en œuvre par les autres ministères. Elle a également donné lieu au renforcement des capacités d'intervention de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

Désormais, le Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND) est chargé de la conduite et de la mise en œuvre de la politique sectorielle. Tout besoin de mise en œuvre de projets de déploiement d'infrastructures ou de systèmes d'information lui est soumis pour un avis d'opportunité, préalablement à la prise en charge dudit projet par l'une ou l'autre des agences.

Au total, cinq (5) agences ont été créées pour la conduite et l'exécution des programmes, projets et des réformes contribuant à la mise en œuvre effective de la politique sectorielle. Les agences opèrent dans une logique de « faire faire » et agissent comme des agences de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les projets du secteur du numérique qui leur sont attribués. En ce qui concerne les projets comportant des aspects du numérique et dont la mise en œuvre est assurée par les autres ministères sectoriels ou autres structures de l'Etat, les agences sont chargées d'une mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre.

La répartition des missions d'exécution de projets par agence est présentée ci-après :



- › L'Agence de Développement du Numérique (ADN) assure la mise en œuvre opérationnelle des programmes et projets relatifs aux infrastructures Haut Débit (HD) et Très Haut Débit (THD) ;
- › L'Agence des Services et Systèmes d'information (ASSI) assure la mise en œuvre opérationnelle des programmes et projets entrant dans le cadre des stratégies de développement des Services et Systèmes d'information numériques sécurisés au Bénin. L'ASSI apporte une assistance stratégique, méthodologique et opérationnelle à toutes les structures gouvernementales et les opérateurs d'importance vitale (OIV) ;
- › L'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electronique et de la Poste (ABSU-CEP) assure la mise en œuvre des programmes du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste. Ses interventions complètent principalement celles de l'ADN dans les localités non desservies ou à faible potentialité économique pour les opérateurs traditionnels.
- › L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) assure la mise en œuvre des orientations de la stratégie nationale de sécurité du numérique ; et,
- › L'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) assure la gestion de l'identité numérique et biométrique des personnes physiques.

En dehors des agences du secteur du numérique, une réorganisation des acteurs du sous-secteur de la radiodiffusion numérique a été opérée pour faciliter la mise en œuvre du Projet de Télévision Numérique Terrestre.

Elle a consisté en ce qui suit :

- › Création en septembre 2018 de la Société Béninoise d'Infrastructure de Radiodiffusion (SBIR) qui a pour objet la gestion, le développement et l'entretien d'infrastructures publiques de transmission et de diffusion audio-visuelles. Il est prévu le recrutement d'un opérateur privé pour assurer la gestion professionnelle de cette société de patrimoine ; et,

- › Décision de participation de l'Etat dans la société d'économie mixte dénommée « Bénin Diffusion » qui devra assurer toutes les actions de collecte, de multiplexage et de diffusion des programmes audio-visuelles développées par les différentes chaînes dans le cadre de l'opérationnalisation de la Télévision Numérique Terrestre.

›

Résultats / effets / impacts

Les premiers effets de la réforme sont :

- › Le renforcement de la régulation par l'ARCEP qui a induit l'amélioration de la qualité des services des opérateurs de GSM marquée par la qualité des offres et l'amélioration de la satisfaction des consommateurs ; et,
- › Le passage du Bénin de la 148^{ième} place à la 80^{ième} sur 175 pays dans le référent mondial « Global Cybersecurity Index » de l'IUT qui qualifie le niveau de maturité des pays en matière de sécurité du numérique (8^{ième} place au niveau africain).

ADOPTION D'UN CODE DU NUMÉRIQUE

En avril 2018, le gouvernement a fait adopter par l'Assemblée Nationale un code unifié pour régir les opérations du secteur du numérique au Bénin. Le code a tenu compte des meilleures pratiques observées au plan international notamment par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'Union Européenne, l'Union Africaine (UA), l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la CEDEAO. Ses dispositions ont couvert les principaux aspects ci-après :



- › Protection des utilisateurs, des personnes et de l'environnement ;
- › Protection des données à caractère personnel ;
- › Réglementation du commerce électronique au Bénin (contrats et services en ligne) ;
- › Réglementation de la Cyber criminalité et de la Cyber sécurité ; et,
- › Infractions et sanctions liées au numérique.

Résultats / effets / impacts

Les évolutions juridiques intégrées au code du numérique ont créé les conditions pour l'implantation des projets structurants dans le secteur. L'entrée en vigueur du code a permis de mieux encadrer le fonctionnement du secteur en ce qui concerne :

- › La gouvernance, la régulation, la concurrence, les régimes applicables, le service universel ou encore la neutralité du net en ce qui a trait aux communications électroniques ;
- › Le déploiement des services numériques innovants (e-gouvernement, e-santé, e-éducation, services financiers en ligne et mobiles) ;
- › Les outils relatifs à la signature électronique, la certification électronique, la preuve électronique, l'archivage ou encore l'horodatage ;
- › La protection des données à caractère personnel ;
- › La publicité par voie électronique, la conclusion de contrats électroniques, l'obligation d'information, le droit de rétractation, la responsabilité des prestataires de service ou encore la protection des consommateurs ; et ;
- › La cyber sécurité et la cybercriminalité en ce qui a trait à l'accès illégal aux données, le vol de données, le piratage en ligne, la pédopornographie, l'escroquerie et les délits connexes, etc.

RATIONALISATION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS INTERVENANT SUR LE MARCHÉ DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE AU BÉNIN

En 2016, le diagnostic du sous-secteur « téléphonie mobile » a révélé que le marché des services de téléphonie mobile (voix et SMS) est fortement exposé au phénomène de double SIM et à un nombre élevé d'utilisateurs inactifs. Aussi le taux de pénétration de l'internet mobile, du haut débit mobile et du très haut débit était largement inférieur aux standards internationaux. Il a également été constaté que le marché est monopolisé par le duopole constitué par MTN (société Spacelink Bénin, groupe MTN) et Moov (société Etisalat Bénin, groupe Maroc Telecom), qui ensemble détiennent 90 % du marché de la téléphonie mobile en valeur alors que cinq opérateurs mobiles détiennent une licence de téléphonie mobile.

La rationalisation du nombre d'opérateurs a été rendue effective par le départ de trois opérateurs (Libercom, Bell Bénin et Glo Mobile) soit pour dissolution ou pour un défaut de respect des exigences liées à la licence d'exploitation avec pour conséquence le retrait ou le non-renouvellement de la licence.

Résultats / effets / impacts

Les premiers effets qui découlent de la réforme sont :

- › La portabilité des numéros mobiles a été rendue effective ;
- › La finalisation d'un nouveau Cahier de Charges des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) ; et,
- › La révision des licences d'exploitation des réseaux GSM au Bénin.

En somme, la réforme a permis d'assainir le sous-secteur de la téléphonie mobile. Les opérateurs sont encouragés à investir davantage pour la croissance de l'économie du sous-secteur.



RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS D'ETAT OPÉRANT DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMS

La restructuration des sociétés d'Etat Libercom, Bénin Télécom Infrastructures et Bénin Télécom Service opérant dans le secteur des télécoms s'est avérée nécessaire pour créer les conditions pour l'émergence d'une concurrence efficace dans le secteur et le développement des infrastructures de transmission à haut et très haut débit. Dans ce cadre, les actions engagées portent sur :

- › La dissolution anticipée de Libercom SA, de Bénin Télécoms Infrastructures SA et de Bénin Télécoms Services ;
- › Le transfert des actifs sains de Bénin Télécoms Infrastructures et des infrastructures de téléphonie fixe de Bénin Télécoms Services à une société de patrimoine publique ;
- › La création de la Société Béninoise des Infrastructures Numériques (SBIN) pour poursuivre les activités de fournisseurs d'accès internet de Bénin Télécoms Services ; et,
- › Le recrutement d'un mandataire de gestion pour asseoir les bases d'une gestion efficace de la nouvelle société de patrimoine.

Résultats / effets / impacts

A court terme, il est attendu que l'entrée de la SBIN sur le marché de la téléphonie mobile (voix, SMS et Data) impulse une nouvelle dynamique de marché qui va accroître la qualité des services et améliorer leurs prix.

SIMPLIFICATION DU SYSTÈME DE TAXATION DU SECTEUR DES TIC

En 2016, la taxation des opérateurs de téléphonie mobile au Bénin (hors TVA, droits de douane et impôts sur les sociétés) représentait

environ 20 % de leur chiffre d'affaires et était supérieure à la moyenne de la sous- région. Ces taxes étaient essentiellement fondées sur les volumes d'appels et SMS tandis que les meilleures pratiques internationales privilégient les systèmes de taxation de la valeur des résultats nets dans le but de favoriser l'émergence d'offres « illimitées » (voix, SMS et data). Aussi, le système de taxation ne comportait pas des incitations à l'investissement pouvant accélérer le déploiement d'infrastructures haut débit et très haut débit fixes et mobiles et la diffusion de services innovants aux entreprises et aux consommateurs béninois.

La réforme visant à simplifier le système de taxation des TIC a consisté à mettre en place un système de taxation sur la valeur et à n'appliquer qu'un taux unique de taxe sur le chiffre d'affaires des opérateurs mobiles. Elle est effective depuis le 1er janvier 2017 avec l'entrée en vigueur de la loi des finances qui a fixé pour la redevance sur les communications GSM un taux unique de 10% du chiffre d'affaires mensuel.

Résultats / effets / impacts

Il est attendu que le nouveau système de taxation permette de :

- › Dynamiser les investissements des fournisseurs d'accès internet et opérateurs mobiles pour accroître leurs capacités opérationnelles ;
- › Éradiquer les pratiques de détournement de trafic de type SIMBOX ; et,
- › Inciter à l'avènement de nouvelles offres de services avantageuses pour les consommateurs.

3. Point de la mise en œuvre des projets

- ▲ Développement de l'internet HD et THD sur l'ensemble du territoire.....
 - Développement des infrastructures de télécommunications et des TIC (PDI2T)
 - Densification et renforcement du haut débit (PDRHD)
- ▲ Transition de la diffusion analogique vers la TNT.....
- ▲ Mise en œuvre de l'administration intelligente (Smart Gouv).....
 - Renforcement des structures centrales de gouvernance (PRSCG)
 - Mise en place de l'infrastructure à clé publique (PKI)
 - Mise en place de la plateforme nationale d'interopérabilité (PNI)
 - Mise en place de la plateforme nationale des services (eServices)
 - Mise en place d'une plateforme d'archivage et de numérisation des documents administratifs
- ▲ Généralisation de l'usage du eCommerce.....
- ▲ Généralisation de l'usage du numérique par l'éducation et la formation.....
- ▲ Promotion et développement de contenus numériques.....
- ▲ Mise en place de la stratégie nationale de sécurité numérique.....

**Utiliser les TIC comme catalyseur de
dynamique économique et de modernisation**





Développement des infrastructures de télécommunication et des TIC (PDI2T)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Généraliser l'accès au haut débit et développer le très haut débit
- › Bâtir le socle technique neutre et ouvert de l'écosystème numérique
- › Améliorer la qualité des échanges de données entre les systèmes d'informations au Bénin
- › Densifier le maillage réseau dans quelques villes

Résultats attendus

- › Le Haut Débit (HD) et Très Haut Débit (THD) sont au plus près des utilisateurs et entreprises
- › Les opérateurs mobiles et fournisseurs d'accès internet fournissent leurs services sur le dernier kilomètre (last mile)
- › Le prix de la bande passante évolue à la baisse
- › Le HD et le THD internet sont de meilleures qualités

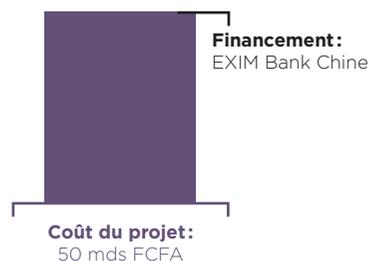
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › 77 communes du Bénin

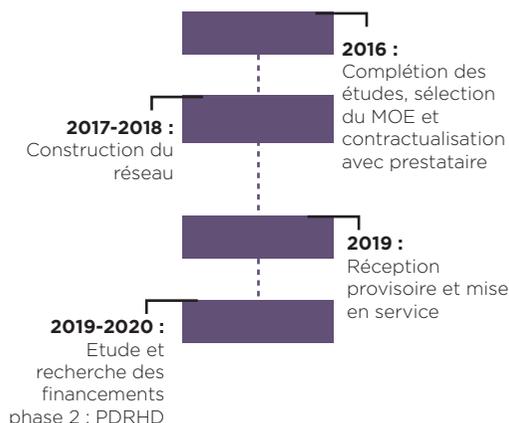
Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Agence d'exécution : Agence pour le Développement du Numérique (ADN) et Société Béninoise des Infrastructures Numériques (SBIN)
- › Prestataires : Huawei Technologies, Consortium PROGRESSUS CORP SAS & TITTANE CONSEIL
- › MOE SOFRECOM

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Réhabilitation et extension du réseau de transport national avec 2000 km de fibre sur tout le territoire national
- › Développement d'un réseau métropolitain autour de Ouidah - Calavi - Godomey, Cotonou - Porto Novo (250 km de fibre)
- › Déploiement d'un nouveau réseau de services IP/MPLS avec l'intégration de 44 routeurs
- › Modernisation du cœur de réseau de Bénin Télécom Services (BTS)
- › Déploiement d'une infrastructure vers l'abonné (FFTX) à travers 125 Nœuds d'accès multiservices supportant notamment la fibre (GPON), le cuivre (ADSL) et éligible à la Télévision sur IP.
- › Extension du réseaux 4G/LTE avec des nouveaux sites Radio
- › Construction d'une boucle de sécurisation du backbone de 960Km en fibre optique
- › Construction de trois (03) boucles métropolitaines en fibre optique à Comé, Lokossa et Aplahoué
- › Poursuite de la modernisation du réseau d'accès à travers l'installation de 21 équipements d'accès multiservices pour les usagers (MSAN)
- › Création des réseaux métropolitains à Bohicon/ Abomey, Parakou, Natitingou, Djougou, Allada
- › Création des points de présence à Karimama, Péréré, Avrankou, Toffo, Zè, So_Ava, Ganvié et les Aguégus
- › Sécurisation du réseau existant entre Kandi et

ÉTAT D'AVANCEMENT

Malanville.

- › Opérationnalisation du Point d'échange Internet BENIN IX
- › Etude stratégique sur l'utilisation des câbles de garde en fibre optique appartenant à la CEB
- › Etude complémentaires pour la réalisation de la phase 2 (PDRHD)

Résultats/effets

- › Développement des infrastructures au bénéfice des populations béninoises, de l'administration publique, et des pays voisins (Niger, Togo)
- › Accessibilité : Accélération de la couverture Haut Débit pour les entreprises et les ménages
- › Adoption : Baisse drastique dès fin 2017 des tarifs de location de capacité pour les opérateurs
- › Qualité de service : renforcement du taux de disponibilité (99,5%) des réseaux de l'opérateur d'infrastructures de facto pour les opérateurs nationaux et internationaux
- › Formation : renforcement des capacités et transfert de compétences grâce à un volet formation plus dense en local

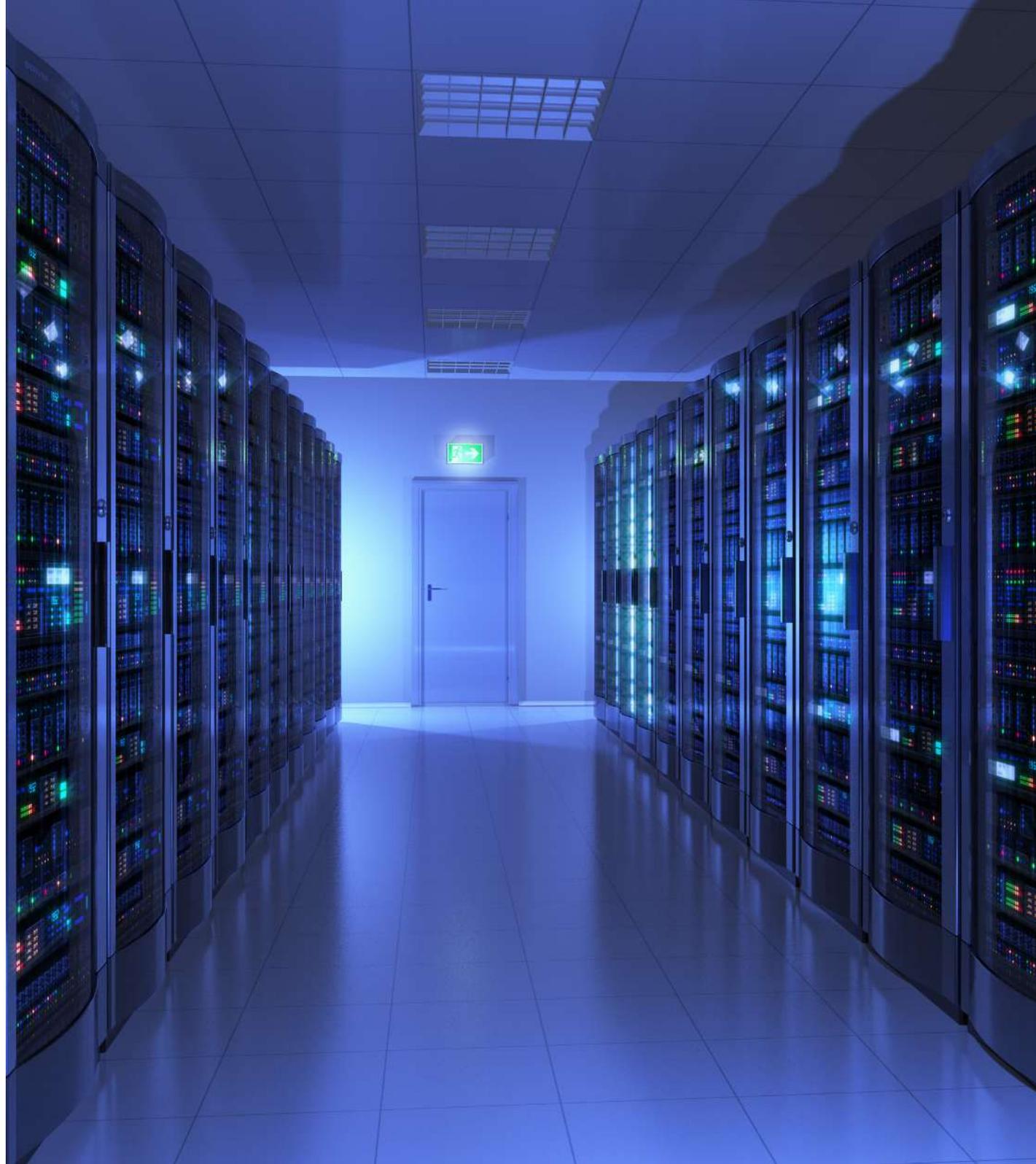
Perspectives

Secteur

- › Développement de services numériques à forte valeur ajoutée
- › Amélioration de la couverture numérique sur le territoire national
- › Renforcement de la qualité des services publics et proposition de services administratifs en ligne (E-services)
- › Création d'emplois directs (techniciens, ingénieurs, etc.) et indirects

Projet

- › Achèvement du processus de mobilisation du financement de la phase 2 avec EXIMBank China
- › Démarrage de la phase 2 du projet (PDRHD)





Densification et renforcement du haut débit (PDRHD)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Densifier la dorsale nationale en Fibre Optique (FO) à travers des boucles métropolitaines et sécuriser l'axe Kandi-Malanville
- › Installer les points de présence dans les communes traversées par la dorsale nationale
- › Augmenter la capacité du réseau entre Comè et Djougou (3 900 km), Grand Cotonou (180 km)
- › Fournir des services numériques le long du corridor Cotonou-Niamey

Résultats attendus

- › La dorsale en fibre optique passe par le versant gauche du Bénin (Comè à Djougou)
- › Des réseaux métropolitains sont installés tout le long de la dorsale de communication
- › Le réseau est plus sécurisé et étendu dans les communes de la partie ouest du Bénin
- › La capacité dans le Grand Cotonou pour les abonnés FTTX est augmentée

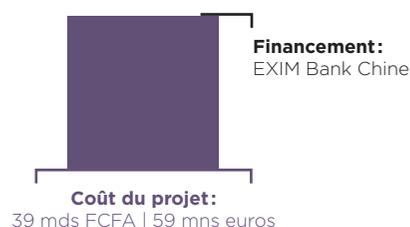
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › 77 communes du Bénin

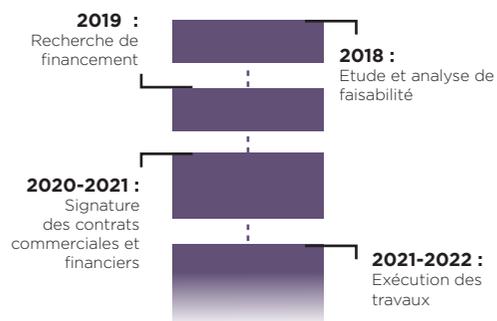
Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Exécution : Agence pour le Développement des Infrastructures (ADN) et la Société Béninoise d'Infrastructures Numériques (SBIN)
- › Prestataire identifié : Groupement HUAWEI Technology / CITCC

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

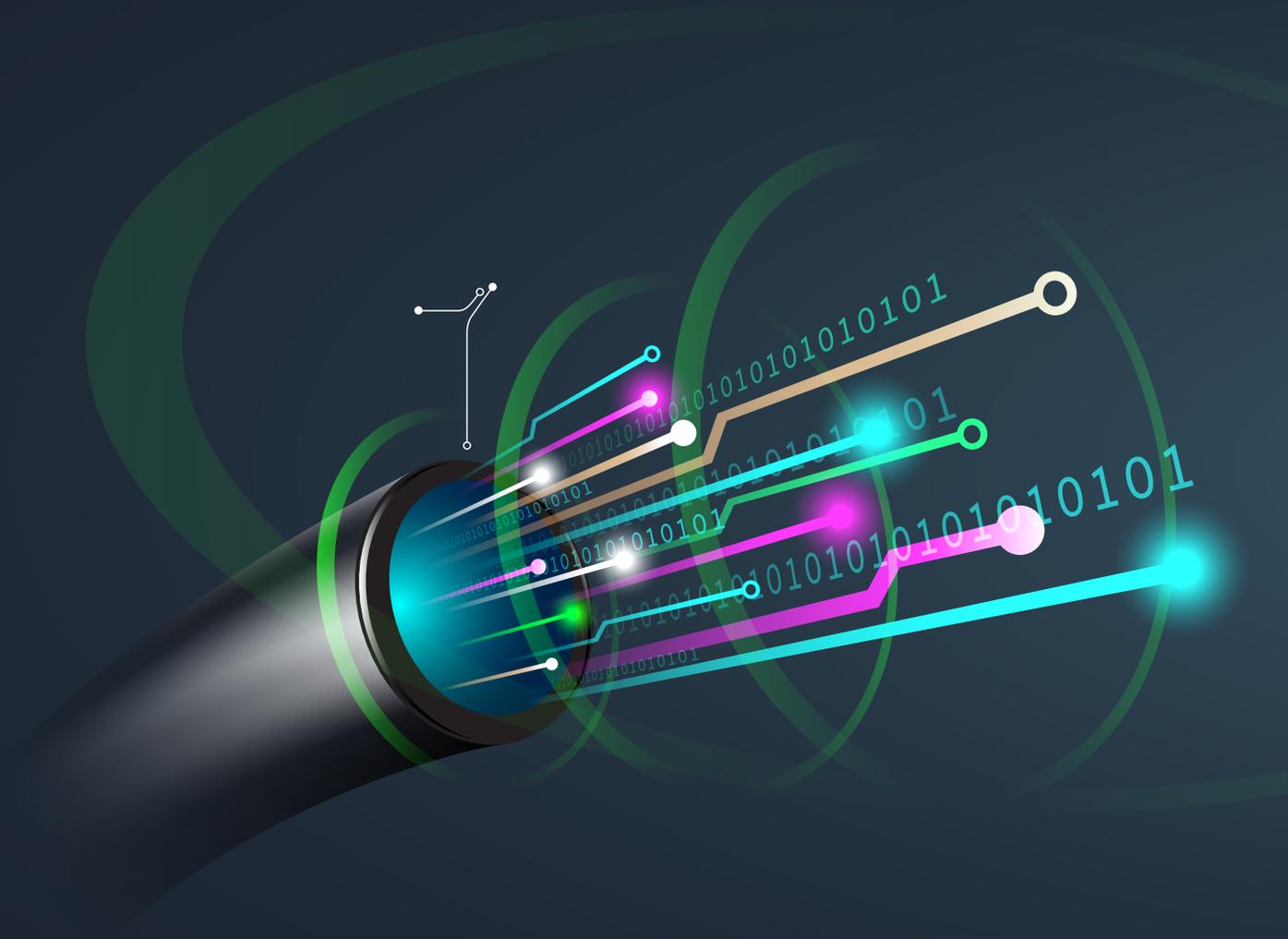
- › Etudes techniques finalisées, ayant permis de définir le périmètre d'interventions et contenu du projet: mise en place d'une dorsale sur le versant Ouest du Bénin (Comè-Djougou) et densification/sécurisation des réseaux de fibre optique y afférents
- › Accord commercial signé avec le prestataire identifié
- › Démarrage du processus de finalisation du financement du projet avec EXIMBank Chine et le MEF

Résultats/effets

- › Mobilisation des ressources en cours pour l'augmentation de l'accès à l'Internet Haut Débit pour les habitants de Kandi jusqu'à Malanville d'une part et Comè-Djougou d'autre part.
- › Augmentation de la capacité pour les abonnés FTTX sur le Grand Cotonou
- › Réduction de la fracture numérique et renforcement de l'économie régionale
- › Mise à la disposition des opérateurs de réseaux de télécommunications et fournisseurs d'accès Internet (FAI) du Bénin et du Niger, des infrastructures à très haut débit en fibre optique
- › Fourniture de services numériques le long du Corridor Cotonou-Niamey

Perspectives

- › Finalisation de l'accord financier entre le Bénin et EXIMBANK China
- › Démarrage des travaux en T3/2021





Transition de la diffusion analogique vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Offrir la TNT à 100% des foyers à l'horizon 2021
- › Apporter une offre de télévision numérique diversifiée
- › Contribuer au développement de l'internet haut débit grâce à la libération des bandes de fréquence
- › Restructurer le paysage des Éditeurs de services audiovisuels au Bénin

Résultats attendus

- › Cadre juridique du passage de la diffusion analogique à la TNT est mis en place (loi sur la radiodiffusion numérique)
- › 35 antennes existantes rénovées en analogique et passage au numérique pour 26 d'entre elles
- › Equipements acquis et installés pour les réseaux de diffusion, de collecte et de transmission
- › Capacités renforcées en communication de masse, sensibilisation et accompagnement de la population

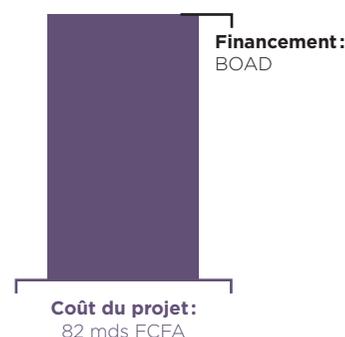
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Tout le territoire national

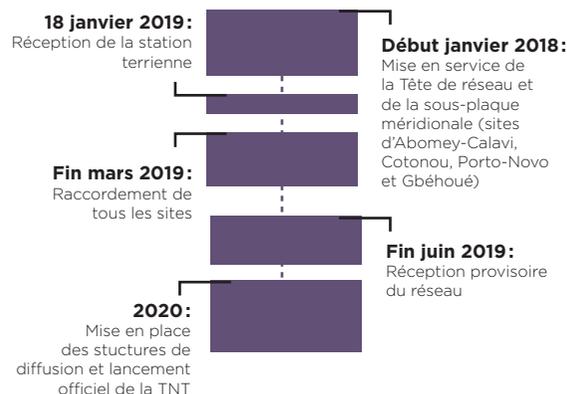
Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Structures d'exécution : Comité CP/TNT et Agence pour le Développement du Numérique (ADN)
- › Prestataire : Startimes (Chine)
- › Assistance : Télé Diffusion de France (TDF)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

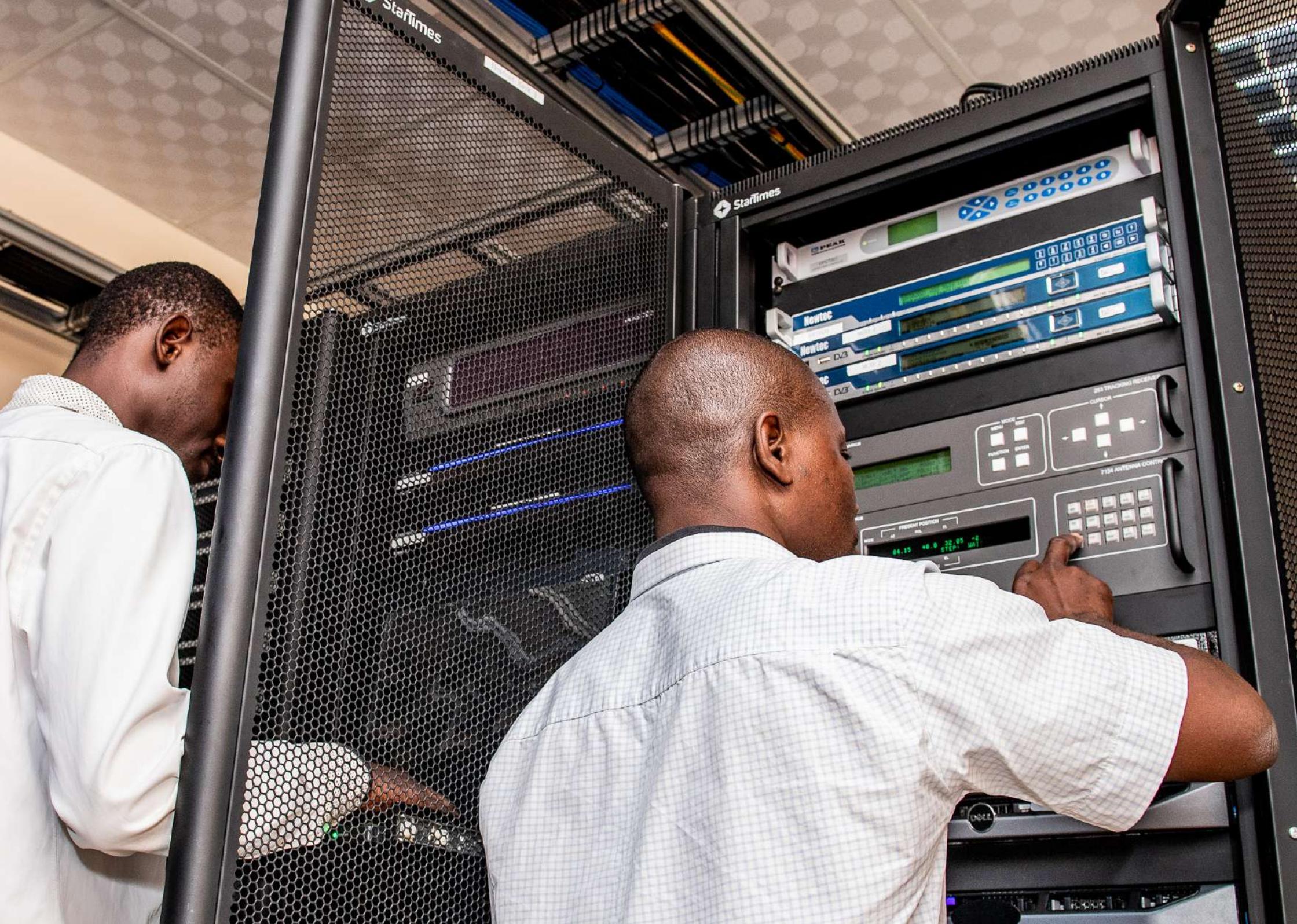
- › Réseau des 29 sites de diffusion de la TNT est installé et rendu opérationnel.
- › Création de la société de patrimoine des infrastructures de Radiodiffusion (SBIR SA)
- › Transfert en cours des équipements des opérateurs publics existants vers la SBIR
- › Opérationnalisation en cours de la société en charge de la collecte et de la diffusion des images (BENIN DIFFUSION) avec l'accompagnement d'un partenaire stratégique et technique
- › Sélection achevée de l'Agence de Communication pour le lancement de la TNT
- › Sélection de TDF pour l'assistance technique à la diffusion de la TNT

Résultats/effets

- › TNT opérationnel au Bénin
- › 15 chaînes nationales et internationales sont diffusées en TNT sur toute l'étendue du territoire

Perspectives

- › Rendre disponible les kits de réception de la TNT au niveau des populations
- › Entreprendre la campagne de communication
- › Démarrage des activités de diffusion (2021)
- › Restructuration de l'Office de Radio et Télévision du Bénin (ORTB)
- › Mise en place d'un réseau de communication IP sur le réseau de la TNT pour la supervision du réseau





Administration intelligente : renforcement des structures centrales de gouvernance (PRSCG)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Améliorer l'efficacité, l'ouverture de l'administration publique et recentrer le service autour de ses usagers (citoyen, entreprise)
- › Promouvoir les bonnes pratiques, la bonne gouvernance et lutter contre la corruption

Résultats attendus

- › Un centre de données public moderne de référence (norme TIA 942 niveau 3) est opérationnel
- › Un réseau d'échange de données publiques est mis en place entre les structures publiques
- › Un service de téléphonie IP est déployé et est opérationnel
- › Des solutions photovoltaïques sont déployées sur les sites ayant une fourniture en énergie électrique imparfaite
- › Une plateforme dédiée à la passation des marchés est opérationnelle

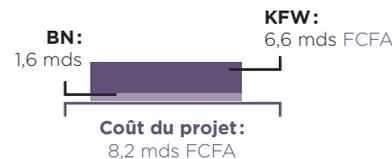
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Tout le territoire

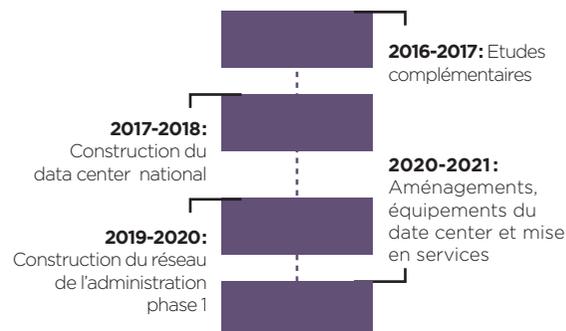
Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Structure d'exécution : ASSI
- › Prestataires : METIS Groupe, Groupement MAPCOM et Trinet, FADIL Group, MCVDD/ CNERTP, AGETUR, Groupement CFAO, groupement TMI/DWH, SBEE
- › MOE : E-Sud, QUALICONSULT, MÉTIS Group, MCVDD/CNERTP

Coût/financement



Calendrier indicatif de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Finalisation des études et démarrage des activités du Programme de Renforcement des Structures Centrales de Gouvernance (PRSCG)
- › Construction de l'immeuble devant abriter le centre de données de l'administration publique, le Data Center National (DCN) à Abomey -Calavi
- › Travaux de sécurisation de l'alimentation en énergie électrique du DCN
- › Travaux de sécurisation de l'interconnexion par fibre optique du DCN
- › Démarrage des travaux d'aménagement du DCN pour la mise à la norme TIA 942 (Sécurité incendie, Gestion thermique de la salle, distribution électrique, etc.)
- › Fourniture des matériels informatiques et mise en place de l'Infrastructure du DCN
- › Mise en place du réseau d'interconnexion des 187 sites décentralisés de l'Administration publique (recette perception, recette principale, mairie, préfecture, etc.)
- › Travaux de certification exigés par les organismes de contrôle sont en cours (Aménagement, Infrastructure, exploitation)
- › Refonte du Portail des Marchés publics
- › Préparation des travaux de mise en exploitation/ gestion du DCN avec la Société Béninoise des Infrastructures Numériques (SBIN)
- › Préparation de la phase 2 du PRSCG (Elaboration des besoins, validation du périmètre, etc.)

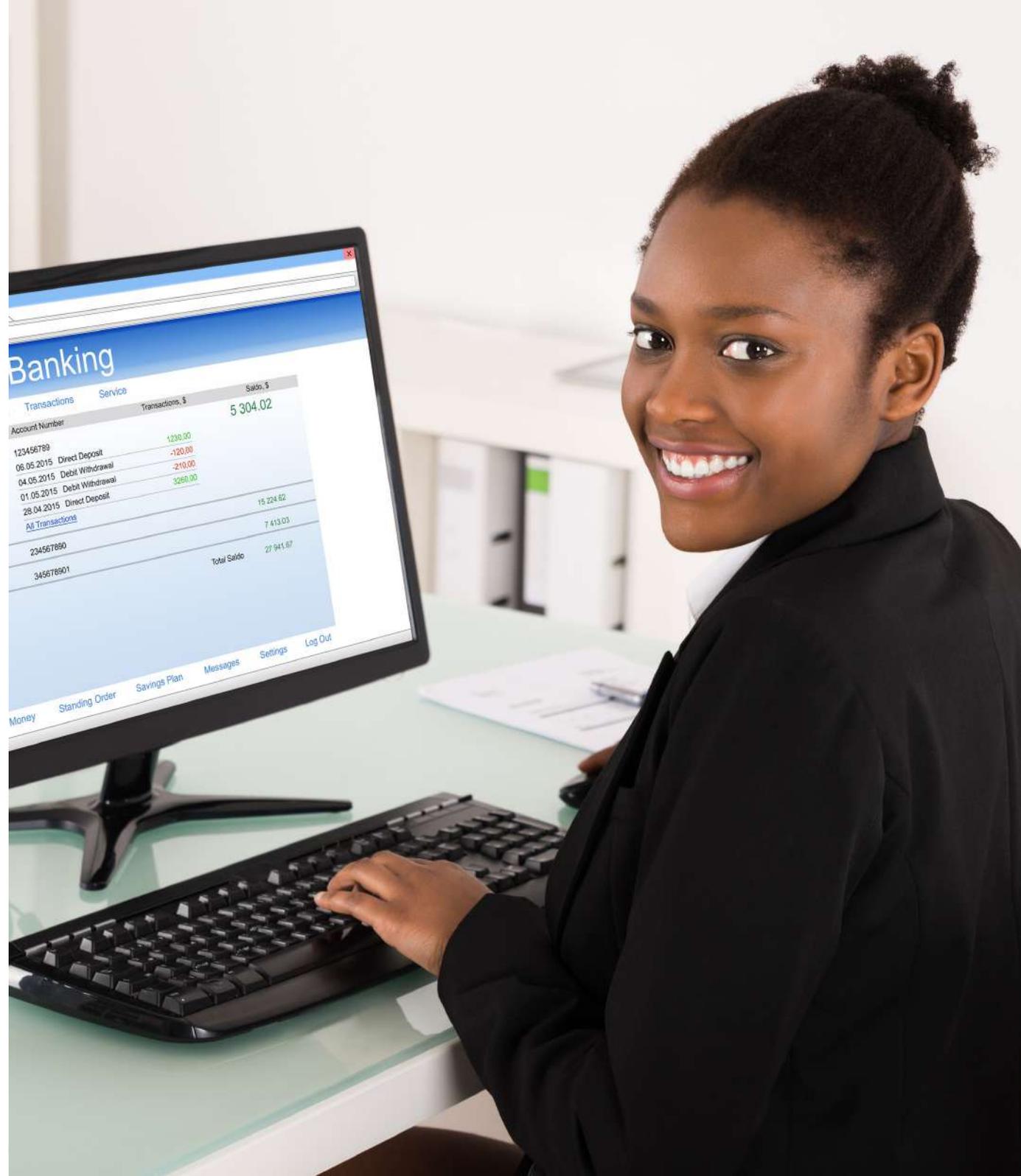
ÉTAT D'AVANCEMENT

Résultats/effets

- › Une amélioration de la transparence dans la gestion des finances publiques
- › Une consolidation de l'infrastructure informatique de l'Administration pour le développement des nouvelles applications IT basées sur le web
- › Un renforcement des structures centrales de gouvernance par une meilleure gestion de l'information au sein de l'administration publique
- › Des services rendus aux citoyens par l'administration publiques dans des délais appropriés
- › Une confiance accrue des citoyens envers l'administration publique
- › Une administration plus performante et moderne

Perspectives

- › Livraison du service de téléphonie IP
- › Livraison des infrastructures matériels
- › Certification du DCN conformément à la norme TIA 942
- › Le site du DCN qui est dans un environnement extérieur qui est harmonieusement aménagé
- › Livraison du Data Center National conforme à la norme Tiers 3 (3ième trimestre 2021)
- › Gestion du DCN par la Société Béninoise d'Infrastructure Numérique (SBIN)
- › Migration des plateformes de services numériques publiques dans le DCN
- › Signature des conventions relatives à la mise en place de la phase 2 du PRSCG
- › Démarrage des travaux de la phase 2 du PRSCG





Administration intelligente : mise en place de l'infrastructure à clé publique (PKI)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Assurer la sécurisation des documents administratifs dont ceux de voyage notamment les passeports (services, diplomatiques, ordinaires) et la carte nationale d'identité aux directives du doc 9303 de l'OACI
- › Fournir aux usagers et aux entreprises des mécanismes d'authentification et de signature électronique ainsi que les moyens associés pour l'accès aux services en ligne
- › Fournir aux entreprises du secteur privé des moyens d'optimisation de leurs processus métiers et de fourniture de services à valeur ajoutée en ligne

Résultats attendus

- › La PKI du Bénin délivre des certificats numériques
- › La PKI offre aux utilisateurs un niveau de service élevé dans la protection de la vie privée mais aussi le contrôle d'accès à l'information, l'intégrité, l'authentification et la non-répudiation lors des transactions électroniques
- › La PKI est gérée souverainement dans le Data Center National (DCN)
- › Tous les documents administratifs (Passeport, Carte Nationale d'identité, etc.) sont sécurisés
- › L'environnement général de communication du Bénin bénéficie d'une confiance numérique

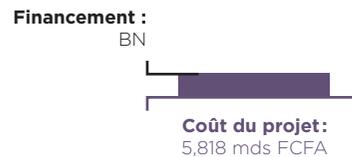
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Tout le territoire

Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation
- › Structures d'exécution : ASSI, ANSSI avec l'assistance de la coopération Rwandaise
- › Prestataire : Entrust Datacard & Quality Corporate
- › MOE : Cabinet Martin F. BIAOU

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Mise en place dans le cloud d'une infrastructure à clés publiques (ICP) qui est un ensemble de composantes physiques destiné à gérer les clés publiques
- › Mise en exploitation de l'environnement système dans le Data Center du MEF (à terme le site secondaire)
- › Harmonisation et assurance sur l'associativité des systèmes installés dans le cadre du projet PKI avec les systèmes du projet Data Center National
- › Transfert des ressources humaines à l'ANSSI pour le démarrage de l'exploitation de l'infrastructure dans le cloud

Résultats/effets

- › Assurance de conformité des titres sécurisés servant de documents de voyage notamment les passeports (services, diplomatiques, ordinaires) et la carte nationale d'identité aux directives du doc 9303 de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)
- › Fourniture aux usagers et aux entreprises des mécanismes d'identification et de signature électronique ainsi que les moyens associés pour l'accès aux services en ligne de l'administration publique
- › L'État peut remplir son rôle régalien, étant maintenant capable de sécuriser de manière souveraine les données de ses citoyens (ex : Passeport, carte d'identité, etc..) et tout autre type de transaction au niveau des usages (Banque, certificats) grâce à la création d'une zone de confiance numérique au Bénin

Perspectives

- › Mise en service du Data Center National qui est le site primaire de référence pour l'hébergement des données de l'administration publique (mars 2021)
- › Signature des passeports ordinaires avec la PKI (Février 2021)





Administration intelligente : mise en place de la Plateforme Nationale d'Interopérabilité (PNI)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Mettre en place un cadre d'échange de données sécurisé pour les services en ligne et un catalogue de solutions d'interopérabilité au Bénin
- › Mettre en place une structure organisationnelle, un cadre réglementaire, des directives, des procédures et des normes clés liées au système d'interopérabilité pour les structures, ministères, agences et autres institutions gouvernementales

Résultats attendus

- › La PNI est le socle d'échanges d'informations numériques entre les structures publiques
- › La PNI est utilisée par les E-services et facilite les échanges de données entre les administrations publiques
- › Le Catalogue des Solutions d'Interopérabilité (CatIS) est opérationnel
- › Le CatIS est l'instrument de la coordination des systèmes d'information de l'État

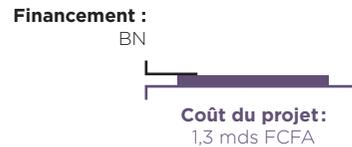
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Tout le territoire du Bénin

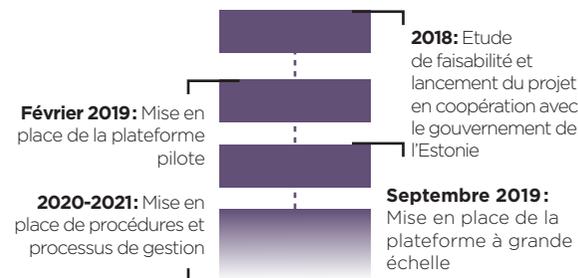
Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Structure d'exécution : Agence des Services et des Systèmes d'Information (ASSI)
- › Prestataire : EGovernment Academy (Estonie)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › La Plateforme Nationale d'Interopérabilité, sous forme de « Bus numérique », qui permet l'échange de données sécurisées entre structures administratives est réalisée et opérationnelle.
- › Aspects juridiques du cadre d'interopérabilité sont finalisés et adoptés en Conseil des Ministres

Résultats/effets

- › Une structure organisationnelle, un cadre réglementaire, des directives, des procédures et des normes clés liées au système d'interopérabilité pour les structures, ministères, agences et autres institutions gouvernementales sont mis en place.
- › Un cadre d'échange de données sécurisé pour les services en ligne et un catalogue de solutions d'interopérabilité sont mis en place au Bénin
- › Des échanges de données administratives qui respectent la Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin ce qui offre une merveilleuse protection de la vie des citoyens au Bénin

Perspectives

- › Intégration de toutes les bases de données spécialisées de l'administration publique



Administration intelligente : mise en place de la Plateforme Nationale des Services (eServices)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Mettre en ligne tous les services de l'Administration
- › Dématérialiser progressivement les services de l'Administration

Résultats attendus

- › Le Portail national des services publics est opérationnel
- › Développement et Lancement progressif des e-services
- › 50 e-services lancés en 2021

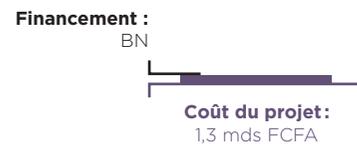
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Tout le territoire national

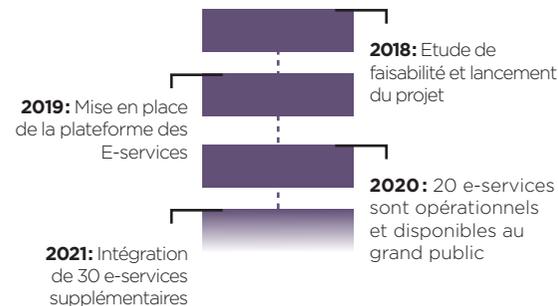
Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Agence ses Services et des Systèmes d'Information (ASSI)
- › Prestataire: EGovernment Academy (Estonie) et OpenSI (Bénin)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

Douze (12) eServices sont lancés et déli-vrés en ligne :

- › Attestation de prise en charge (Pen-sionnés)
- › Attestation de jouissance de pension (Pensionnés)
- › Attestation d'affiliation au Fonds national de retraite du Bénin (FNRB) (Pensionnés)
- › Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) (Tout public)
- › Certificat de nationalité (Tout public)
- › Permis de construire (Architectes)
- › Certificat de conformité environnementale et sociale (Tout public)
- › Passeport de service (v1-Agents de l'Etat, diplomatique (v1-Diplomates) et ordinaire (v1-Tout public)
- › Casier judiciaire B3 (version 1) (Tout public)
- › eResultats : Consultation des résultats des examens CEP, BEPC et BAC (Tout public)

Résultats/effets

- › Portail des e-Services (service-public.bj) est en ligne

Perspectives

- › Dématérialisation progressive des services de l'Administration
- › Mise en production de 25 eServices (janvier 2021)
- › Mise en production de 35 premiers eServices (février 2021)
- › Mise en production de 50 premiers eServices (mai 2021)



Administration intelligente : mise en place d'une plateforme d'archivage et de numérisation des documents administratifs

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Mettre en place au niveau de l'administration publique des plateformes de :
 - › Gestion Electronique de Courriers (GEC)
 - › Gestion Electronique de Documents (GED)
 - › Système d'Archivage Electroniques (SAE)
- › Assurer la formation des utilisateurs finaux et des administrateurs
- › Accompagner la conduite du changement induit par l'introduction de la solution

Résultats attendus

- › Les équipements requis pour l'hébergement de la plateforme sont définis et déployés
- › Les équipements requis pour les postes de travail sont définis et déployés
- › Les plateformes GEC, GED et SAE sont réalisées
- › Les utilisateurs finaux, les décideurs et les administrateurs des plateformes sont identifiés et formés
- › Un plan de conduite du changement est élaboré, vulgarisé et mis en œuvre

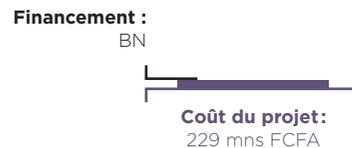
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Tout le territoire du Bénin

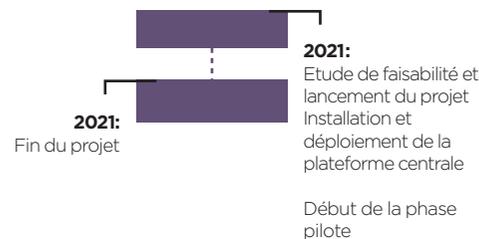
Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Structures d'exécution : ASSI
- › Prestataire : Groupe AKASI

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etude et définition de la solution GED-GEC/SAE à déployer
- › Processus de sélection des prestataires en cours (phase d'analyse des offres) en vue du déploiement de la solution retenue
- › Recrutement d'un consultant pour l'AMOA

Résultats/effets

- › Solution GED-GEC/SAE retenue en vue d'une dématérialisation de l'administration
- › Sélection en cours des prestataires en vue du déploiement de la solution

Perspectives

- › Installation et dé-ploiement des équipements et matériels pour la GED (mars 2021)
- › Installation et dé-ploiement des so-lutions centrali-sées GED et GEC (mars 2021)
- › Amélioration du stockage, du classement, du rangement , de l'accessibilité et de la diffusion des documents administratifs
- › Analyse des résultats du projet pilote et prise de décision (juin 2021)



AVCOM

REMOTE SPECTRUM ANALYZER RSA-2500B

AVCOM OF VIRGINIA, INC.

WWW.AVCOM.COM



Généralisation de l'usage de l'eCommerce

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Mettre en place les leviers réglementaires, fiscaux et opérationnels pour généraliser l'usage de l'e-commerce au niveau des secteurs prioritaires
- › Développer les paiements en ligne et mobile, afin qu'ils soient un accélérateur de croissance et d'inclusion financière pour le Bénin

Résultats attendus

- › Les cadres réglementaires et juridiques favorables sont mis en place
- › La plateforme de e-marketplace universelle ; (multisectorielle) pour les biens et les services est mise en place et fonctionnelle
- › La plateforme nationale de paiement électronique et mobile est développée
- › Des adresses postales sont normalisées et standardisées;
- › Des cartes géographiques et adresses postales sont numérisées
- › La plateforme de colis hybride est mise en place et opérationnelle
- › L'écosystème pour les startups numériques est développé et des incubateurs accompagnés
- › Des services payables via mobile et en ligne (achat de crédit, paiement abonnement, paiement aux commerçants, transfert d'argent, ...) sont développés
- › Au moins 2000 gérants de MPME/MPMI formés
- › La disparition des files d'attente dans les agences de la SBEE et de la SONEB

- › L'interopérabilité de tous les moyens de paiement, conduisant à un meilleur contrôle des transactions financières et une diminution significative de la circulation fiduciaire
- › L'augmentation de la visibilité et de la commercialisation des produits béninois, localement et internationalement
- › Accélérer l'inclusion financière dans les zones éloignées des centres urbains en multipliant les moyens numériques de paiement

Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Tout le territoire national (Administration nationale, tous les Départements et Communes du Bénin)

Cadre institutionnel

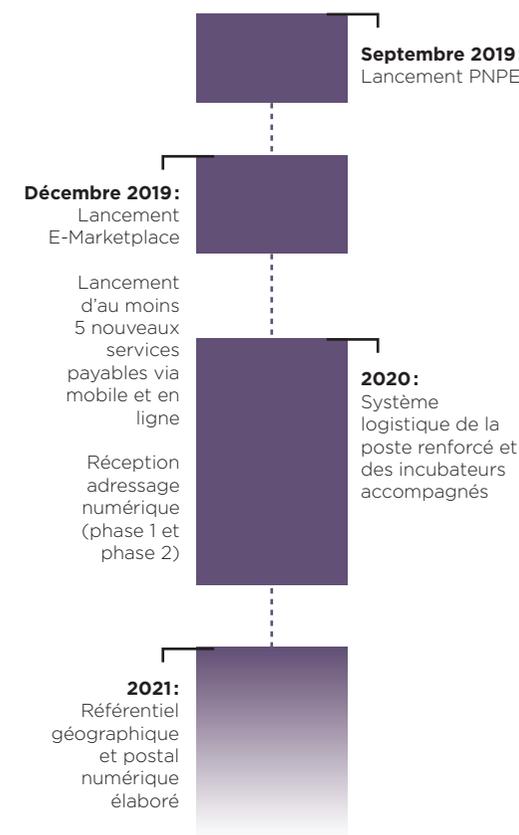
- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Structure d'exécution: ASSI
- › AMOE : groupement CoESSI et BPC

Coût / Financement

Financement :
BN

Coût du projet :
955 mns FCFA

Calendrier indicatif de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Tenue de la mission (CNUCED) d'évaluation rapide de l'état de préparation du Bénin au commerce électronique et présentation de la stratégie du e-commerce aux parties prenantes du MIC, MPMEPE, MPC et du MTCA
- › Plateforme Nationale des Paiements Électroniques (PNPE) en cours de mise en place.
- › Processus de sélection d'un prestataire pour la mise en place de la Plateforme eMarketPlace : phase de dépouillement
- › Réalisation d'une étude architecturale pour la mise en place d'agences postale digitales

Résultats immédiats/effets

- › Facilitation des paiements en direction des structures étatiques. Elle permet également aux usagers de réduire la masse de liquidité qu'ils détiennent au quotidien et offre plus de sécurité dans les transactions économiques
- › Généralisation de l'usage du e-commerce.
- › Développement des paiements en ligne et mobile, afin qu'ils soient un accélérateur de croissance et d'inclusion financière pour le Bénin

Perspectives

- › Déploiement de la Plateforme Nationale de Paiement électronique (PNPE) à l'intention des grands facturiers (février 2021)
- › Arrimage des structures de l'Etat : DGI, DGTCP, CNSS, etc. (juillet 2021)
- › Arrimage des commerçants, transfert d'argent, émission de CB (décembre 2021)
- › Construction de 3 agences digitales en milieu rural
- › Réalisation d'une étude pour la mise en place d'un programme de transformation stratégique et moderne de La Poste du Bénin SA





Généralisation de l'usage du numérique par l'éducation et la formation

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Développer l'usage du numérique et les capacités humaines dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, technique, initiale et continue
- › Améliorer la qualité de l'éducation par les Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Résultats attendus

- › Tous les centres de recherche et universités sur le territoire national sont interconnectés
- › Des services numériques sont proposés aux étudiants, aux encadreurs et aux services administratifs des universités à travers la construction d'un réseau d'interconnexion des universités et des centres de recherche (accès à des plateformes)
- › Le réseau Béninois d'Éducation et de Recherche (RBER) est interconnecté au réseau régional Ouest africain d'éducation et de recherche (WACREN)
- › La connectivité des établissements primaires et des établissements secondaires est réalisée
- › La formation en ligne des enseignants et des élèves est possible
- › Une augmentation de la productivité dans les administrations du fait de la généralisation de la certification (ICDL)
- › Equipement en salles numériques connectées des 4 lycées d'excellence des jeune filles (Natitingou, Parakou, Bembèrèkè) pour une discrimination positive au profit des filles

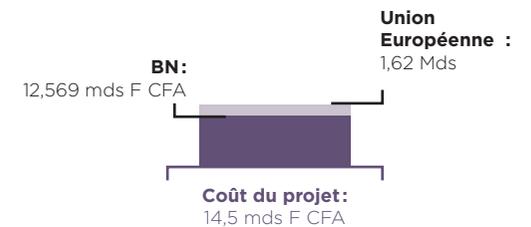
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Université d'Abomey-Calavi (UAC), FSS et ENEAM
- › Université de Parakou (UP)
- › Université nationale d'Agriculture (UNA) Awai (Kétou)
- › Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM) d'Abomey
- › FAST Dassa
- › ENS Porto-Novo
- › ENS & FAST Natitingou
- › 900 Établissements d'enseignement secondaire, technique et de formation professionnelle
- › 3 000 Établissements primaires

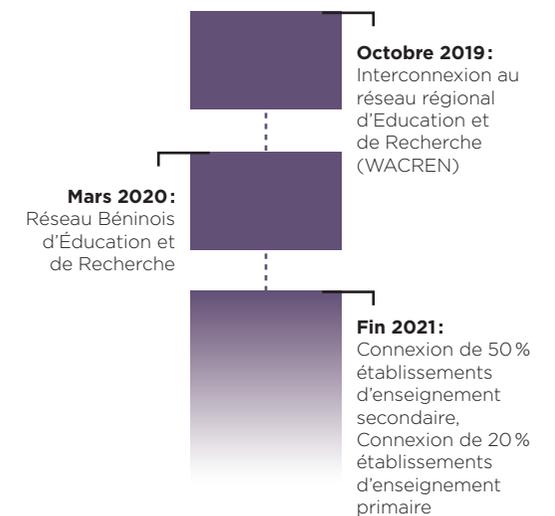
Cadre institutionnel

- › Supervisions : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND), Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et Professionnel (MESTFP) et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
- › Structure d'exécution: Agence pour le Développement du Numérique (ADN)
- › Prestataires : COMTEL TECHNOLOGIES et CORPORATE QUALITY, QUANTIS, CERT, HAIER ELECTRICAL APPLIANCES, Silicon/IVATIS
- › Partenaire : Réseau d'Education et de Recherche de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WACREN)
- › MOE : YAROU GOUNOU Architect

Coût / Financement



Calendrier indicatif de mise en œuvre



Principales activités

- › Construction du Réseau Béninois d'Éducation et de Recherche (RBER), qui est un réseau à haut débit couvrant 80% des sites universitaires (10 sites : UAC; UP; UNA (Awaï); UNSTIM (Abomey) & MESRS; FSS; ENEAM; FAST Dassa; ENS Porto-Novo; IMSP Dangbo; ENS/FAST Natitingou).
- › Connexion du RBER à plusieurs réseaux similaires de la sous-région, d'Afrique et d'Europe (WACREN) en cours
- › Des établissements d'enseignements primaires et secondaires (deux par département, soit 24 au total sur l'ensemble du territoire) sont répartis sur l'ensemble du territoire et peuvent profiter de salles numériques ou multimédias dédiées à l'enseignement en attendant la généralisation de l'usage d'outils numériques aux 960 établissements secondaires et de formation professionnelle
- › Construction de 28 salles numériques dans les écoles et collèges à raison de 02 par département, de 02 dans les lycées d'excellence (Bembèréké et de Lycée militaire de Natitingou) et de 02 dans les lycées de jeunes filles de Parakou et de Natitingou
- › Réalisation d'une salle numérique à l'Ecole Nationale d'Administration (ENAM) et à l'IUT Parakou
- › Etude de faisabilité achevée pour la mise en place de l'école des Métiers du Numérique

Résultats immédiats/effets

- › Les étudiants, les professeurs/chercheurs et les structures administratives des quatre (4) rectorats accèdent aux bases de données d'autres universités de part le monde
- › Généralisation de l'accès aux usages numériques pour les étudiants et apprenants des établissements d'enseignement secondaire et primaire
- › Amélioration du niveau d'étude des étudiants et apprenants des établissements d'enseignement secondaires et primaires
- › Renforcement des capacités et revalorisation des compétences numériques des enseignants
- › Renforcement de la qualité des enseignements.
- › Environnement plus propice à la recherche et à l'innovation

Perspectives

- › Ouverture de l'école pour les Métiers du Numérique - Filière Fibre Optique (T1 2021) et formation des 3 premières promotions
- › Reconnaissance du Titre décerné par l'Ecole des Métiers du Numérique (Titre de Technicien d'Intervention Télécom - diplôme français) par l'INIFRCF (Bénin)
- › Ajout de 2 filières supplémentaires à l'Ecole des Métiers du Numérique
- › Réseau RBER est opérationnel et il a une gouvernance qui est en place
- › Ajout de 10 universités supplémentaires au Réseau RBER





Promotion et développement de contenus numériques

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Créer un climat propice au développement rapide de contenu local numérique pour la diffusion sur plateformes multiples (télévision, site web, applications mobiles, cinéma, ...)
- › Favoriser à travers des partenariats public-privé la production de contenus mettant en avant l'originalité et le talent béninois, tout en étant diversifiants, éducatifs et informatifs

Résultats attendus

- › Les capacités des professionnels de la création sont renforcées, de la diffusion et de la promotion de contenus numériques
- › Des contenus « made in Bénin » de qualité et diversifiés sont développés
- › Un centre d'archives multimédia numérique béninois est créé (numérisation des œuvres existantes, rachat des archives conservées à l'INA Paris, collecte d'éléments liés à l'héritage culturel béninois)

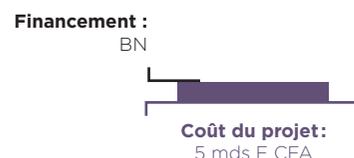
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Tout le territoire national

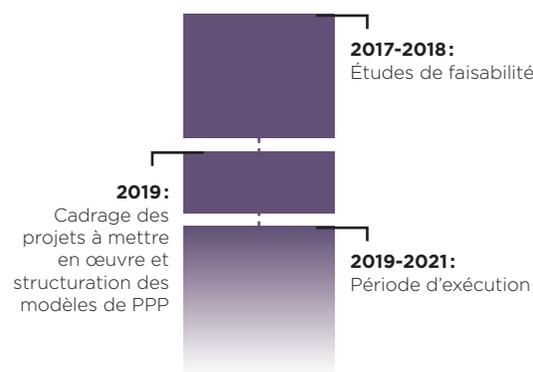
Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Structure d'exécution : Agence pour le Développement du Numérique (ADN) et ABSU-CEP Bénin
- › Prestataires : JENY SAS, Société Béninoise de divers, Alliance for Affordable Internet (A4AI)
- › MOE: AKASI GROUP

Coût/financement



Calendrier indicatif de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Formation à l'usage des services numériques d'environ 11 500 personnes (élèves, artisans, commerçants, fonctionnaires) par an
- › Formation des personnels de l'administration publique aux compétences bureautiques
- › Mise en place de 43 Points Numériques Communautaires (PNC)
- › Réalisation de 10 points d'accès public à l'internet haut débit via des agences postales
- › Développement de l'usage des drones & création de l'association Bénin Flying Labs

Résultats immédiats/effets

- › Renforcement des capacités numériques des populations
- › Environnement plus propice à l'entrepreneuriat dans le domaine du numérique
- › Contenus numériques développés au service du développement de divers secteurs d'activité

Perspectives

- › Extension des PNC, des classes numériques et des accès wifi gratuits dans les zones défavorisées sur l'ensemble du territoire national
- › Mise en place d'infrastructures d'accès à l'internet et aux contenus numériques pour personnes vulnérables (handicapées et autres)
- › Déploiement de ressources numériques, pédagogiques et accompagnement à leurs utilisations dans les salles de classe numérique





Mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité numérique

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs spécifiques

- › Renforcer la protection des systèmes d'information nationaux et des infrastructures critiques nationales
- › Accompagner et consolider la transformation numérique des infrastructures d'importance vitale
- › Renforcer la protection des services numériques et des échanges électroniques
- › Renforcer les moyens de protection nécessaires pour protéger les données de l'État, les opérateurs économiques et les citoyens
- › Protéger l'identité numérique des citoyens
- › Assurer la confiance numérique et promouvoir l'usage des nouvelles technologies
- › Développer les compétences en matière de sécurité numérique
- › Développer la coopération internationale et l'intégration régionale des actions du Bénin en matière de sécurité numérique
- › Développer les capacités du Bénin à répondre aux incidents majeurs de sécurité numérique et à mitiger les risques qui en découlent
- › Intensifier la sensibilisation sur les risques et menaces liées au numérique
- › Promouvoir l'amélioration continue du cadre légal et mettre en place la régulation, les normes et politiques en matière de sécurité numérique

Résultats attendus

Gouvernance

- › La stratégie Nationale de Sécurité Numérique est adoptée et vulgarisée
- › Le Conseil du conseil national de sécurité numérique est créé

Protection des systèmes d'information et des infrastructures critiques

- › Une étude de classification des systèmes d'information et des infrastructures critiques du Bénin est réalisée
- › Le conseil national de la sécurité numérique est créé
- › La politique de sécurité des systèmes d'information de l'état est définie
- › La politique de protection des infrastructures critiques est définie
- › Un cadre d'analyse des risques est mis en place
- Lutte contre la cybercriminalité et du développement du cadre juridique et réglementaire
- › Une politique de lutte contre la cybercriminalité est développée
- › Des magistrats spécialistes en cybercriminalité et en nouvelles technologies sont formés

Développement des compétences et de la culture de la sécurité numérique

- › La création de cursus académiques spécialisés dans la sécurité numérique par des structures de formation
- › Des cours basiques de sécurité sont introduits dans les cursus scolaires de l'enseignement secondaire
- › Un mécanisme d'incitation pour la formation professionnelle, à la certification internationale et la formation de formateur est développé
- › Le lancement d'un portail pour la sensibilisation et l'information des utilisateurs du cyberspace
- › Des talents en cybersécurité sont détectés et formés
- › Un programme pour la protection des enfants est mis en œuvre

Promotion de la confiance numérique

- › Un référentiel de sécurité pour la protection des e-services est créé
- › Des entreprises fournissant des e-services sont certifiées selon les standards internationaux
- › La promotion de l'activité des prestataires de service de confiance électronique est faite
- › Le programme de protection des données personnelles est mis en œuvre
- › Le cadre de régulation de la cryptologie est mis en place
- › Un cadre de certification/qualification des produits et services de sécurité est élaboré
- › Un Référentiel Général de Sécurité est élaboré

Coordination nationale et de la coopération internationale

- › Un programme pour le renforcement de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la cybercriminalité est mis en œuvre
- › Un cadre national de partenariat pour la protection du cyberspace national et la lutte contre les cyber-attaques est créée

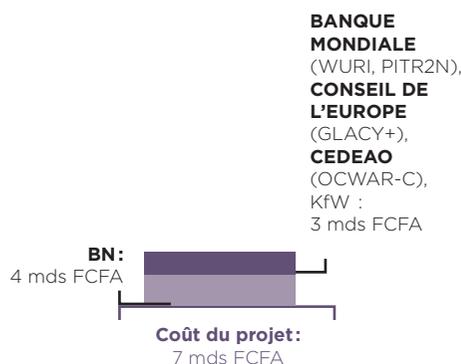
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Le cyberspace national

Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
- › Structure exécutante : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)

Coût/financement



Principales activités

- › Protection des systèmes d'information et des infrastructures critiques
- › Lutte contre la cybercriminalité
- › Le CyberRange est opérationnalisé et soutien le renforcement de capacités par la pratique en cyberdéfense ;
- › La fonction (RSSI) est créée dans les structures publiques, et les RSSI de structures prioritaires sont formés ;
- › Développement du cadre juridique et réglementaire
- › Développement des compétences et de la culture de la sécurité numérique
 - › Formation des magistrats aux bases de la sécurité informatique
 - › Formation des policiers à l'investigation numérique
 - › Formations professionnelles pour l'insertion à la cybersécurité
 - › Organisation de webinaires bimensuels sur les sujets de la sécurité numérique et sur les nouvelles formes de cybercriminalité. Cible : Grand public.
- › Promotion de la confiance numérique
- › Coordination nationale et coopération internationale

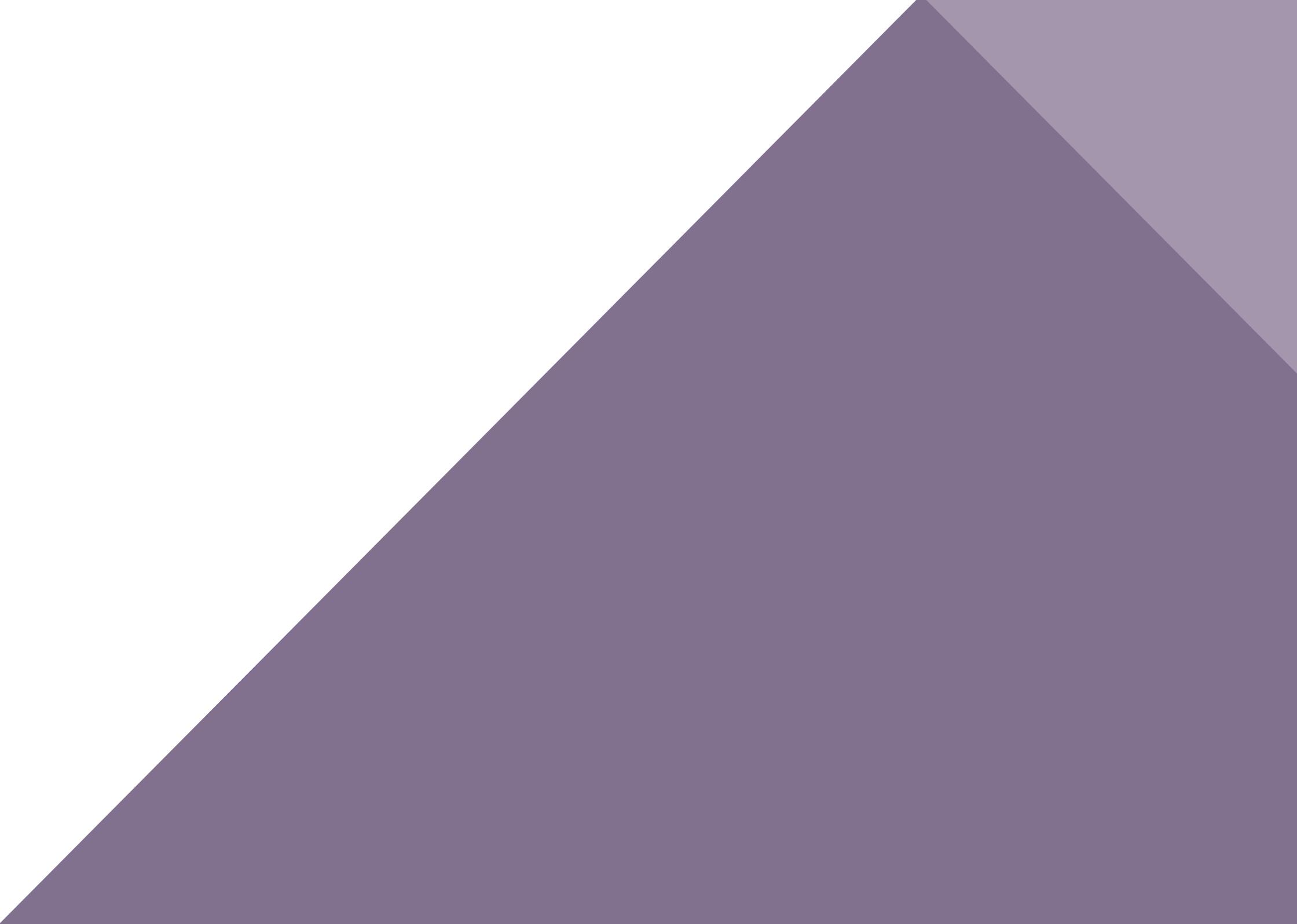
Résultats immédiats/effets

- › Sécurisation des systèmes d'information prioritaires de l'Etat
- › Vulgarisation de la PSSIE (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État)
- › Renforcement du cadre institutionnel favorisant la lutte contre la cybercriminalité en synergie avec l'Office Central de Répression de la Cybercriminalité (OCRC) et la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET)

- › Formation des magistrats en cybercriminalité et en nouvelles technologies afin de leur permettre de mieux comprendre et juger les cas de cybercriminalité
- › Baisse du phénomène de la cybercriminalité grâce à la coopération entre ANSSI et OCRC
- › Des jeunes talents en cybersécurité sont détectés, recrutés et formés par l'ANSSI à travers le concours HackerLab depuis sa première édition en 2017
- › Renforcement des capacités techniques en matière d'investigation numérique et dans la lutte contre les cyberattaques
- › Définition du référentiel pour la protection et sécurisation des services en ligne

Perspectives

- › La mise en place et animation d'un portail pour la sensibilisation et l'information des utilisateurs du cyberspace
- › L'organisation d'un évènement régional réunissant les acteurs de la cybersécurité ;
- › La formation des RSSI de la fonction publique afin de renforcer la sécurité des systèmes d'information au niveau des administrations
- › L'inclusion de modules de sécurité numérique dans les cursus académiques
- › Le lancement d'un cadre national de partenariat pour la protection du cyberspace national et la lutte contre les cyberattaques ;
- › Les cadres des structures publiques prioritaires sont formés à un usage sécurisé du numérique dont les acteurs de la chaîne des dépenses publiques
- › Le laboratoire d'investigation numérique conjoint avec l'OCRC est rendu opérationnel
- › La Plateforme à Nationale à clé publique (PKI) rentre dans sa phase d'exploitation et elle est intégrée aux eServices



Annexes



Zoom sur quelques projets

Dans le secteur du numérique et de la digitalisation, d'importants progrès ont été accomplis sur les projets et couvrent les domaines des infrastructures, de la dématérialisation des services publics, de la sécurité du numérique et du renforcement des capacités de différents acteurs.

De 2016 à 2020, les avancées ci-après ont été notées.

DEPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUT DEBIT ET TRES HAUT DEBIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Une utilisation accrue de services de communications électroniques est rendue possible grâce à :

- › La construction et réhabilitation du réseau de Fibre optique. Le Bénin dispose désormais de plus de 2000 km de fibre optique dans 67 communes du Bénin et de 200 km de réseau métropolitain à Cotonou, Porto-Novo, Sèmè, Ouidah, Abomey-Calavi. Ce déploiement a permis aux opérateurs mobiles et prestataires de services spécialisés du domaine d'acquérir plus de capacité avec une meilleure qualité de service à un coût moindre (réduction drastique des coûts de transport de gros, plus de 65%), mais aussi d'avoir des points de connectivité haut débit dans près de 50 communes.
- › L'extension du réseau 4G/ LTE.
- › La mise en place des Points Numériques Communautaires (PNC) dans 43 communes et de 14 centres d'accès à internet haut débit

Pour renforcer le réseau de 1.200 KM de Fibre optique existant en 2016, 1.053 KM ont été réhabilités dans le cadre du projet PDI2T. Le projet de densification du réseau (PDRHD) va démarrer en 2021 pour 4.000 KM.

dans les bureaux de poste en zones rurales. Chaque PNC est constitué d'une salle, de 10 ordinateurs et d'un accès internet haut débit. Ils permettent aux citoyens et aux entreprises de profiter d'un service d'abonnement à Internet. Les 14 centres offrent des prestations aux populations (Environ 447.118 personnes) dont la navigation internet et l'initiation à l'informatique et aux usages du numérique.

- › La mise en place du WIFI gratuit dans les lieux publics de ces communes ;

- › Le renforcement du point d'échange Internet BENIN IX, qui assure de meilleurs temps de réponse de l'Internet et une optimisation de la bande passante internationale. Cela aura un impact sur les coûts et la latence de la connexion pour les Fournisseurs d'Accès.

Tous ces investissements ajoutés à l'amélioration du rapport qualité/prix après la révision des tarifs des prestations au niveau de Bénin Télécom ont contribué à améliorer l'accès à l'Internet fixe haut et très haut débit dans les entreprises et dans les foyers.

TRANSITION DE LA DIFFUSION ANALOGIQUE VERS LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT)

La dynamique mise en œuvre a permis une conduite responsable du projet de transition vers la Télévision Numérique Terrestre contribuant ainsi à la mise en place de 29 sites entièrement équipés en équipements de transmission numérique terrestre moderne. Depuis janvier 2018, la télévision numérique terrestre est



désormais une réalité au Bénin. La généralisation de la diffusion de la TNT est effective sur tout le territoire depuis janvier 2019.

Actuellement, une quinzaine de chaînes nationales et internationales y sont diffusées gratuitement en qualité numérique sur tout le territoire.

La prochaine étape est de mettre à la disposition de l'ensemble des citoyens, des kits de réception comprenant un décodeur et une antenne. Une communication à l'endroit de la population est en cours de préparation. Les équipes sont à pied d'œuvre pour rendre opérationnel le nouvel opérateur de diffusion.

MISE EN ŒUVRE DE L'ADMINISTRATION INTELLIGENTE (SMART GOUV)

Les citoyens béninois et résidents étrangers au Bénin ont désormais la possibilité de faire certaines démarches administratives en ligne. Les agents et fonctionnaires de l'État sont également bénéficiaires de nombreuses avancées pour rendre l'administration plus performante au service des citoyens :

- › Mise en place d'une infrastructure à clés publics. Elle délivre déjà des services de signature des passeports de service et diplomatique (MAEC), d'authentification forte sur le portail national de l'administration (service-publics.bj), de signature électronique. L'État peut remplir son rôle régalien, étant maintenant capable de sécuriser de manière souveraine les données de ces citoyens (ex : Passeport, carte d'identité, etc..) et tout autre type de transaction au niveau des usages (Banque, certificats) grâce à la création d'une zone de confiance numérique au Bénin. C'est ce qui facilite, par exemple, le voyage vers certains pays grâce au passeport biométrique.

Avantage/utilité de la PKI (ICP en Français)

De nos jours, la sécurité de l'information est au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Pour contribuer efficacement à la lutte contre les fléaux de l'ère numérique comme la fuite des données sensibles, le vol de données d'entreprises ou les usurpations d'identité par exemple, il est primordial de protéger les informations contre tout accès non autorisé, toute altération de données et contre toute reproduction illégale. L'Infrastructure à clé publique (PKI en anglais) vient apporter des moyens nécessaires en termes de solutions techniques et de dispositions organisationnelles pour répondre à cette problématique de sécurité de l'information.

En l'occurrence, le Benin a la chance d'avoir l'une des PKI nationales les plus complètes au monde. En effet, notre infrastructure à clé publique permet à la fois de sécuriser les documents de voyage (ainsi que les documents d'identification personnelle ou les documents de toutes sortes) et les transactions électroniques.

La PKI nationale va donc offrir à tous un niveau de service élevé dans la protection de la vie privée des citoyens ; des documents administratifs, d'identification personnelle, de voyage mais aussi le contrôle d'accès à l'information, l'intégrité des données, l'authentification et la non-répudiation lors des transactions électroniques.

La PKI contribue assurément à favoriser plus de confiance dans le numérique.



Cas concret d'utilisation de la PKI

Bertrand est un opérateur économique légalement établi au Bénin et souhaite soumissionner à un marché public ou privé.

Bertrand pourra, tout en restant chez lui à 3h du matin, se connecter de façon sécuritaire au portail électronique de gestion des marchés de l'entreprise demanderesse ou de l'état (voir l'aspect authentification de la PKI) et s'acquitter au besoin toujours de façon sécuritaire grâce à la PKI des frais liés au marché. Il pourra ensuite téléverser son dossier de soumission signé électroniquement (voir les aspects de la PKI : intégrité et non répudiation). Il est à noter que ce dossier pourra être téléversé sans que Bertrand n'ait à les imprimer, à les signer manuellement puis à les scanner.

Plus tard, si la soumission de Bertrand était retenue, l'opérateur économique pourra recevoir dans sa boîte mail son contrat qu'il signera électroniquement. Ce contrat signé électroniquement a la même valeur juridique qu'un contrat signé manuellement parce que Bertrand aura utilisé les outils appropriés fournis par la PKI nationale et que désormais dans notre pays depuis l'adoption du code du numérique, un document dûment signé de façon électronique (voir conditions de validité de l'écrit électronique) a la valeur juridique du même document signé de façon non électronique.

- › Mise en place d'un Schéma National Directeur des Systèmes d'Informations qui a permis plus de cohérence dans le déploiement des systèmes d'informations dans nos administrations.
- › Le Portail des e-Services (service-public.bj) est désormais une réalité, facilité par la mise en place d'un cadre réglementaire et

d'un outil d'interopérabilité des bases de données de l'Administration publique (X-ROAD). Ces 75 e-Services tombent à pic dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons en 2020 car ils permettent aux citoyens d'effectuer leurs démarches administratives depuis chez eux. Onze e-services sont créés sur le portail national des eServices : casier judiciaire, certificat de nationalité, permis de construire, attestation de prise en charge pour les retraités, attestation de jouissance de pension, attestation d'affiliation FNRB, registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM), certificat de conformité environnementale et sociale, demande de passeport diplomatique, et demande de passeport de services.

- › Mise en place du e-Résultats qui a été d'une très grande utilité en ce temps de crise liée au COVID 19. En effet, grâce à cet outil, les candidats aux différents examens nationaux ainsi que leurs parents ont eu accès aux résultats des examens sans avoir eu besoin de se déplacer limitant à zéro, le risque de contamination à la COVID 19 qu'on aurait pu craindre avec la manière traditionnelle de proclamation des résultats.
- › La dématérialisation des procédures de l'Administration publique sera accélérée par la mise en œuvre du réseau e-Gouvernement (e-Gouv) qui connecte 187 sites (le réseau des recettes perceptions du Ministère des Finances, Mairies et Préfectures) au Centre de Données National qui sera mis en service au 1er trimestre 2021.
- › La réalisation d'une Plateforme Nationale d'Interopérabilité, sous forme de « Bus numérique », qui permet l'échange de données sécurisées entre structures administratives, qui par conséquent se décroissent. Elles peuvent travailler tout en respectant les droits des personnes dont les données sont sécurisées et plus fiables car elles n'ont plus besoin d'être dupliquées d'une administration à l'autre lorsque le citoyen a des formalités à effectuer. La technologie utilisée est créée par notre partenaire, l'Estonie.
- › Déploiement des outils de productivité Microsoft dans tous les



Ministères qui a facilité le travail collaboratif au sein de l'administration.

- › Mise en place du e-Visa qui a facilité l'arrivée de nombreux investisseurs et touristes dans notre pays ; à ce jour (fin septembre 2020) le Bénin a déjà délivré 108.020 visas en lignes.
- › La maturité numérique du Bénin progresse, sans aucun doute. Cependant, ce progrès serait mis en danger si les efforts nécessaires n'étaient pas faits pour garantir la sécurité des transactions et des systèmes d'information.
- › C'est ainsi que le Gouvernement a validé sa stratégie nationale de sécurité numérique en 2020 et a autorisé des investissements importants pour la construction d'une infrastructure à clé publique (PKI), qui déjà délivre les certificats de sécurisation de nos cartes nationales d'identité électroniques, nos passeports ainsi que certaines applications de l'administration publique.

GENERALISATION DE L'USAGE DU NUMERIQUE PAR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Les élèves et étudiants béninois bénéficient désormais de formations en ligne et peuvent ainsi limiter leurs déplacements vers les établissements d'enseignements ainsi que les attroupements dans les amphithéâtres universitaires. Cette facilité sera complétée par :

- › La mise à disposition du Réseau Béninois d'Éducation et de Recherche (RBER), qui est un réseau à haut débit couvrant 80% des sites universitaires. Le RBER est déjà connecté à plusieurs réseaux similaires de la sous-région, d'Afrique et d'Europe (WACREN) permettant ainsi une coopération étroite et efficace entre les centres de recherche africains ainsi qu'un accès aux contenus des grandes universités occidentales.
- › 24 établissements d'enseignements primaires et secondaires, qui sont répartis sur l'ensemble du territoire, peuvent profiter de salles numériques ou multimédias dédiées à l'enseignement en attendant la généralisation de l'usage d'outils numériques aux 960 établissements secondaires et de formation professionnelle.

- › La construction de 28 salles numériques dans les écoles et collèges à raison de 02 par département, de 02 dans les lycées d'excellence (Bembèrèké et de Lycée militaire de Natitingou) et de 02 dans les lycées de jeunes filles de Parakou et de Natitingou ; ceci permet de toucher 37 000 apprenants, 2 000 enseignants ; formation de 70 points focaux dans les établissements.
- › La réalisation d'une salle numérique à l'École Nationale d'Administration (ENAM) et à l'IUT Parakou en vue d'améliorer les performances des enseignants.
- › La construction en cours du Réseau Béninois de l'Éducation et de la Recherche qui vise à apporter de la connectivité haut débit aux Universités et centres de recherche, à interconnecter les universités et centres de recherche nationaux et à interconnecter ce réseau avec le réseau WACREN qui lui-même est connecté au réseau mondial GEANT. 10 sites universitaires sont concernés par la phase en cours et impactera 80% des étudiants ; les enseignants, les chercheurs et étudiants béninois pourront avoir accès aux contenus des meilleures universités et centres de recherche du monde et faire de la vidéoconférence. Il est prévu que 12 sites supplémentaires reçoivent également une connectivité HD.
- › Mise en place de l'école de la fibre en cours dont l'étude de faisabilité est achevée et les dispositions lancées pour l'ouverture effective de l'école à partir de 2021.

Le développement de l'administration intelligente et de l'utilisation des services numériques nécessite une bonne appropriation des outils numériques. Dans ce cadre, un mémorandum d'entente a été signé avec ICIDL pour le renforcement des compétences numériques des cadres de l'administration ; le test de niveau est déjà effectué et l'étape suivante est le déroulement des formations.

Des formations ont été organisées à travers Bénin Digital Tours qui a permis de former diverses couches de la population à l'usage du numérique.



Plusieurs formations ont été organisées à travers Bénin Digital Tours qui ont permis d'initier diverses couches de la population à l'usage du numérique.





Evolution de quelques indicateurs

Organisme	Indicateurs	2015	2016	2019	2020	Variation 2015/ 2020
ONU	Indice de Développement de l'E-Gouvernement ou EGD I initié en 2015		0,2039		0,4039	L'EGDI est l'indice de maturité digitale qui est un indicateur composite qui évalue l'état de développement de l'administration électronique de tous les États Membres de l'ONU. La hausse de l'EGDI du Bénin s'explique par le déploiement des Eservices (Online Service Index) qui a connu un taux de croissance de 253,21% sur les 4 ans (2016-2020), positionnant le Bénin comme 1er des pays de l'UEMOA en matière de service en ligne.
"A4AI (Alliance pour un Internet accessible)"	Prix 1GB/revenu mensuel moyen	16,60%			5,90%	Décroissance de 10,7 points de 2015 à 2020 du prix de la data par revenu mensuel moyen ce qui constitue un facteur qui favorise l'accessibilité des populations à l'Internet.
"UIT (Union Internationale des Télécommunications)"	IDI (Indice de Développement des TIC)	"2,05 (22 régional 155 mondial)"	"1,92 (157 mondial)"		1,94 (valeur 2017)	L'IDI est un indice composite qui caractérise le développement des TIC de chaque pays. Il combine 11 indicateurs répartis dans 3 sous-indices qui permet de suivre et de comparer l'évolution des TIC dans les pays
«GSMA (Association internationale d'opérateurs de téléphonie mobile)»	Indice de connectivité mobile	29,1			39,1	Accroissement de 10 points sur la période de référence de l'indice de connectivité mobile GSMA qui est un outil analytique qui mesure les performances de 134 pays, représentant plus de 95% de la population mondiale, par rapport des facteurs clés de l'adoption de l'internet mobile
	Couverture 3G (% de population)	41			89	Accroissement de 57 points de la couverture Internet favorisant de fait l'accessibilité des population à l'Internet Haut Débit et Très haut débit.
	NRI (Networked Readiness Index)	"2,8 (128e sur 148 pays)"	"2,9 (128e sur 148 pays)"		"32,25 (112e sur 148 pays)"	"Le NRI est un indicateur clé de l'utilisation des TIC pour le développement et la compétitivité des pays. Le constat global est que le Bénin a progressé de 16 places quittant la 128 ^{ième} place en 2016 pour la 112 ^{ième} place en 2020. La progression observée est due en grande partie à la l'amélioration de la gouvernance notamment par la mise en place des e-services, la régulation (le code du numérique) et les efforts fournis dans le domaine de la cybersécurité."
ARCEP Bénin	98%			98%		L'accroissement du taux de couverture 3G et 4G témoigne que les opérateurs mobiles ont mené des investissements pour améliorer la couverture de leur réseau et la qualité de services. Cela a permis de recruter de nouveaux abonnés et augmenter le taux de pénétration internet mobile.
	40%			89%		
	10%			45%		

Acteurs

du secteur Numérique

- Ministère du Numérique et de la Digitalisation **(MND)** ➤ Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'État dans le domaine du numérique—digitalisation.
- Ministère de la Communication et de la Poste **(MCP)** ➤ Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'État dans le domaine de la communication—poste.
- Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste **(ARCEP-Bénin)** ➤ Elle est en charge de la surveillance, la régulation des communications électronique et la gestion des ressources rares.
- Agence pour le Développement du Numérique **(ADN)** ➤ Elle assure la mise en œuvre opérationnelle des programmes et projets relatifs aux infrastructures Haut Débit (HD) et Très Haut Débit (THD).
- Agence des Services et Systèmes d'information **(ASSI)** ➤ Elle assure la mise en œuvre opérationnelle des projets relatifs au développement des Services et Systèmes d'information numériques.
- Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electronique et de la Poste **(ABSU-CEP)** ➤ Elle assure la mise en œuvre des programmes du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste.
- Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information **(ANSSI)** ➤ Elle assure la mise en œuvre des orientations de la stratégie nationale de sécurité du numérique.
- Agence Nationale d'Identification des Personnes **(ANIP)** ➤ Elle assure la gestion de l'identité numérique et biométrique des personnes physiques.
- Société Béninoise d'Infrastructure de Radiodiffusion **(SBIR)** ➤ Elle a pour objet la gestion, le développement et l'entretien d'infrastructures publiques de transmission et de diffusion audio-visuelles.
- Bénin Diffusion** ➤ Société d'économie mixte qui assure toutes la collecte, le multiplexage et la diffusion des programmes audio-visuelles.
- Société Béninoise des Infrastructures Numériques **(SBIN)** ➤ Elle a pour mission de poursuivre les activités de fournisseurs d'accès internet de Bénin Télécoms Services.



DÉCENTRALISATION



1. Rappel des défis et des objectifs

Malgré la volonté affichée de promouvoir la décentralisation, des actions n'ont pu être réellement menées pour rendre effectives la décentralisation et la déconcentration des pouvoirs. Des insuffisances sont persistantes et ne permettent pas une amélioration de la gouvernance locale et de l'intercommunalité, nécessaire pour asseoir les bases d'un développement durable pour les services aux populations.

Le Gouvernement entend faire des collectivités territoriales, des espaces de promotion de la démocratie, de bonne gouvernance et de développement local durable de manière à assurer le bien-être harmonieux du territoire national sur la base de la solidarité nationale, de l'accès de tous aux services sociaux de base, des potentialités régionales et de l'équilibre inter régional.

Pour atteindre cette vision, le Gouvernement a clairement affiché dans son Programme d'Actions, la volonté de renforcer la décentralisation en mettant un accent particulier sur la promotion du développement local. Cette promotion se traduit par le renforcement des capacités

des collectivités territoriales décentralisées en ressources financières, techniques, humaines et institutionnelles.

Afin de créer les meilleures conditions pour la mise en œuvre des réformes et projets retenus, il a été procédé à l'opérationnalisation des douze (12) départements et à la fixation des six (6) nouveaux chefs-lieux de départements avec la nomination des douze (12) Préfets et des douze (12) Secrétaires Généraux pour mieux accompagner les collectivités locales et rapprocher l'administration des administrés.

En outre, pour la mise en œuvre des projets d'envergure nationale, en particulier dans les secteurs de l'eau et du cadre de vie, des conventions de partenariat ont été mises en place avec les communes concernées.

Les autres actions menées afin que la décentralisation soit une réalité dans notre pays et qu'elle soit effective, efficace et efficiente sont présentées ci-après.



2. Point de mise en œuvre des réformes

Sur les cinq réformes prévues pour améliorer la gouvernance territoriale et l'intercommunalité, trois sont achevées soit un taux d'achèvement de 60%. La situation des réformes est présentée ci-après :

Réformes achevées	Réformes en cours
1. Adoption d'une Loi portant statuts de la fonction publique territoriale	4. Adoption d'une Loi portant régime financier des collectivités territoriales
2. Guide méthodologique d'élaboration des plans de décentralisation et de déconcentration (Plans 2D)	5. Transformation du fonds d'appui au Développement des Communes (FADeC) en un fonds autonome de développement communal
3. Adoption d'une charte nationale de reddition publique de comptes au niveau des collectivités locales	

ADOPTION D'UNE LOI PORTANT STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La réforme a été effectuée dans le cadre de la mise en application de la loi n°2015-18 du 1er septembre 2017 portant statut général de la fonction publique en République du Bénin. Les dispositions générales de recrutement et de gestion des agents de la fonction publique territoriale sont similaires à celles applicables aux agents de l'Etat central.

Les principaux aspects couverts par ces dispositions sont :

- › Les modalités de classification, de recrutement et de rémunération des fonctionnaires et des agents contractuels de droit public de la fonction publique territoriale ;
- › Les règles de discipline et les modalités de sanctions des agents ;
- › Les règles relatives à la gestion des carrières des agents (droits et obligations des agents, les positions qui peuvent être occupées dans les emplois, les règles d'évaluation, de notation et d'avancement des agents, les modalités de gratification des agents par les organes délibérants, la formation professionnelle et la valorisation des acquis de la compétence, etc.) ;
- › La création au niveau département d'un organisme intercommunal de gestion du personnel des collectivités territoriales ; et,
- › La création d'un comité consultatif de la fonction publique territoriale pour donner des avis et suggestions au Ministre en charge de la décentralisation sur les problèmes spécifiques de la gestion de fonction publique territoriale.

La loi a permis d'harmoniser et de stabiliser la situation administrative des agents de la fonction publique territoriale.

Elle offre une opportunité pour les communes du Bénin de s'affranchir des rigidités et difficultés liées à l'absence de cadre juridique unique de gestion de la carrière des agents. Les nouveaux textes faciliteront désormais le recrutement et le maintien, au niveau des collectivités territoriales, de ressources humaines disposant de compétences techniques et professionnelles appropriées pour relever les défis du développement local.



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉLABORATION DES PLANS DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉCONCENTRATION (PLANS 2D)

La réforme a permis d'opérationnaliser les orientations de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC). Elle est fondée sur le postulat que la décentralisation et la déconcentration sont les moteurs de la modernisation de l'Etat. Le guide méthodologique d'élaboration des plans 2D a été adopté par le conseil des Ministres le 27 septembre 2017. Il offre un cadre et une méthode harmonisés pour les expériences en cours au niveau des départements ministériels et a permis d'élaborer et d'adopter huit (08) Plans 2D. La mise en œuvre de ces plans 2D par les ministères apparaît comme un outil d'accélération de la décentralisation et de la déconcentration puisqu'ils permettent :

- › D'articuler l'action des communes avec celle des administrations de l'Etat ;
- › D'éliminer la dualité des mécanismes de programmation préjudiciable à l'émergence d'une dynamique de développement territorial ; et,
- › De décloisonner les interventions sectorielles.

Il est attendu de cette réforme une bonne collaboration entre les communes et les structures déconcentrées des ministères sectoriels ; ce qui permettra de rationaliser et d'améliorer la qualité des dépenses publiques et des services fournis aux populations.

ADOPTION D'UNE CHARTE NATIONALE DE REDDITION PUBLIQUE DE COMPTES AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La réforme rentre dans le cadre de la promotion des mécanismes de contrôle citoyen de l'action publique.

La charte fixe les procédures d'activation des mécanismes de reddition publique de comptes et d'information des citoyens au niveau des collectivités territoriales. Elle vise à accroître la transparence dans la gestion des fonds publics au niveau des collectivités territoriales.

La charte nationale de reddition publique des comptes réaffirme cinq principes clés de reddition de comptes que sont :

- › L'obligation pour les mandataires et autres fonctionnaires communaux de rendre compte aux mandants ;
- › La responsabilité et la redevabilité ;
- › La transparence dans le partage des informations relatives à la gestion des affaires publiques locales ;
- › L'ouverture des gouvernements locaux à la participation effective des populations à la prise de décisions ; et,
- › L'obligation pour les mandataires et autres fonctionnaires communaux de prendre en compte les recommandations faites par les communautés au cours des séances de reddition de comptes.

La charte a été adoptée en Conseil des ministres en octobre 2017 et son application est obligatoire dans toutes les communes du Bénin.

A terme, la charte permettra d'instaurer un rapport de confiance entre l'administration locale et les communautés à la base. Plus spécifiquement, il est attendu que l'application de la charte permette de faire progresser les usages en matière :

- › D'adhésion des autorités locales, décideurs et citoyens au processus de reddition de comptes ;
- › De développement et promotion du réflexe de la reddition de comptes au niveau local ;
- › De transparence dans la gestion des affaires locales ; et,
- › D'accessibilité à l'information pour les citoyens et de participation citoyenne à la gestion publique locale.



La charte de reddition de comptes a été élaborée en 2015 et validée en janvier 2016. Le Conseil des Ministres a instruit le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale à l'effet de transformer cette charte en un projet de loi.

Le travail de la transformation de la charte en un projet de loi est fait conjointement par le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et la Cellule Juridique de la Présidence de la République.

ADOPTION D'UNE LOI PORTANT RÉGIME FINANCIER DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le régime financier des communes en vigueur au Bénin n'a pas pris en compte toutes les questions relatives aux règles de gestion des finances locales. Ce vide n'a été que partiellement comblé par les guides à l'usage du maire et du receveur percepteur qui constituent une multitude de textes et ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble sur les dispositions qui encadrent la gestion financière des collectivités territoriales au Bénin.

Le projet de loi portant régime financier des collectivités territoriales transmis à l'Assemblée nationale vise la transposition de la directive de l'UEMOA relative au régime financier des collectivités territoriales. Il définit les règles de gestion financière spécifiques à l'administration des collectivités territoriales en matière de préparation, d'exécution et de contrôle du budget communal. Il élargit le champ d'application de la loi aux établissements publics locaux et organes de coopération intercommunale et précise les modalités de vote et de gestion des budgets annexes et les responsabilités des ordonnateurs et des

comptables. L'adoption du projet de loi permettra de renforcer les mécanismes de dotation en ressources financières et d'exécution des dépenses des collectivités territoriales. La réforme permettra également d'accroître les moyens de contrôle de l'exécution des dépenses et l'exigence de reddition des comptes grâce :

- › À la possibilité donnée à tout citoyen de saisir l'autorité de tutelle ou tout service compétent pour des faits répréhensibles constatés ; et,
- › Au réaménagement des délais de présentation, de vote et de transmission des documents de reddition de comptes à la juridiction financière suivant les prescriptions des directives communautaires émises par l'UEMOA.

TRANSFORMATION DU FONDS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES (FADEC) EN UN FONDS AUTONOME DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

La réforme vise à accroître l'autonomie des collectivités territoriales dans le financement du développement local à travers la mise en place d'un cadre de facilitation de l'accès des communes à des ressources de financement de leurs projets et investissements.

Les études préalables à la transformation du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) en un Fonds autonome de développement communal sont en cours. L'orientation de la réforme tiendra compte des résultats des concertations avec les différents partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la décentralisation au Bénin.

3. Point de la mise en œuvre des projets

- ▲ Construction de douze cités administratives départementales
- ▲ Appui au développement des communes (FADEC)
- ▲ Appui à la commune lacustre des Aguégúés
- ▲ Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux (ACCESS)



**Renforcer la démocratie locale pour
assurer efficacement le développement
équilibré à la base**





Construction de douze cités administratives départementales

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Renforcer le patrimoine immobilier de l'État
- › Offrir aux personnels de l'Etat dans les Départements un cadre de travail adéquat et diminuer les charges locatives gouvernementales

Résultats attendus

- › Construction et réhabilitation de douze (12) cités administratives au niveau départemental

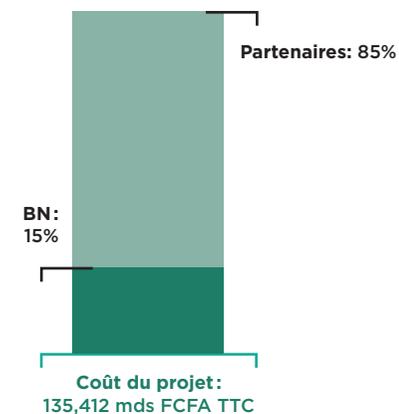
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Allada, Abomey, Parakou, Kandi, Djougou, Natitingou, Dassa, Cotonou, Porto-Novo, Pobè, Lokossa et Azovè

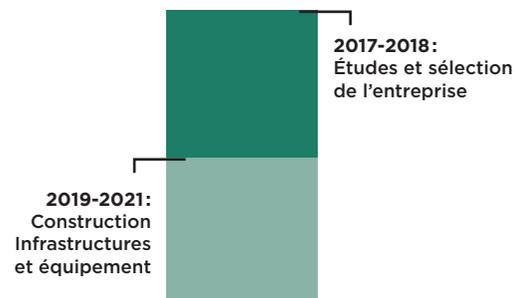
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Société Immobilière et d'Aménagement urbain (SimAU) et DGHC
- › AMO: Louis Berger
- › MOE: I-Concept & Keops et Koffi Diabaté
- › Autres prestataires: BCT Qualiconsult
- › Entreprise adjudicataire: Poly International

Coût/financement



Calendrier indicatif de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Disponibilité des sites, des levés topographiques, des Permis de construire et des Certificats de conformité environnementale
- › Toutes les études sont réalisées et validées (ESQ, APS, APD, DCE)
- › Les dossiers d'exécution de l'entreprise Poly International sont disponibles à 100%
- › Les contrats sont en cours de signature pour les travaux de viabilisation primaire (amenée d'eau et d'électricité) des sites de Pobè, Allada, Lokossa, Aplahoué, Abomey, Dassa, Djougou, Natitingou, Parakou et Kandi

Résultats immédiats/effets

- › Signature des contrats en vue de créer une véritable zone de concentration des structures techniques départementales des ministères et améliorer leur fonctionnalité

Perspectives

- › Signature des contrats et lancement des travaux en 2021



Appui au développement des communes (FADEC)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Mobiliser des ressources destinées au développement des Communes et des structures intercommunales
- › Transférer des ressources additionnelles nécessaires aux communes pour exercer leurs compétences
- › Concourir à la correction des déséquilibres entre les communes par un système de péréquation ;
- › Financer des actions de renforcement institutionnel et harmoniser les procédures de financement des communes

Résultats attendus

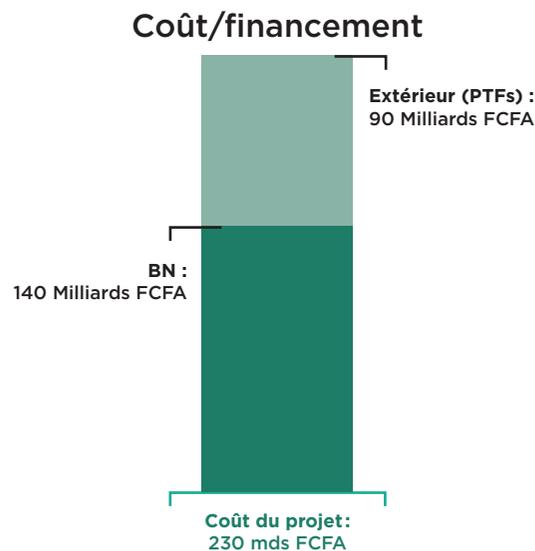
- › Des actions de développement et des infrastructures de base sont réalisées et financées par les communes (salles de classes, centres de santé et maternités isolées, gares routières, hangars, boutiques et magasins, caniveaux et collecteurs, pistes rurales, éclairage public, aménagements hydroagricoles, points d'eau, hôtels de villes et bureaux d'arrondissement, centres de jeunes, etc.)

Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national (77 communes)

Cadre institutionnel

- › Pilotage et orientation : Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL), Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- › Supervision et suivi : CONAFIL
- › Mise en œuvre : Communes



Calendrier indicatif de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Mobilisation et transfert de 189,5 Milliards (116,5 Milliards FCFA sur BN et 73 Milliards FCFA sur ressources extérieures) aux communes dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) de façon générale et de l'appui au développement local en particulier, soit un taux de mise en œuvre de 82,4%
- › Construction achevée par les communes sur la période 2016-2019 de plusieurs milliers d'infrastructures socio-communautaires de développement à la base dont :
- › Éducation: 2954 salles de classe et 115 357 tables-bancs,
- › Santé: 53 logements infirmier/sage-femme, 227 blocs de latrine, 199 centres de santé ou dispensaires,
- › Infrastructures marchandes: 260 blocs de boutique, 371 hangars de marchés, 91 magasins de stockage et 17 boucheries,
- › Eau potable: 383 forages et 14 adductions d'eau villageoise
- › Routes et pistes rurales: 250 contrats d'ouverture ou d'aménagement de piste, 240 ouvrages de franchissement,
- › Sport et loisirs: 36 maisons des jeunes ou centres de loisirs
- › Bureaux administratifs: 19 hôtels de ville et 170 bureaux d'arrondissements.

Résultats immédiats/effets

- › Augmentation des infrastructures socio-économiques de base dans les secteurs clés à savoir éducation, santé, transport et pistes rurales, infrastructures marchandes, assainissement, éclairage public solaire, aménagement hydroagricole, eau potable etc...
- › Amélioration progressive de la gouvernance locale à travers le renforcement des contrôles et des sanctions.

Perspectives

- › Mobiliser des ressources additionnelles au profit des communes
- › Accompagner les communes dans la diversification des sources de financement de leurs projets de développement
- › Accompagner les communes dans la maîtrise d'ouvrage communale pour des réalisations de qualité
- › Renforcer les audits et contrôles dans les communes en vue de promouvoir la bonne gouvernance locale.





Appui à la commune lacustre des Aguégoués

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Améliorer le cadre de vie de la population des Aguégoués et l'assainissement de base (réhabilitation et construction de latrines)
- › Améliorer les réseaux routier (désenclavement) et électrique de la commune

Résultats attendus

- › Assainissement de base : réhabilitation de 57 latrines et construction de 4 nouvelles latrines.
- › Désenclavement : réfection des voies de desserte de la commune sur 13,6 Km environ

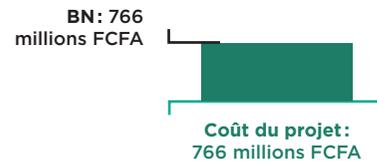
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Commune des Aguégoués

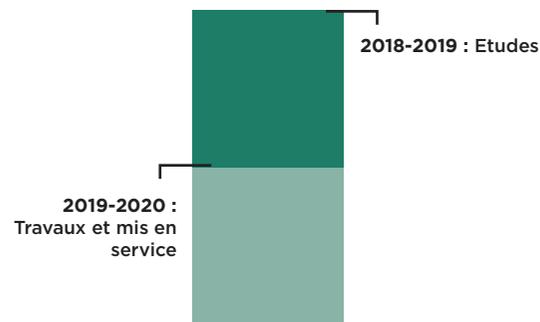
Cadre institutionnel

- › Maître d'Ouvrage : Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL), Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable (MCVDD)
- › Maître d'Ouvrage Délégué : ACVDT
- › Entreprises :
- › Lot Latrines : GAMA GROUPE
- › Lot Réfection de voie : Logic SA

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etudes achevées
- › Travaux de réfection de la voie d'accès (13,6 km) avec construction/recalibrage des ouvrages de franchissement achevés.
- › Travaux de réhabilitation de 57 latrines et construction de 4 nouvelles latrines terminés.
- › Infrastructures mises en service.

Résultats immédiats/effets

- › Augmentation de la capacité de la commune en terme d'équipement d'assainissement de base
- › Désenclavement de la commune

Perspectives

- › Consolidation des acquis du projet dans le cadre d'autres appuis nationaux ou de coopération décentralisée.



Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux (ACCESS)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Améliorer la fourniture de services sociaux au niveau décentralisé (éducation, santé, pistes rurales et infrastructures marchandes)
- › Renforcer les systèmes de protection sociale à travers les filets sociaux, y compris le Registre Social National

Résultats attendus

- › Un dispositif de financement de projets communautaires assorti d'un mécanisme de gestion des plaintes est opérationnel
- › Un mécanisme de transferts monétaires conditionnels et inconditionnels aux ménages pauvres est mis en œuvre

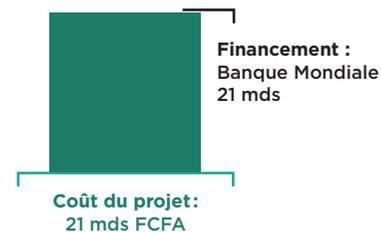
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national (360 villages/quartiers de villes dans 77 Communes du Bénin)

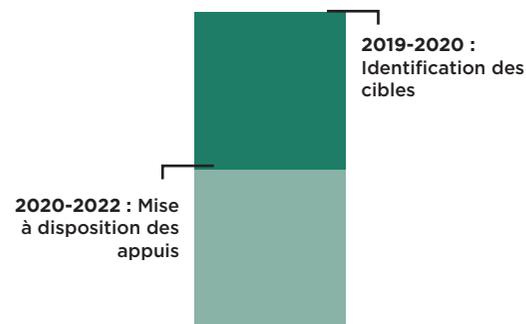
Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL)
- › Pilotage : Commission Nationale des Finances locales (CONAFIL)
- › Coordination : Secrétariat aux Services Décentralisés Conduits par les Communautés (SSDCC)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Lancement de la construction de 187 infrastructures sociocommunautaires dans tous les départements ;
- › Formation de 89 028 membres des communautés bénéficiaires sur 7 modules de Formation en Gestion à la Base [Information et Communication avec les Communautés (COM) ; Organisation et Dynamique Communautaire (ODC) ; Evaluation Participative de la Pauvreté et Evaluation Participative des Besoins (EPP-EPB) ; Planification Participative et Opérationnelle d'un Sous Projet (PPOSP) ; Suivi-Evaluation Participatif (SEP) ; Passation des Marchés Communautaires (PMC) ; Gestion Financière d'un sous-Projet Communautaire (GF SPC)].
- › Ciblage de 18 000 ménages pauvres et pauvres extrêmes dans 16 communes et transferts monétaires conditionnels et inconditionnels

Résultats immédiats/effets

- › Le dispositif de financement de sous-projets communaux et communautaires est opérationnel
- › Les capacités des communautés sont renforcées.
- › Transferts monétaires aux ménages et communautés pauvres et extrêmes pauvres ciblés effectifs
- › Le dispositif de gestion informatisée des plaintes est opérationnel
- › Le système de suivi géolocalisé des réalisations est fonctionnel

Perspectives

- › Achever la réalisation des chantiers de la première cohorte en cours et lancer les activités dans les 173 communautés de la cohorte 2
- › Achever les transferts monétaires inconditionnels et conditionnels aux pauvres et pauvres extrêmes





Annexe



Quelques réalisations communales sur les ressources du FADEC

A travers les projets de développement local mis en œuvre directement par les Communes avec l'assistance-conseil des préfectures, notamment sur les ressources du FADEC transférées entre 2016 et 2019, on enregistre la construction de plusieurs milliers d'infrastructures socio-communautaires de développement à la base dont :

- › 2954 salles de classe ;
- › 115 357 tables-bancs ;
- › 260 blocs de boutique ;
- › 371 hangars de marchés ;
- › 91 magasins de stockage ;
- › 17 boucheries ;
- › 19 hôtels de ville et 170 bureaux d'arrondissements ;
- › 383 forages ;
- › 250 contrats d'ouverture ou d'aménagement de piste ;
- › 240 ouvrages de franchissement ;
- › 53 logements infirmier/sage-femme ;
- › 227 blocs de latrine ;
- › 199 centres de santé ou dispensaires ;
- › 36 maisons des jeunes ou centres de loisirs ; et,
- › 14 adductions d'eau villageoise.

Le volume des financements mobilisés et investis par le Gouvernement et ses partenaires dans le secteur de la décentralisation et de la gouvernance locale sur la période 2016-2020 s'élève à 195 milliards francs CFA dont plus de 189 milliards de francs CFA, soit 97% ont été transférés directement aux communes.





Acteurs

du secteur Décentralisation

Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
(MDGL)



Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'État dans le domaine de la gouvernance locale.

Secrétariat Permanent du Comité Interministériel de Pilotage
de la PONADEC **(SP /CIP-PONADEC)**



Elle met en œuvre de la PONADEC.

Direction des Collectivités Territoriales
(DCT)



Elle conduit de la réforme relative à la Fonction Publique Territoriale.



Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI)

Présidence de la République du Bénin

e-mail: assistantecspr@presidence.bj

tél: +229 21 30 02 36

01BP 2028 Cotonou - Bénin

www.presidence.bj

facebook.com/gouvbenin

twitter.com/gouvbenin



www.beninrevele.bj

